

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès du Public Système Hopscotch, 40 Rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret, sur le site internet du Groupe : www.publicsystemehopscotch.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1 Responsable du document de référence	7
1.2 Attestation du responsable du document de référence	7
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1 Coordonnées des Commissaires aux comptes	8
2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2010	8
2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos au 31 décembre 2010	8
2.2 Démission des Commissaires aux comptes	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (extraits)	9
4. FACTEURS DE RISQUES	10
4.1 Risque de marché	10
4.2 Risques financiers (solvabilité)	10
4.3 Risque juridique	12
4.4 Risque lié à l'environnement	12
4.5 Risque clients	12
4.6 Risques liés aux emprunts	12
4.7 Assurance et couverture des risques	13
4.8 Risques liés aux acquisitions	13
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
5.1 Histoire et évolution de la société	14
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	14
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	14
5.1.3 Date de constitution, durée de vie	14
5.1.4 Siège social et forme juridique	14
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités	15
5.2 Investissements	17
6. APERCU DES ACTIVITES	18

7.	ORGANIGRAMME	20
7.1	Description du Groupe	20
7.2	Liste des filiales importantes	22
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	23
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	23
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	24
10.1	Informations sur les capitaux propres	24
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	24
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	24
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur	25
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements des points 5.2 & 8	25
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	26
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	26
13.	PREVISION ET ESTIMATION DU BENEFICE	26
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	27
14.1	Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs associés	27
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale	31
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	31
15.1	Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes de direction	31
15.2	Provisions pour retraite, pensions ou autres avantages	31
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION	32
16.1	Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1	32
16.1.1	Conseil de surveillance	32
16.1.2	Le Directoire	32
16.2	Contrat liant les membres de la direction ou des conseils aux filiales	32
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	32
16.4	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle internes	33
16.4.1	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne	33
16.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société	

17.	<i>SALARIES</i>	48
17.1	Informations significatives	48
17.2	Participations et stock options	48
18.	<i>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</i>	51
18.1	Actionnariat	51
18.2	Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent	53
18.3	Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif	53
18.4	Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle	54
19.	<i>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</i>	55
20.	<i>INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</i>	55
20.1	Rapport de gestion de la société et du groupe au 31 décembre 2010	56
20.2	Information pro forma	104
20.3	Etats financiers	104
20.4	Date des dernières informations financières	104
20.5	Informations intermédiaires ou autres	104
20.6	Politique de distribution de dividendes	104
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	104
20.8	Changements significatifs de la situation financière et commerciale	104
21.	<i>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</i>	105
21.1	Capital social	105
21.1.1	Informations sur le capital social	105
21.1.2	Actions détenues par Public Système Hopscotch ou par ses filiales	107
21.2	Acte constitutif et statuts	107
21.2.1	Objet social	107
21.2.2	Dispositions sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	107
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes	109
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	110
21.2.5	Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE	110
21.2.6	Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	111
21.2.7	Dispositions qui fixent le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi	111
22.	<i>CONTRATS IMPORTANTS</i>	112
23.	<i>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS</i>	

	ET DECLARATIONS D'INTERETS	112
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	112
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2010	113
25.1	Tableau des filiales et des participations au 31 décembre 2010	113
25.2	Capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2010	114
26.	INFORMATIONS NON FINANCIERES	114
27.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	114
28.	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE	115
ANNEXES		117
Annexe 1	Comptes consolidés au 31 décembre 2010 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010	117
Annexe 2	Comptes sociaux au 31 décembre 2010 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010	164
Annexe 3	Descriptif du Programme de rachat d'actions	188

PREAMBULE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés aux annexes 1 et 2, et le rapport de gestion pour l'exercice 2008 tel que présenté au paragraphe 20.1, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-0361,
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés aux annexes 1 et 2, et le rapport de gestion pour l'exercice 2009 tel que présenté au paragraphe 20.1, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010 sous le numéro D.10 -0318.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles auprès du groupe Public Système Hopscotch, 40 rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret ou sur le site internet du Groupe : www.publicsystemehopscotch.com.

DOCUMENTS INCLUS AFIN DE BENEFICIER D'UNE DISPENSE DE COMMUNICATION AUTONOME

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- Le rapport financier annuel (déclaration du responsable en § 1.2., Rapport de Gestion en paragraphe 20.1., comptes consolidés et sociaux et rapports des commissaires aux comptes aux annexes 1 et 2) ;
- Les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux (paragraphe 27) ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions (inclus dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1. et en annexe 3) ;
- Le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1.),

Le document d'information annuel tel que prévu par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 28 "Document d'information annuelle".

Public Système Hopscotch est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley +33 1 41 34 20 56 pfmoley@lepublicsysteme.fr

Ou consulter le site de la société : www.publicsystemehopscotch.com

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Frédéric BEDIN, président du Directoire du Public Système Hopscotch.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au paragraphe 20.1. présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Frédéric BEDIN
Président du Directoire
Levallois-Perret, le 29 avril 2011

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

KPMG AUDIT IS

Société représentée par Monsieur Grégoire Menou

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin » Puteaux

92939 Paris la Défense cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 juin 2010

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier FOUCAULT

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

KPMG AUDIT ID

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin » Puteaux

92939 Paris la Défense cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 juin 2010

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Foucault Jean Paul

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Démission

Durant l'exercice 2010 et jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux.

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Madame Any Antola représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT n'a pas été renouvelé par l'assemblée du 24 juin 2010 qui a nommé en remplacement KPMG AUDIT IS.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Béatrice DELAUNAY n'a pas été renouvelé par l'assemblée du 24 juin 2010 qui a nommé en remplacement la société KPMG ID.

3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (extraits)

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	128 757	136 126	121 711
Marge brute de gestion (*)	45 556	41 693	39 378
Résultat opérationnel courant	2 374	4 723	4 425
Résultat net part du groupe	1 153	673	472
Capitaux propres (31 décembre)	12 766	10 529	11 028

(*) La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité de l'agence.

En euros	2010	2009	2008
Dividende par action	0,25	0,75	0,50
Bénéfice net par action (BNPA)	0,45	0,26	0,18
BNPA dilué	0,43	0,25	0,17

Il est proposé à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010 de distribuer un dividende qui s'élèverait à 0,25€ par action si les conditions économiques de l'année 2011 permettent une telle distribution sans risque pour l'entreprise.

Le dividende sera mis en paiement le 23 juin 2011.

La totalité des informations historiques est disponible sur le site de la société : www.publicsystemehopscotch.com, ou sur demande au siège de la société. En particulier, Public Système Hopscotch tient à disposition tous les Documents de Référence publiés ces dernières années, qui fournissent l'information la plus exhaustive.

4. FACTEURS DE RISQUES

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques opérationnels

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2010 en a apporté la preuve.

En cas de fortes fluctuations, notamment à la baisse, le Groupe dispose de deux variables d'ajustements principales qui sont :

- la partie variable des rémunérations (environ 15% des rémunérations globales)
- et du recours aux free lances et contrats d'usage qui permettent d'ajuster correctement la ressource travail à la charge, à la baisse comme à la hausse.

Quant au risque de rupture de contrat, les contrats sont de nature éphémère et le Groupe n'est pas exposé significativement à des ruptures de contrats.

4.2 Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 12.766 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 6.276 milliers d'euros à plus d'un an, et de 2.460 milliers d'euros à moins d'un an.

La trésorerie active nette des créances Dailly et des concours bancaires courants u bilan est de 6.806 milliers d'euros au 31 décembre 2010. (149 milliers d'euros de concours bancaires courants et 3.999 milliers d'euros de créances DAILLY)

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 21 et 23) au 31 décembre 2010.

Exposition au risque de taux de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2010.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

10 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Un seul d'entre eux est à taux variable non couvert, et susceptible de générer une exposition de taux. Toutefois, le montant restant dû en capital est de 300 milliers d'euros au 31 décembre 2010 avec une échéance en 2011. L'impact d'une variation de taux est donc peu significatif.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 1.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2010, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Public Système Hopscotch d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 306 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions entre 2010 et 2012 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 1.853 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 77 milliers d'euros à moins d'un an, et à 919 milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2010, les actions auto-détenues représentent 7,58 % du capital, soit 219.733 actions, (cf paragraphe 18.1 du présent document de référence) pour un cours d'acquisition de 7,21 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 7,50 à 10 euros.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2010 n'a pas conduit Public Système Hopscotch à constater une dépréciation dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

4.3 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe (tel que précisé au paragraphe 20.6 du présent document de référence).

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2010 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 24.

4.4 Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

4.5 Risque clients

En 2010, le groupe compte plus de 400 clients.

Hors opération exceptionnelle, les dix plus gros clients représentent environ 31,2% du chiffre d'affaires et 21% de la marge du Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client se monte à 9.315 milliers d'euros et avec les 5 premiers clients à 27 717 milliers d'euros.

Le Groupe est exposé à un risque clients mesuré en raison de la diversité de ces derniers, de la variété des secteurs économiques abordés, ainsi que du grand nombre de donneurs d'ordres au sein de ces clients.

4.6 Risques liés aux emprunts

Le Public Système a souscrit en 2006 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2011 à taux variable. Ce taux est basé sur l'Euribor à 3 mois + 0,85% avec un taux initial de 3,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 300 milliers d'euros.

Le Public Système a souscrit en 2008 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2013 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 5,15%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 1 100 milliers d'euros.

Le Public Système a souscrit en 2009 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2014 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,37%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 1.412 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance mai 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,39%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 2.650 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance juillet 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,52%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 2.850 milliers d'euros.

Les 5 emprunts sont assortis de covenants. Au 31 décembre 2010, ces derniers sont respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement anticipé d'emprunt n'est à prévoir tel qu'il en ressort des notes annexées aux états financiers (note 27.4).

Les autres emprunts ne sont pas significatifs en terme de risque (note 27.4).

4.7 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe dispose à ce jour des assurances suivantes :

- En tant qu'organisateur d'événements : Responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 9,1 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) professionnelle à hauteur de 1,5 million d'euros.
- En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.
- La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 5 millions d'euros.

Le montant total de nos primes s'élève à 65.273,12 € TTC, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

4.8 Risques liés aux acquisitions

Public Système Hopscotch conduit depuis plusieurs années une politique active de croissance externe, laquelle est financée en général par des actions du Public Système remis en échange d'une partie des titres de la cible et par une partie en numéraire fréquemment financée par des emprunts bancaires moyen terme 5 ans.

Les actions remise en échange sont en général prélevées sur le stock d'auto-contrôle mais peuvent provenir parfois d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital. Dans ce cas, les actionnaires historiques peuvent se trouver légèrement dilués.

Les prix payés rapportés aux fonds propres des sociétés acquises génèrent par nature des écarts d'acquisition qui peuvent être significatifs.

Ceux-ci font l'objet « d'impairment test » lors des clôtures comptables pouvant justifier la constatation d'une dépréciation.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : Public Système Hopscotch
Nom commercial : Le Public Système

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Registre du commerce et des sociétés

602 063 323 RCS Nanterre

Code NAF

9001 Z

5.1.3 Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974.

La durée de la Société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020 (prorogation jusqu'au 01/12/2080 tel que précisé ci dessous).

Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans, et expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Public Système Hopscotch
40, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
France
Téléphone : +33.1.41.34.20.00.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.174.033,25 euros composé à ce jour de 2.898.711 actions d'un nominal de 0,75 euro chacune. Elle est soumise à la législation française.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe Public Système Hopscotch

Les principales étapes de la vie du groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan, actuel président du conseil de surveillance, rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France. Frédéric Bedin et Benoît Désveaux sont membres du Directoire, le premier en assurant la présidence.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1er Groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1994	Création du département Voyages du Public Système.
1996	Développement des activités création de supports visuels et édition.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
1999	Déménagement en janvier au 40 rue Anatole France à Levallois-Perret, sur 4 000 m ² .
1999	Acquisitions de Blue Steam (animation de réseaux, formation), Light System (location de régies son et lumière), Réclame (bureau de presse mode, luxe, décoration et beauté) et Génériques (événements cinéma). Arrivée d'une cinquantaine de nouveaux collaborateurs.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
2002	Acquisition de Salines (marketing opérationnel) et de Curriculum Média (« street marketing » et échantillonnage).
2003	Développement d'un service Congrès au service des laboratoires pharmaceutiques, puis pour l'ensemble des organisateurs de congrès.
2005	Prise de participation majoritaire de 60% dans CSAA (communication dans l'univers pharmaceutique – audiovisuel). Acquisition de 100% de la société Marketing Channel venant renforcer le pôle Marketing Opérationnel du Groupe. Détenue de 100% de LPS MO directement (75% LPS) et indirectement (25% BSPA) depuis le 4 août 2005. La société est détenue directement par disparition de BSPA depuis.
2006	Acquisition de Gopublic (relations presse) et de Communicum détenant les sociétés BCA et BCA VST (organisation de congrès professionnels)
19/01/2007	Prise de participation d'un tiers dans la société Allo La Terre (communication et marketing appliqué aux nouveaux media).
29/11/2007	Acquisition du 2 ^{ème} tiers de la société Allô La Terre rendant irrévocable l'engagement d'acquérir le solde en 2008.
21/02/2008	Prise de participation majoritaire (56%) dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile)
13/05/2008	Augmentation de la participation dans CSAA de 60% à 90% conformément au protocole initial
03/06/2008	Dissolution sans liquidation de CURRICULUM MEDIA par transmission universelle de patrimoine à la société PAVILLON PRODUCTION
29/08/2008	Acquisition de la société PARISIENA (CAPDEL) avec la possibilité d'un complément de prix sous réserve des résultats au 31 décembre 2009.

28/10/2008	Acquisition du solde de la société Allô La Terre conformément au protocole initial.
27/11/2008	Dissolution sans liquidation de GO PUBLIC par transmission universelle de patrimoine à la société LE PUBLIC SYSTEME
9/04/2009	Acquisition du solde (10%) des actions de CSAA, conformément au protocole initial
10 juillet 2009	Prise de participation de 50,81% dans Groupe Heaven le 10 juillet 2009 avec engagement de racheter le solde des actions en 2010 et 2012. (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux)
29 mars 2010	Signature d'un protocole en vue d'acquérir le groupe HOPSCOTCH à 100%
20 mai 2010	Acquisition du groupe HOPSCOTCH

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2010 et postérieurement à la clôture du 31 décembre 2010 sont présentés au chapitre 4 du rapport de gestion « Evénements significatifs de la période » et en Note 24 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Il est apporté les précisions suivantes concernant les modalités de paiement des acquisitions réalisées au cours des exercices 2008, 2009 et 2010 :

Acquisitions	% en numéraire	% en titres	Impact dilutif	Compléments de prix
System TV	78%	22%	Actions existantes	(1)
Heaven	100%	0%	Aucun	(2)
Hopscotch	49,6%	50,4%	Oui	(3)

(1)- Détenue à 56% le solde de la société sera acquis au plus tôt en 2011, avec la possibilité d'un décalage d'une année.

(2)-Détenue à 50,81% avec un engagement de racheter le complément des actions en 2010 (reportables en 2011) et 2012 (dont 16% en 2010).

(3) Acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch en partie en numéraire pour un montant de 3,5 M€ et en partie en échanges de titres conduisant à une augmentation de capital de 260 895 actions.

A ce jour et d'ici 2011, le groupe évalue ses engagements futurs à 996 milliers d'euros. La part à moins d'un an est de 77 milliers d'euros, telle qu'elle ressortait des comptes au 31 décembre 2010 note 23 en annexe.

5.2 Investissements

Depuis son installation dans ses nouveaux locaux à Levallois-Perret fin 1998, le Groupe n'a procédé à aucun investissement significatif dans des immobilisations corporelles, ces dernières se composant essentiellement de matériels de bureau et informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les résultats le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements font l'objet de détails dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, notes 14 à 16, insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Après avoir acquis, en 2009, 50,81 % du capital de Heaven et le solde de la participation de 10% dans CSAA, le groupe a acquis 100% du groupe HOPSCOTCH fin mai 2010.

6. APERCU DES ACTIVITES

LES EXPERTISES DU PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

Né du rapprochement entre le groupe Le Public Système et le groupe Hopscotch, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est un Groupe de Conseil en Communication.

Avec une forte culture des relations publiques, le groupe s'est structuré autour 3 grandes enseignes - LE PUBLIC SYSTÈME, agence de communication intégrée, HOPSCOTCH, agence de Relations publiques et communication digitale, HEAVEN, agence de communication et marketing digital. – et de plusieurs agences spécialisées.

Agissant avec une approche globale ou en pure player, le groupe intervient sur plusieurs domaines d'expertises :

- Relations publiques (Relations presse et média, stratégies d'influence et e-réputation)
- Opérations de marketing « off et on line »,
- Communication digitale (stratégies et optimisation de la présence des marques sur le web),
- Événements Corporate et grand public,
- Organisation et logistique de congrès professionnels,
- Production et distribution audiovisuelle pour télévision et internet.

Organisé de façon à répondre aux grands enjeux de ses clients, le Groupe travaille sur :

- L'Image : développer la réputation, la visibilité et la crédibilité d'une marque ou d'un produit,
- L'Entreprise : cultiver la ressource humaine et la qualité relationnelle,
- Le Business : développer les ventes et créer du trafic.

Il n'est pas rare que ces trois domaines s'imbriquent étroitement et qu'il faille aborder plusieurs aspects simultanément : les interventions du Groupe sont sur mesure autant que subtiles, comme le sont les besoins des clients annonceurs.

Public Système Hopscotch fonde son action sur l'événementialisation de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages, des annonces, et des médias chargés de les véhiculer.

Il est également créateur de contenus pour susciter l'intérêt des publics et leur délivrer les bons messages, au bon moment. Cette approche trouve une place grandissante entre le mass média et le marketing relationnel, et donne lieu à de véritables campagnes structurées et multi-métiers.

Enfin, le Groupe se veut spécialiste sur des domaines ou territoires de communication tels que le Cinéma, l'Entertainment, le Luxe et le Développement Durable.

LA POSITION DU PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH FACE A LA CONCURRENCE

Un marché de 30 milliards d'euros

En France, le marché de la communication a représenté 29,8 milliards d'euros en 2009 (source : étude UDA 2010). Environ le tiers de ce vaste marché concerne les métiers développés par le Groupe PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH. Le reste se répartit à part égale entre la publicité de masse et le marketing direct traditionnel.

Le Groupe occupait la neuvième position dans le palmarès des agences françaises de communication toutes catégories confondues, selon les sources Stratégies du 25 octobre 2010, établies sur la base des chiffres d'affaires publiés pour 2009. C'est aussi le premier groupe de communication indépendant en France, élu Groupe indépendant de Communication de l'Année (Grand Prix des Agences de l'Année 2010).

La diversité des métiers qu'il propose et la variété des prestations de services qu'il fournit ne permettent pas aujourd'hui d'avoir recourt à des études statistiques plus précises lui donnant de façon pertinente des indicateurs sur le positionnement qu'il occupe sur les marchés.

Il n'existe pas de concurrent frontal sur l'ensemble du positionnement du groupe, mais seulement des concurrents partiels métier par métier. Il s'agit par exemple de :

- i&e consultants pour l'activité Relations Publiques & Presse
- Auditoire, Market Place, Magic Garden ou Publicis Events pour l'Événementiel
- Ogilvy, ID Actif, Stella ou Dialog (Groupe Publicis) pour le Marketing Services
- Ormes, JCD, Institutionnel voyages pour l'activité Voyages d'Entreprise
- MCI, Colloquium ou Europa pour les congrès

Un développement plus détaillé des activités du Groupe est fait dans le rapport d'activité du Groupe disponible sur le site internet du Groupe (www.publicsystemehopscotch.com), dans le rapport de gestion du Groupe au paragraphe 20.1 du présent document de référence et dans la note 14 des comptes consolidés publiés en annexe 1 dans le présent document de référence.

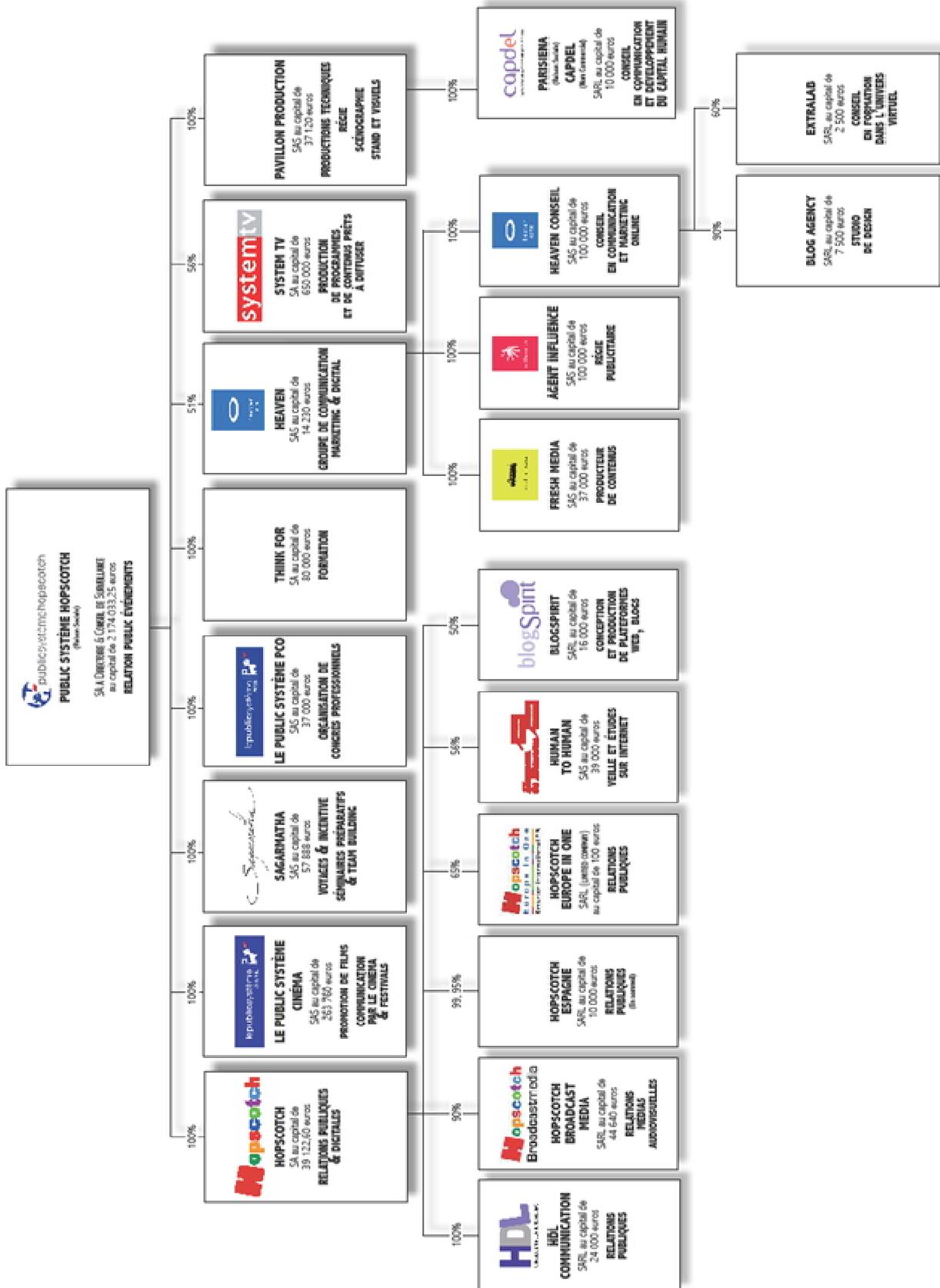
7. ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

Public Système Hopscotch, en tant que société cotée est également la société de tête du groupe.

L'organigramme ci-dessous décrit les liens juridiques entre les sociétés du Groupe tels qu'ils existent à ce jour.

L'organigramme tel qu'il existait au 31 décembre 2010 est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés paragraphe 4, publiée dans le présent document en annexe 1.



7.2 Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées au chapitre 4.1 intitulé « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires (article L.225-100, al.3 c.com) est faite dans le chapitre II du Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

Au titre de l'exercice 2010, les opérations effectuées entre la société Public Système Hopscotch et ses filiales ont eu les impacts suivants sur les postes de bilan et ceux du compte de résultat :

Créances et dettes au 31/12/2010

<i>En milliers d'euros</i>	Comptes courants	Autres créances / autres dettes
Créances	1 347	4 247
Dettes	4 238	3 377

Produits et charges de l'exercice 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits	4 357	20	0
Charges	(5 305)	(43)	0

Les transactions au sein du groupe sont de nature suivante :

- Pour celles relatives au résultat d'exploitation, il s'agit principalement et essentiellement de la refacturation des management fees et des frais de structure, ainsi que d'opérations croisées ou co-traitées.
- Pour celles relatives au résultat financier, il s'agit exclusivement des intérêts des comptes courants y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion centralisée de trésorerie portée par Public Système Hopscotch.
- Pour celles relatives au résultat exceptionnel, il s'agit exclusivement de la mise en œuvre sur l'exercice de conventions de retour à meilleure fortune conclues avec deux filiales de la société.

Management fees des trois derniers exercices :

La convention de refacturation interne, autorisée selon décision du conseil d'administration du 16 septembre 2002, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002 se rapporte aux frais de fonctionnement administratif ainsi qu'au coût de la mise à disposition de ses équipements et infrastructures de la société mère.

La refacturation faite par la société Public Système Hopscotch auprès de ses filiales est la suivante :

Exercice	Management fees et frais en K€ HT
2010	1.968
2009	1.859
2008	1.984

Il est précisé que les dirigeants de la société Public Système Hopscotch n'ont perçu directement ou indirectement aucun management fees.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES & EQUIPEMENTS

Le groupe étant composé de sociétés de prestations de services, les immobilisations corporelles ne revêtent pas d'importance particulière, ni dans l'exploitation, ni par leur montant. Elles se composent essentiellement d'aménagements et de matériels de bureau.

Les locaux occupés sont loués aux conditions usuelles de marché. Aucun de ces locaux n'appartient directement ou indirectement à l'un quelconque des dirigeants ou mandataire social du Public Système Hopscotch.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers et patrimoniaux du Groupe, leurs analyses et détails sont inclus dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 inséré au paragraphe 20.1 du présent document, et dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

10 TRESORERIE & CAPITAUX PROPRES

10.1 Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux propres du groupe sont présentés à la note 22 des comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérés en Annexe 1 du présent document de référence ; Les comptes consolidés présentent aussi le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le capital social est de 2.174.033,25 € , composé de 2.898.711 actions de 0,75 € de nominal chacune. Le total des capitaux propres consolidés s'élève à 12.766 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

La situation de la trésorerie nette du Groupe 31 décembre 2010 est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Valeurs mobilières de placement	523	6 653	5 574
Disponibilités	10 431	5 627	3 172
Trésorerie active brute au bilan	10 954	12 280	8 746
Concours bancaires courants	(149)	(23)	(246)
Créances Dailly	(3 999)		
Total trésorerie nette	6 806	12 257	8 500

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Le groupe a levé deux emprunts de 3.000 milliers d'euros en 2010, notamment pour financer ses acquisitions. Les caractéristiques des principaux emprunts au 31 décembre 2010 sont décrites ci-dessous :

Organismes prêteurs	Taux contractuel	Taux initial	Montant initial	Restant dû au 31/12/2010	Fin des remboursements
Banque	Euribor 3 mois+0,85%	3,75%	2.000 K€	300 K€	2011
Banque	Euribor 3 mois+ 0,80% (Swap de taux fixe 5,15%)	5,76%	2 000 K€	1.100 K€	2013
Banque	Euribor 3 mois + 0,90% (Swap de taux fixe 1,37%)	3,61%	2.000 K€	1.412 K€	2014
Banque	Euribor 3 mois + 0,50% (Swap de taux fixe 1,52%)	1,38%	3.000 K€	2.850 K€	2015
Banque	Euribor 1 mois + 0,75% (Swap de taux fixe 1,39%)	1,17%	3.000 K€	2.650 K€	2015

Les covenants dont sont assortis certains emprunts sont décrits en note 27.4 des comptes consolidés insérés en annexe 1 du présent document de référence. Tous les covenants existants sont respectés à ce jour.

Au 31 décembre 2010, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

Un nantissement sur les titres du Groupe COMMUNICUM garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,

Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013.

Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015.

Garantie bancaire à première demande

La société Public Système Hopscotch a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 400 milliers d'euros en contrepartie d'une avance financière de même montant consentie par celui-ci en couverture des dépenses opérationnelles régulièrement engagées pour son compte.

La société Public Système Hopscotch a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 1 050 milliers de dirhams marocains (soit 309 K€). Cette dernière est échue au 31 décembre 2010.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur.

Au 31 décembre 2010, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 27 mai 2009 et 29 mai 2008. Les délégations financières sont détaillées dans le rapport de gestion et font également l'objet d'un tableau synthétique dans ledit rapport tel qu'inséré au paragraphe 20.1 du présent document.

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au point 5.2, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le groupe, Public Système Hopscotch a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes du Public Système Hopscotch contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les fonds propres et la trésorerie disponibles permettent la couverture de la totalité des engagements, ainsi que le cash flow dégagé par l'exploitation.

11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS & LICENCES

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2010, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Public Système Hopscotch intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Des indications sur l'évolution pour l'exercice en cours ainsi que les événements importants sont mentionnées dans le Rapport de gestion du Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence. Toutefois, le Groupe n'a pas encore publié de chiffres d'affaires au titre de l'exercice 2011 en cours.

Les publications et communiqués permettant de suivre l'évolution du groupe sont consultables sur le site de l'agence www.publicsystemehopscotch.com à la rubrique « espace investisseurs ».

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles d'être notablement modifiées à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison du caractère volatile et concurrentiel du marché sur lequel le groupe intervient.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION

14.1 Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs Associés

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2011

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe	Fonction principale exercée hors du Groupe	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Lionel CHOUCHAN	AGM du 24/06/10	AG 2016	Président du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Bernard ROUX	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
François MERLE	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Christophe CHENUT	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Laure CHOUCHAN (*)	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

(*) Laure Chouchan est la fille de Lionel Chouchan. A part ce lien de famille, il n'y a aucun autre lien familial entre les membres des divers organes de direction du groupe (Directoire ou Conseil de Surveillance).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de 21 Centrale Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Selon le pacte liant les actionnaires résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDLM (Bedin – Désveaux – Lascombe - Moley : i.e. le Directoire), s'engagent à voter pendant la durée du pacte en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

21 Central Partners exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Public Système Hopscotch. Le mandat de 21 Central Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

✓ Administrateur dans les sociétés suivantes :

Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)
Egide	Trappes (78)
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)
Meccano	Clichy (92)
SFTF Interflora	Paris (75)
Club Med Gym	Paris (75)

✓ - Membre du Comité de Surveillance ou du Conseil de Surveillance dans les sociétés suivantes:

Allvalv	Marseille (13)
Drive Planet	Abrest (03)
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)
Financière Verlys	Les Andelys (27)
Financière Storage	Paris (75)
Financière Aramis	Glos (14)
Financière Italyc	La Courneuve (93)
Jet Multimédia Group	Saint Didier au Mont d'Or
Almaviva Santé	Marseille (13)
Financière CMG	Paris (75)
Newgate	Paris (75)
Global Financial Services	Paris (75)
Financière Vivaldi	Nanterre (92)
Financière Louis	Paris (75)

✓ M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :
Président du Conseil de Surveillance : Public Système Hopscotch,
Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA
Autres mandats sociaux hors groupe: Néant
Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance et du comité des rémunérations du Public Système Hopscotch,
Autres mandats sociaux hors groupe : Fonction d'Administrateur de Rosa.
Autres fonctions salariées ou non : Président de sa propre société Rosa.

✓ Christophe Chenut exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,
Autres mandats sociaux hors groupe :
Fonctions d'administrateur du Paris Saint Germain et de Evian-Thonon-Gaillard Football Club SASP
Autres fonctions salariées ou non : Directeur général de la société LACOSTE SA.

✓ Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :
Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch
Autres mandats sociaux hors groupe : Néant
Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ Monsieur François MERLE exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :
Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch
Autres mandats sociaux hors groupe :
Autres fonctions salariées ou non : administrateur D'ADDING Group, société d'actuariat-conseil.

Les membres du Conseil de surveillance mentionnés ci-dessus ont été nommés ou renouvelés une durée de 6 ans par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010. Leur mandat prendra ainsi fin à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document ,au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à

une faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Trois des membres sont qualifiés de membres indépendants, Messieurs Christophe Chenu, Bernard Roux et Monsieur François Merle, selon les critères suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Composition du Directoire

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Durée du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Frédéric BEDIN	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Président du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Benoît DESVEAUX	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Pierre Franck MOLEY	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Jérôme LASCOMBE	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la société.

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Public Système Hopscotch –Président de CroissancePlus -Vice président de Foire Salon Congrès Evènements de France.

✓ M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Public Système Hopscotch - Vice-président de Syntec conseil en relations publiques et administrateur de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable.

✓ M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président Directeur Général de Think For.

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances du Public Système Hopscotch ; administrateur de Middle Next

✓ M. Jérôme Lascombe exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe du Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur de Hopscotch SA,

Gérant de Hopscotch Broadcast Media,

Gérant de HDL

Autres mandats sociaux hors groupe :

Président Directeur général de la société Art Communication Creation – SAS, administrateur de Dorval Finance SA,

Autres fonctions salariées ou non : Néant

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document , au cours des 6 dernières années, aucun des membres du Directoire n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à une faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les directeurs associés

28 directeurs opérationnels spécialistes sur leurs métiers sont en charge opérationnelle des pôles d'activité du groupe. Certains d'entre eux peuvent exercer des fonctions de mandataires sociaux dans les filiales du groupe, mais œuvrent en toutes circonstances sous l'étroit contrôle de la société mère et de ses dirigeants.

A la connaissance de la société, aucun membre dirigeant ou mandataire social ne fait l'objet d'une mention ou d'une condamnation ou sanction susceptible d'être mentionnée.

Au cours des 6 dernières années, aucun des directeurs associés n'a eu une condamnation pour fraude prononcée, aucune faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, ni une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt même potentiel n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil de surveillance et du Directoire à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs, à l'exception de la convention de prestation de services conclue avec l'un des membres du Directoire, décrite au paragraphe 16.2 du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance et du directoire a déjà été sélectionné en cette qualité.

Selon un pacte d'actionnaires résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou et du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance. Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance et du directoire a déjà été sélectionné en cette qualité.

Les restrictions acceptées par ces derniers concernant la cession de leur participation dans le capital de la société sont détaillées dans le pacte d'actionnaire présenté au paragraphe 18.4 du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 REMUNERATIONS & AVANTAGES

15.1 Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes d'administration

Conformément aux recommandations de l'AMF du 22 décembre 2008 en la matière, le groupe communique les rémunérations des mandataires sociaux et les éléments liés en respectant les formes préconisées. Toutes ces informations ont été regroupées au sein du rapport de gestion qui en fait état au paragraphe XIII, et joint au présent document au chapitre 20.1.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en première partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne inséré au paragraphe 16.4.1 du présent document.

15.2 Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraite, pensions ou autres avantages sont décrits au chapitre 3.16 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Il n'existe aucun engagement de retraite à prestations définies.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1

16.1.1. Conseil de Surveillance

Tous les mandats de membres du Conseil de surveillance ont été renouvelés ou selon le cas nommés par l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2010 pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 80 % sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil de Surveillance comprend plusieurs membres indépendants et se réunit en moyenne trois fois par semestre et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige. En 2010, il s'est réuni effectivement 6 fois.

16.1.2 Le Directoire

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés ou selon le cas nommés pour une durée de 6 ans par le Conseil de Surveillance en date du 24 juin 2010, venant à échéance le 23 juin 2016.

Le taux de présence des membres du Directoire est de 100% sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2010.

16.2 Contrat de service liant les membres du Directoire ou du conseil de Surveillance aux filiales

Il existe un contrat de prestation de services conclu entre Public Système Hopscotch et Lascorp dont l'associé majoritaire est M. LASCOMBES, membre du Directoire.

Ce contrat prévoit les prestations suivantes :

1. Assistance conseil en stratégie et innovation,
2. Assistance conseil en marketing et communication,
3. Assistance conseil en développement commercial.

Il n'existe aucun autre contrat de service prévoyant l'octroi d'avantage liant les membres du Directoire et du conseil de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales.

16.3 Comité d'audit et Comité des rémunérations

L'entreprise n'a pas une taille suffisante pour qu'il y ait un Comité d'audit permanent. Toutefois, le Conseil de Surveillance se réunit sous forme de comité d'audit en présence des membres de la direction.

Le Comité d'audit ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer l'information que le Conseil de surveillance utilisera dans ses débats.

Le Comité des rémunérations est composé de François Merle et de Monsieur Bernard Roux et se réunit en cas de besoin et s'exprime notamment sur la rémunération des membres du Directoire. Il s'est réuni le 28 mars 2011 pour statuer sur la question des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2010. A ce jour, il est précisé qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion du comité des rémunérations qui restent inchangées en 2011 par rapport à 2010 pour la part fixe.

16.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

16.4.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le service juridique et le contrôle de gestion ont participé à l'élaboration du présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance le 28 mars 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

A ce jour, en France, deux codes ont été publiés :

- le Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 qui consolide les recommandations publiées antérieurement,
- le Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (compartiment B et C d'Euronext Paris) de décembre 2009.

A cet égard, le Président rappelle que le conseil de surveillance en date du 9 décembre 2008 avait décidé d'adhérer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, à l'exception de celle relative à l'absence de cumul d'un mandat social de dirigeant avec un contrat de travail.

Toutefois, le Conseil en date du 30 mars 2009 a estimé après une analyse approfondie des recommandations AFEP/MEDEF consolidées en décembre 2008 au sein du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, que ce Code ne pouvait constituer un Code de référence pour la Société en matière de gouvernement d'entreprise car il n'était pas adapté à la gouvernance de la Société compte tenu de sa taille, du profil de son actionnariat et de l'organisation de sa direction.

Suite à l'invitation de l'AMF en septembre dernier quant au positionnement de la Société au regard d'un code de gouvernement d'entreprise, la société a alors indiqué étudier l'éventualité de se référer au Code Middlednext de gouvernance pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Le Conseil de surveillance, lors de sa séance du 15 décembre 2010 a décidé d'adopter le Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 comme Code de référence de la

société en matière de gouvernement d'entreprise car ce code est particulièrement adapté compte tenu de la taille et de l'actionnariat de la Société.

Lors de l'adoption dudit Code, le conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Ce code est disponible sur: le site de Middlednext (www.middlednext.com).

La société n'a pas encore eu le temps de mettre en place l'évaluation annuelle du Conseil recommandée par le Code Middlednext, qui vient d'être adopté par le Conseil du 15 décembre 2010 comme Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Toutefois, il est envisagé d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil un point sur l'évaluation du fonctionnement du conseil et de la préparation de ses travaux.

1. Le conseil de surveillance et les comités

1.1. Le conseil de surveillance

1.1.1. La composition du conseil

Le conseil est composé de 5 membres, de nationalité française qui sont :

- Lionel Chouchan, Président du conseil,
- Bernard Roux,
- Laure Chouchan,
- Christophe Chenut,
- François Merle

➤ **Indépendance des membres du Conseil**

Lors de sa séance du 15 décembre 2010, le Conseil de surveillance a décidé de retenir désormais les critères du Code Middlednext pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

Ainsi, conformément à la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères sont repris à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil du 15 décembre 2010 a réexaminé la situation de chacun de ses membres au regard des critères susmentionnés et a ainsi considéré que trois d'entre eux : Messieurs Christophe Chenut, Bernard Roux et François Merle, étaient indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance sont détaillés dans le rapport de gestion de la société et du Groupe en son paragraphe 13.

➤ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte une femme en son sein.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituera un des éléments de la prochaine évaluation du conseil.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

1.1.3. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 7 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le conseil s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2010.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du conseil ressort de la façon suivante : 80%

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils n'y ont pas assisté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé régulièrement.

1.1.4. Les sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants sont régulièrement débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2010 :

- Marche des activités par pôle métier, et stratégie
- Mise à jour des prévisions annuelles du groupe et analyse, en brut et proforma
- Situation financière du groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc.
- Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition
- Rémunération, motivation, association des salariés au capital
- Projets divers

Une fois par an, le Conseil après avis du comité des rémunérations se prononce sur la rémunération des membres du Directoire.

1.1.5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil de surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlednext.

Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site Internet de la société (www.lepublicsysteme.com).

1.2 Les comités spécialisés

Le conseil n'entend pas constituer de comité d'audit. Le conseil se réunit sous forme de comité d'audit préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, pour évoquer avec les membres du Directoire les conditions d'arrêté des comptes.

En effet, la société a décidé que les fonctions de Comité d'audit seraient dévolues au conseil de surveillance, l'entreprise n'a pas une taille suffisante pour qu'il y ait un Comité d'audit permanent.

Concernant le comité d'audit, la société n'applique que partiellement les recommandations énoncées dans le rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Ainsi, la société respecte les recommandations suivantes dudit rapport :

- le conseil comprend un membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable,
- les échanges d'informations légalement prévues entre les commissaires aux comptes et le comité aient lieu entre ces derniers et le conseil
- le conseil justifie sa position de se réunir sous forme de comité d'audit et de ne pas constituer de comité ad hoc dans le rapport du président et/ou dans le document de référence.

Par ailleurs, la société dispose d'un comité des rémunérations qui se réunit en pratique une fois par an afin de débattre et présenter son avis au conseil de surveillance sur la rémunération des membres du directoire.

Il est composé de deux membres du Conseil de Surveillance : Francois Merle (indépendant) et M. Bernard Roux (indépendant).

Le comité des rémunérations s'est réuni avant la tenue du Conseil de surveillance pour constater la performance du Groupe et formuler des recommandations concernant la rémunération du Directoire.

Le comité a pour mission de faire au Conseil de surveillance toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il fait également des recommandations au Directoire relatives à la rémunération des principaux dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil de surveillance.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, la partie variable (bonus), les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, cotisations de retraite et avantages particuliers.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performances.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 28 mars 2011.

2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil de surveillance est exclusivement composée de jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

Le montant global des jetons de présence a été fixé par l'assemblée générale du 24 juin 2010 à 75.000 euros pour l'exercice antérieur jusqu'à décision contraire.

Le conseil répartit lesdits jetons entre ses membres, selon l'assiduité des membres du conseil aux réunions.

Le Président du conseil bénéficie de jetons de présence au titre de ses fonctions de Président à hauteur de 60.000 euros.

2.2 Rémunération des mandataires

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée chaque année par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

2.2.1. Rémunérations fixe et variable

Au titre de leur mandat, les membres du Directoire perçoivent pendant toute la durée de leur mandat une rémunération fixe de 750 euros brut mensuel sur 12 mois, soit 9.000 euros brut annuel.

Ils peuvent également prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

En outre, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

Partie fixe : 10.750 euros mensuels bruts, soit 125.000 euros brut annuel

Partie variable : Les membres du Directoire bénéficient d'une part variable dont la formule est régulièrement revue par le Conseil de Surveillance, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendue des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique.

2.2.2. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En revanche, des actions ont été attribuées gratuitement à Monsieur Pierre Franck Moley, membre du Directoire chaque année depuis 2006.

En matière d'attribution d'actions gratuites, le conseil a décidé de fixer à 50 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

L'attribution définitive des actions n'est pas subordonnée à la réalisation de conditions de performance. Il est précisé qu'à la date de l'attribution desdites actions, la société ne se réfère pas au Code Middenext.

2.2.3. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Néant.

2.2.4. Retraites

Les membres du Directoire bénéficient d'un régime complémentaire de retraite spécifique à prestation non définie, pour lequel la société cotise à hauteur maximum de 8% du plafond tranche B de la Sécurité Sociale

2.2.5. Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule. Il n'y a pas d'autre avantage en nature significatif.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire à l'Assemblée au chapitre 10.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Principe d'analyse

2.1.1 Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui a été retenu par Public Système Hopscotch.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

2.1.2 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2.1.3 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 Organisation générale

Public Système Hopscotch est un Groupe comprenant dix huit sociétés dont Public Système Hopscotch est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est généralement similaire à celle de la société mère, Public System Hopscotch.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en terme de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;
- un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

2.2.2 Les acteurs du contrôle interne

➤ Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le groupe Public Système Hopscotch est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une vingtaine par pôle en moyenne. A ce titre on peut considérer que PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Levallois-Perret, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la totalité des pôles-métiers - que ces derniers soient hébergés dans la société mère ou dans les filiales - et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité, notamment en charge de l'administration des ventes ;
- le contrôle de gestion ;
- la gestion du personnel et la paie ;
- le service juridique.

Le rôle et le fonctionnement des trois premiers services sont détaillés dans la partie 2.3.2.

Le service juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique et suit la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

➤ Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, PUBLIC SYSTEME HOPSCOOTH a recours à des experts externes.

- Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- élaboration, le cas échéant, des tests de dépréciation des goodwill ;
- évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

- Avocats

PUBLIC SYSTEME HOPSCOOTH fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social sont confiées à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

2.3 Autres composantes de contrôle interne

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Un Directeur administratif et financier a été recruté au deuxième trimestre de l'année 2008 ce qui permet depuis lors, à l'un des membres du Directoire de se consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne, et à l'évaluation des risques.

La fonction d'audit interne a été créée.

Le Groupe poursuit ainsi ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées dans le rapport de gestion de la société et du groupe au paragraphe VIII.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

2.3.1 Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- l'existence d'un **service comptable et financier** permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- le respect du principe de **séparation des tâches** permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- la **supervision et la délégation** assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- l'existence d'un **système comptable**, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la **circulation de l'information** fluidifiée grâce à la taille modeste de l'entreprise, le décloisonnement des différents services permet une efficiente collaboration ;

2.3.2 Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société PUBLIC SYSTEME HOPSCOOTH dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard TOTEM, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération l'équilibre financier des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- de la clôture périodique des états financiers ;
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- réaliser les travaux de cut-off.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que la supervision des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de novembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés comptables trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la rentabilité de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

2.3.3 Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en sept processus :

➤ **Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière**

• **Processus de clôture des états financiers**

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle. Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - o l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - o le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

• **Processus de suivi budgétaire et de reporting**

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

➤ **Les processus comptables et de gestion**

• **Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires**

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées.

• **Processus de gestion du risque clients**

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

- **Processus de gestion de la trésorerie**

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

- **Processus de gestion de la paie**

Les processus de paie permettent de vérifier :

- le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

2.4 Transition aux nouvelles normes comptables internationales (IFRS) pour les comptes consolidés

En application du Règlement Européen sur les normes internationales, Public Système Hopscotch a adopté ces dernières (International Financial Reporting Standards, IFRS) dans le cadre de l'exercice 2005 et les applique à tout exercice ultérieur.

Enfin, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les nouvelles normes comptables internationales.

Le Président du conseil de surveillance
Monsieur Lionel Chouhan

16.4.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Public Système Hopscotch,

Public Système Hopscotch S.A.

Siège social : 40, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

Capital social : €2 174 033

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Public Système Hopscotch S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Public Système Hopscotch S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autre information

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Paris, le 28 avril 2011

KPMG Audit IS

Cabinet Foucault

Grégoire Menou
Associé

Olivier Foucault
Associé

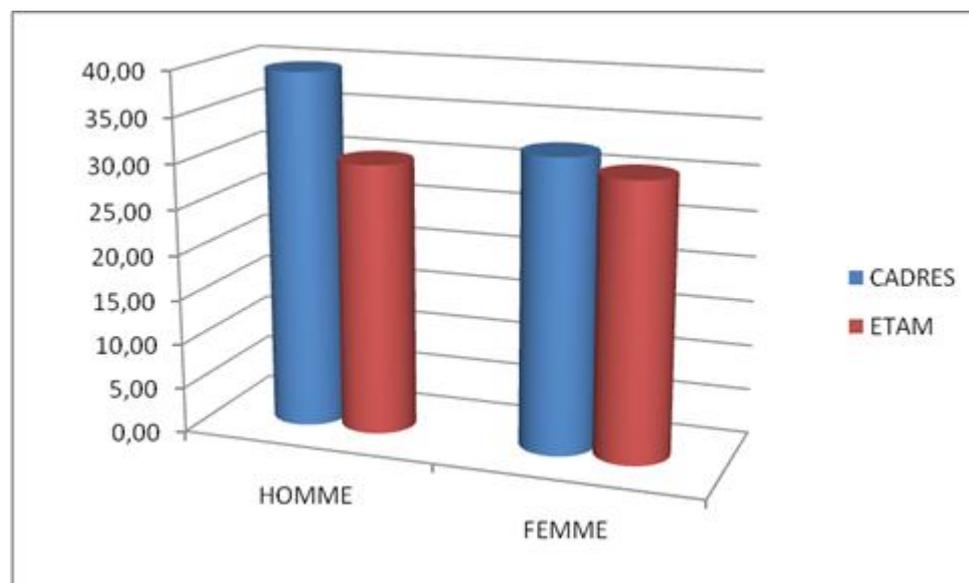
17 SALARIES

17.1 Informations significatives

Toutes les informations significatives relatives aux salariés du Groupe sont données dans le paragraphe VII intitulé « Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel » du rapport de gestion inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

En complément, il est précisé que l'âge moyen au sein du Groupe est de 33,10 ans en 2010, contre de 33,80 ans en 2009.

Année 2010	HOMME	FEMME	HOMMES ET FEMMES
CADRES	39,52	32,32	35,92
ETAM	30,03	30,51	30,27
TOTAL	34,78	31,42	33,10



17.2 Participations et stocks options

En vue de motiver et fidéliser ses dirigeants et collaborateurs, le groupe a utilisé les instruments suivants :

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan d'options d'achat d'actions du 15 janvier 2007

Dans le cadre de ce plan Public Système Hopscotch a attribué un total de 49.500 options d'achat d'actions, au prix d'exercice de 12,28 € par action. Les options sont exerçables à compter du 15 janvier 2010 et expirent le 15 janvier 2013.

Aucune option n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux du Public Système Hopscotch. A la suite de départs de bénéficiaires, il reste à ce jour 30.000 options exerçables soit 1,03% du capital.

Tableau 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
Date d'Assemblée accordant l'autorisation au Directoire	25 juin 2004
Date du Directoire	15 janvier 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (à l'origine)	49.500
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux	Néant
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2010
Date d'expiration des options	15 janvier 2013
Prix d'exercice	12,28 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées 30 mars 2011	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	19.500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes <u>en fin d'exercice</u>	30.000

Tableau 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant

Attributions gratuites d'actions

Le 30 mars 2009, il avait été attribué gratuitement 59.000 actions nouvelles ou existantes à 262 bénéficiaires ; à ce jour, il reste à la suite des départs constatés 48.200 actions qui ont été définitivement attribuées gratuitement le 30 mars 2011 au moyen d'actions existantes.

Par ailleurs, le 28 mars 2010, 40.000 actions ont été attribuées au profit de certains collaborateurs. A ce jour, en raison de départ, 32.000 actions sont susceptibles d'être attribuées gratuitement dont 2.000 via des actions nouvelles et 30.000 via des actions nouvelles ou existantes.

Enfin, le groupe a procédé le 28 mars 2011 à une attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au bénéfice de certains cadres et collaborateurs du Groupe, pour un total de 49.000 actions susceptibles d'être définitivement attribuées gratuitement le 28 mars 2013.

En conséquence, il existe à ce jour un capital potentiel au titre des attributions gratuites d'un maximum 81.00 actions, soit 2,79% du capital.

Par ailleurs, M. Moley a bénéficié parmi ces attributions gratuites suivantes :

- 30.075 actions existantes le 28 mars 2008
- 30.075 actions existantes ou à émettre le 30 mars 2009
- 30.000 actions existantes ou à émettre le 30 mars 2010.

S'agissant des actions de Monsieur Pierre Franck Moley, celui-ci commence à en bénéficier dans la mesure où le résultat opérationnel est supérieur à 9% de la marge brute.

Des informations complémentaires concernant les plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions sont indiquées dans le rapport de gestion inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

En application des dispositions des articles L.225-197-4 et L. 225-184 du Code de Commerce, ces attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites font l'objet de Rapports spéciaux à l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 mai 2008 avait renouvelé les autorisations conférées au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution d'options ou d'actions gratuites pour une durée de 38 mois. Ces délégations arrivant à expiration le 26 juillet 2011, leur renouvellement sera proposé dans le cadre de la prochaine assemblée générale le 26 mai 2011.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 15 avril 2011.

Répartition du capital et des droits de vote au jour de l'établissement du présent document :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Action de concert (1)	1 533 523	52,90%	2 460 610	60,84%
Dont : - Groupe Chouchan (2) :	482 491	16,65%	959 721	23,68%
Dont Lionel Chouchan	479 104	16,53%	953 022	23,51 %
- Groupe BDLM (3)	1 051 032	36,26%	1 500 889	37,03%
Dont Frédéric Bedin	223 023	7,69%	444 987	11%
Dont Benoît Desveaux	226 214	7,80%	442 997	10,95%
Dont Pierre-Franck Moley	91 949	3,17%	103 059	2,55%
Dont Jérôme Lascombe	765	0,03%	765	0,02%
Dont Le Holding System	254 726	8,79%	254 726	6,30%
Dont Lascorp	254 355	8,77%	254 355	6,29%
Salariés (hors épargne collective)	193 728	6,68%	352 223	8,71%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	2 750	0,09%	5 100	0,13%
Autres nominatifs	253 912	8,76%	507 658	12,55%
Auto détention	187 687	6,47%	0	0%
Contrat de liquidité	8 642	0,30%		0%
Public	718 594	24,79%	718 594	17,77%
TOTAL	2 898 711	100%	4 052 827	100%

** L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDLM est décrite ci-après dans le paragraphe 18.4

- Le groupe Chouchan comprend : Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez.

- Le groupe BDLM comprend :

- Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley qui sont membres du directoire,
- la société Le Holding système. Cette société est détenue à la date du présent rapport par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley à hauteur de 33,32% du capital chacun.
- Monsieur Jérôme Lascombe
- La société Lascorp SARL, contrôlée par Monsieur Jérôme Lascombe.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote (A valider).

Les franchissements de seuils suivants ont été déclarés au cours de l'exercice 2010 :

1- Par courrier reçu le 19 février 2010, complété notamment par un courrier reçu le 25 février, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été effectuées :

la société anonyme Le Holding Système ([a MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley détiennent chacun 33,32% du capital de cette société) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 février 2010, le seuil de 5% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 154 726 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant autant de droits de vote de cette société, soit 5,87% du capital et 3,82% des droits de vote de cette société ;

M. Benoît Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 226 214 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 442 997 droits de vote de cette société, soit 8,58% du capital et 10,95% des droits de vote de cette société ;

M. Frédéric Bedin a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 221 964 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 443 928 droits de vote de cette société, soit 8,41% du capital et 10,97% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature de 150 000 actions LE PUBLIC SYSTEME par MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley (à raison de 50 000 actions chacun) à la société Le Holding Système.

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDM[3] n'a franchi aucun seuil et détient 1 213 353 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 2 243 783 droits de vote de cette société, soit 46,00% du capital et 55,45% des droits de vote de cette société.

2- Par courrier reçu le 12 avril 2010, la société anonyme 21 Centrale Partners (9 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque 21 Développement, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 avril 2010, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action LE PUBLIC SYSTEME.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 266 120 actions LE PUBLIC SYSTEME hors marché.

3- Par courrier reçu le 16 avril 2010, la société anonyme GL events (Contrôlée par la société anonyme Polygone, elle-même contrôlée par M. Olivier Ginon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir 266 120 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant autant de droits de vote, soit 10,09% du capital et 6,65% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LE PUBLIC SYSTEME hors marché.

Par courrier reçu le 16 avril 2010, complété par un courrier reçu le 19 avril, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « GL events a financé l'acquisition de titres sur fonds propres et agit seule. GL events pourra poursuivre ses achats d'actions en fonction des opportunités de marché mais n'envisage pas de prendre le contrôle de la société LE PUBLIC SYSTEME. GJ events ne souhaite pas intervenir dans la gestion de la société LE PUBLIC SYSTEME et à ce titre aucune opération visé par l'article 223-17 du règlement général de l'AMF n'est envisagée, et ne demandera pas la nomination d'un représentant, ni au directoire, ni au conseil de surveillance. Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote l'émetteur n'a été conclu. »

4-Par courriers reçus le 13 mai 2010, complété par un courrier reçu le 18 mai, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées à l'Autorité des marchés financiers :

la société anonyme Le Holding Système (MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley détiennent chacun 33,32% du capital de cette société) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 mai 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 254 726 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant autant de droits de vote de cette société, soit 9,66% du capital et 6,54% des droits de vote de cette société ;

M. Lionel Chouchan a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 7 mai 2010, les seuil de 25% des droits de vote et de 20% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 476 301 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 950 219 droits de vote de cette société, soit 18,06% du capital et 24,39% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession de 100 000 actions LE PUBLIC SYSTEME par M. Lionel Chouchan, au profit de la société Le Holding Système.

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDM[3] n'a franchi aucun seuil et détient 1 213 353 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 2 129 330 droits de vote de cette société, soit 46,00% du capital et 54,66% des droits de vote de cette société.

5- Par courriers reçus le 26 mai 2010, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées à l'Autorité des marchés financiers :

Monsieur Jérôme Lascombe a déclaré avoir franchi en hausse le 20 mai 2010, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Lascorp SARL (31, avenue Trudaine, 75009, Paris) qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir directement et indirectement 255 120 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant autant de droits de vote de cette société, soit 8,80% du capital et 6,14% des droits de vote de cette société .

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDLM a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mai 2010, le seuil de 50% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir 1 468 473 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 2 384 450 droits de vote de cette société, soit 50,66% du capital et 57,37% des droits de vote de cette société.

18.2 Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Les principaux actionnaires disposant d'un droit de vote différent sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dès lors qu'il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

18.3 Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif

L'émetteur est contrôlée comme indiqué ci-dessus au paragraphe 18.1. Au 15 avril 2011, 60,71% des droits de vote sont détenus par le concert Chouchan / BDLM. Le but du pacte est de définir une action de politique commune en vue d'assurer le développement pérenne de la société, et non d'offrir une possibilité d'action abusive de la part des intéressés.

Dans son mode de fonctionnement même, le directoire est soumis à un contrôle actif du conseil de surveillance dont 3 membres sont indépendants.

La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle

Pacte d'actionnaires

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Ce pacte a fait l'objet de plusieurs avenants et mises à jour.

Les membres de ce pacte se divisent en deux groupes :

- Le groupe Chouchan comprenant Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance, Madame Sylvie Estevez ainsi que Monsieur Thomas Chouchan,
- Le groupe BDLM comprenant Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux, Pierre-Franck Moley et Jérôme LASCOMBE, membres du directoire, la Société LE HOLDING SYSTÈME¹ ainsi que la société Lascorp².

Le pacte d'actionnaires dans sa dernière version en date du 20 mai 2010 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Action de concert :

Les membres du groupe BDLM déclarent agir de concert et s'engagent à adopter une position commune sur le sens du vote à émettre en Assemblée Générale.

- Gérance du pacte :

La gérance du pacte est assurée par Monsieur Pierre-Franck Moley et Monsieur Lionel Chouchan qui en est le Président, étant précisé que les décisions de la gérance sont prises à l'unanimité.

- Nantissement :

Les signataires ne peuvent nantir tout ou partie des titres de la société Public Système Hopscotch qu'après avoir obtenu l'accord du Directoire.

- Droit de préemption :

Un droit de préemption est institué (i) au profit des actionnaires du groupe BDLM en priorité puis au profit des actionnaires du groupe Chouchan en cas de cession par un membre du groupe BDLM, et (ii) au profit du groupe BDLM en cas de cession par un membre du groupe Chouchan.

Ce droit de préemption s'applique notamment en cas d'offre publique ou de décès de l'un des signataires du pacte avec des modalités adaptées.

- Droit de sortie proportionnel :

En cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption, chacun des signataires disposera d'un droit de sortie proportionnel au même prix que celui de la cession si le cessionnaire acquiert ou porte sa participation à plus de 25 % du capital.

- Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

¹Société anonyme contrôlée par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley détenant chacun 33,32 % du capital.

²SARL contrôlée et représentée par Monsieur Jérôme Lascombe qui en est le gérant.

- Clause de non concurrence :

Les signataires prennent un engagement de non concurrence.

- Entrée d'un nouvel actionnaire :

En cas de cession de titres par l'un des signataires à un tiers, les parties s'engagent à ce que le cessionnaire adhère au pacte.

- Durée du pacte :

Le pacte décrit ci-dessus sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les sociétés apparentées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du conseil de surveillance ou du directoire.

Il existe un contrat de prestation de services conclu entre Public Système Hopscotch et Lascorp dont l'associé majoritaire est M. LASCOMBES, membre du Directoire.

Ce contrat est détaillé à l'article 16.2 du présent document de référence.

20 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

En préambule, et conformément aux normes en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été émis :

- Le Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, comme prévu à l'article L225-68 alinéa 6 du Code de Commerce. Le Rapport spécial du Directoire relatif au rachat d'actions – nouveau programme de rachat d'actions, est dorénavant intégré au rapport de gestion du Groupe précisé ci-dessus.
- Le Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Le Rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2010.

Ils ont été émis, et seront mis à la disposition et lecas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 26 mai 2011, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

20.1 Rapport de gestion au 31 décembre 2010

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE LPS AU COURS DE L'EXERCICE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2011 (COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société à l'effet de vous soumettre :

- Le rapport de gestion du Directoire,
- Les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Les comptes sociaux de la société mère de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Le projet des résolutions.

II. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH AU COURS DE L'EXERCICE

1. COMPTES CONSOLIDES

Chiffres Clés

En milliers d'euros	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	121 711	136 126	128 757
Marge Brute (1)	39 378	41 693	45 556
Rés. Opérationnel Courant	4 425	4 723	2 374
Résultat Net Part du Groupe	472	673	1 153
BNPA (€ / action)	0,18	0,26	0,45
Capitaux Propres	11 028	10 529	12 766
Trésorerie (2)	8 500	12 257	6 806
Effectif permanent moyen	280	298	406

(1) Les sociétés Le Public Système MICE , Le Public Système Marketing Opérationnel, CSAA et Allo la Terre ont été fusionnées dans la société Public Système Hopscotch par transmission universelle de patrimoine.

(2) Les sociétés System TV Mobile et Son d'Image, filiales de System TV, ne sont pas consolidées car dormantes et non porteuses d'engagement.

2010 : une année de développement et de consolidation

Dans un marché convalescent, l'exercice écoulé s'est caractérisé par une reprise irrégulière des activités : le premier semestre a constaté une activité en amélioration sensible, suivi par un 3ème trimestre décevant, que la fin de l'année permet de compenser. Les métiers de l'événement ont principalement profité de ces évolutions positives au global, tandis que les activités de relations publiques sont restées stables d'une année sur l'autre. Sur son périmètre tel qu'existant en 2008, Public Système Hopscotch constate une reprise de l'ordre de 10% des volumes, qui permet d'effacer une partie des effets de la crise, sans que les niveaux 2007 / 2008 aient été entièrement retrouvés.

Afin d'accélérer sa croissance dans le digital, Le Public Système s'est rapproché du groupe de relations publiques et de communication digitale Hopscotch, consolidé à compter du second semestre de l'exercice écoulé; à cette occasion le groupe a pris le nom de Public Système Hopscotch, et a procédé à une augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature de titres. Le capital social de la société Public Système Hopscotch a ainsi été porté à 2.174.033,25 €, il est composé de 2.898.711 actions. Heaven (marketing et communication digitale) est par ailleurs consolidé sur 12 mois, alors qu'il l'était seulement sur 6 mois au second semestre 2009.

Avec ces évolutions, Public Système Hopscotch devient un opérateur de tout premier plan dans la communication digitale et les relations publiques, et reste leader dans les métiers événementiels. Avec aujourd'hui près de 500 salariés permanents, le groupe constate non seulement un réel changement de dimension, mais surtout un important enrichissement de son offre de services sur les segments les plus porteurs de croissance.

L'intégration d'Hopscotch et notamment de sa filiale Hopscotch Europe In One, basée à Dublin, donne aussi une nouvelle dimension internationale au groupe, dimension qui sera prochainement affirmée par sa présence en Asie.

Par ailleurs, Public Système Hopscotch poursuit son effort de restructuration juridique en fusionnant par voie de TUP (Transmission Universelle de patrimoine) ses filiales Le Public Système Voyage, Le Public Système Marketing Opérationnel, Allo la Terre ainsi que CSAA, cette dernière déménageant de Boulogne vers le siège du groupe à Levallois.

Le groupe s'organise ainsi pour tirer parti le plus efficacement possible de son changement de dimension. Sur la base d'une marge brute proforma de plus de 50 millions d'euros, l'accent sera mis tout particulièrement sur la rentabilité opérationnelle.

Une activité consolidée en croissance

La marge brute consolidée, qui indique la mesure la plus pertinente du niveau d'activité du groupe augmente de 9,3%, à 45.556 milliers d'euros (donnée extra comptable issue du système de gestion). Toutefois, en raison d'un effet de mix métiers qui évolue, le chiffre d'affaires consolidé s'affiche en recul de 5,4 % à 128.757 milliers d'euros.

En effet, la consolidation de Heaven sur une année entière d'une part, et de Hopscotch à compter du second semestre d'autre part, génère proportionnellement plus de marge brute que de chiffre d'affaires dans le mix métiers, puisque ces entités facturent majoritairement des honoraires.

Si l'on élimine l'impact d'un contrat exceptionnel en 2009, le chiffre d'affaires aurait progressé de 24%, et la marge brute de 10%, grâce à la reprise des activités événementielles telle qu'évoquée ci-dessus.

Le résultat opérationnel courant reste profitable à 2.374 milliers d'euros, bien qu'en retrait par rapport à l'année passée :. A périmètre constant la profitabilité a reculé, tandis que l'entrée de Hopscotch dans le périmètre du groupe a eu un effet contributif. Le choix a été fait de conserver les effectifs afin de répondre aux appels d'offre et de continuer à servir les clients avec le même niveau de qualité. Toutefois, la reprise des activités constatée en 2010 a été moins soutenue, et plus irrégulière (faiblesse au troisième trimestre en particulier) que ce que la société prévoyait. La reprise des activités sur les anciens périmètres a toutefois permis de dégager des excédents tels qu'il n'est pas nécessaire de déprécier à nouveau des écarts d'acquisition, ainsi le résultat opérationnel reste comparable à celui de l'an passé, à 2.456 milliers d'euros.

Après une charge d'impôt de 972 milliers d'euros, et constatation d'intérêts minoritaires de 143 milliers d'euros, le résultat net part du groupe s'établit à 1.153 milliers d'euros, contre 673 milliers d'euros l'an passé.

La capacité d'autofinancement générée par l'activité du groupe s'élève à près de 4,0 millions d'euros en 2010.

Un bilan toujours solide

Le bilan consolidé constate les effets de l'entrée de Hopscotch dans ses comptes.

La trésorerie à l'actif, nette des découverts bancaires et des créances Dailly au passif s'élève à 6,8 millions d'euros, contre 12,3 millions l'an passé (note 21). Les créances Dailly, s'élèvent à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2010, et correspondent à d'importantes factures clients non encaissées à cette date. Ces positions (créances clients non encaissées, et mobilisation des factures correspondantes) ont été entièrement dénouées au cours du premier trimestre. Le tableau des flux de trésorerie consolidés montre que cette érosion de la trésorerie provient en totalité de l'évolution défavorable du BFR.

La société a souscrit 2 emprunts amortissables de 3 millions d'euros chacun, principalement pour financer l'acquisition de Hopscotch. La part à moins d'un an des emprunts bancaires amortissables est de 2,5 millions d'euros, et la part à plus d'un an s'élève à 6,3 M€, au 31 décembre 2010 (notes 23 et 27).

Le ratio dettes bancaires / capitaux propres s'élève à 70% au 31 décembre 2010. La société ne prévoit pas de souscrire de nouvel emprunt prochainement, de sorte que l'endettement devrait très rapidement descendre en dessous de 50%.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	% Intérêts	2010 %de contrôle	2009	Méthode
Public Système Hopscotch	Mère	Mère	Mère	IG
Le Public Système MICE (1)			100	IG
Pavillon Production	100	100	100	IG
LPS Cinéma	100	100	100	IG
LPS Marketing Opérationnel (1)			100	IG
PARISIENA Capdel	100	100	100	IG
Sagarmatha	100	100	100	IG
CSAA (1)			100	IG
Le Public Système PCO	100	100	100	IG
System TV	100	100	100	IG
Think For	100	100	100	IG
Allo La Terre (1)			100	IG
Heaven	100	100	100	IG
Agent Influence	100	100	100	IG
Fresh Média	100	100	100	IG
Heaven Conseil	100	100	100	IG
Extralab	100	100	100	IG
Blog Agency	100	100	90	IG
Hopscotch	100	100	0	IG
Blog Spirit	50	50	0	IP
Human to Human	56	56	0	IG
HopscotchBroadcast Média	100	100	0	IG
HDL Communication	100	100	0	IG
Hopscotch Europe In One Ltd	65	65	0	IG
Hopscotch Espagne	100	100	0	IG

Hormis Hopscotch Europe In One td (Irlande) et Hopscotch Espagne, toutes les sociétés du groupe sont de nationalité française.

2. COMPTES SOCIAUX SOCIETE MERE ET FILIALES

Résumé des comptes de la société mère et de ses principales filiales

Les chiffres clés au 31 décembre 2010 des principales sociétés du Groupe sont présentés ci-dessous:

<i>En milliers d'euros</i>	Public Système Hopscotch	Pavillon Production	Sagarmatha	Le Public Système Cinéma	Le Public Système PCO	System TV	Capdel	Heaven Conseil	Hopscotch (pro forma 12 mois)				
Actif immobilisé	21 155	506	79	132	169	187	20	9	995				
Actif circulant	46 446	2 245	10 436	3 791	2 499	1 506	1 920	2 302	3 067				
Total de l'actif	67 858	2 751	10 532	3 926	3 111	1 789	1 940	2 355	4 080				
Capitaux propres	14 745	338	985	732	207	882	346	-	40	566			
Chiffre d'affaires	85 070	4 743	15 510	5 890	5 588	3 325	3 847	6 249	8 850				
Résultat d'exploitation	-	49	154	711	432	-	30	-	434	505	195	-	40
Résultat financier	1 083	-	50	61	7	1	-	40	-	4	49	486	
Résultat exceptionnel	-	312	-	22	9	8	53	26	-	-	5	-	10
Résultat net	1 026	68	434	259	14	-	327	332	239	419			

III. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (article L.225-100, al.3 c.com)

Public Système Hopscotch SA

Le chiffre d'affaires de la société Public Système Hopscotch atteint 85 070 milliers d'euros, contre 92 902 milliers d'euros l'an passé, en décroissance de près de 8%, conformément à la marge sur achat qui diminue de 7% d'une année à l'autre.

Les comptes 2009 avaient été fortement impactés par la constatation d'une opération de grande ampleur réalisée au 3^e trimestre 2009. Cet évènement masque la reprise de l'activité en 2010 réalisée par la société Public Système Hopscotch sur ses métiers historiques, de l'ordre de 9%, et provenant principalement de l'activité communication événementielle. Les niveaux d'activité antérieurs à 2009 n'ont pas été encore retrouvés.

Le résultat financier est très largement bénéficiaire à 1 083 milliers d'euros, en raison notamment des produits de dividendes constatés et de la reprise de provision sur actions propres. Hors ces éléments, le résultat financier est quasiment à l'équilibre, les produits financiers de placement équilibrant les charges d'intérêt, malgré le recul des taux de placement.

Le résultat exceptionnel est négatif de 312 milliers d'euros se compose principalement de la moins value provenant de l'utilisation d'actions autodétenues à hauteur de - 350 milliers d'euros dans le cadre de la couverture de l'attribution définitive d'actions existantes.

Après impôts sur les bénéfices et participation des salariés, le résultat net du Public Système Hopscotch s'élève à 1.026 milliers d'euros, contre 1 834 milliers d'euros, l'an passé.

Les fonds propres, après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2009, s'élèvent à 14 745 milliers d'euros. La trésorerie à l'actif atteint 7 030 milliers d'euros, et les dettes bancaires s'élèvent à 8 359 milliers d'euros dont 149 milliers d'euros de concours bancaires.

Au 31 décembre 2010, le solde des créances Clients, s'élève à 23.118 milliers d'euros et sont ventilées comme suit :

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à moins de 3 mois	Dues à plus de 3 mois
Créances Clients	23 118	15 557	4 617	1 394	1 550
<i>Dont Factures à établir</i>		9 067			
<i>Dont Clients Douteux</i>					517

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes Fournisseurs s'élève à 22.318 milliers d'euros et sont ventilées comme suit :

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à plus de 1 mois
Dettes Fournisseurs	- 22 318	- 16 545	- 3 093	- 2 680
<i>Dont Factures non parvenues</i>		- 12 703		

Activité des principales filiales :

Pavillon Production

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 4.743 milliers d'euros en 2010, en recul de 16 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse provient essentiellement de l'activité régie entraînant une diminution de la marge sur achat, apparentée à la marge brute dans ce métier, de -25%. En effet les prestations en régie génèrent un taux de marge plus élevé que la production.

La variabilité des charges relatives aux prestations de régie permet de maintenir un résultat d'exploitation positif de 154,4 milliers d'euros, contre 397,3 milliers d'euros l'an passé.

Après participation des salariés et impôt sur les bénéfices, le résultat net de la société s'établit à 68,2 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 337,6 milliers d'euros, et la trésorerie est positive de 102,2 milliers d'euros.

La variation favorable du BFR a permis de réduire la dette en compte courant auprès de la société mère. Au 31 décembre 2010, cette dernière s'élève à 123 milliers d'euros, contre 668,1 milliers d'euros l'an dernier.

Sagarmatha

L'activité de la société Sagarmatha a bénéficié pleinement des effets de la reprise et affiche des résultats en très forte croissance. Le chiffre d'affaires à 15.510,3 milliers d'euros, augmente de +67% par rapport à l'an dernier et est proche de celui enregistré en 2008. La marge brute, augmente corrélativement, mais dans une moindre mesure atteignant 3.934 milliers d'euros, soit une hausse de 44%.

Il en résulte un résultat d'exploitation en forte croissance à 711 milliers d'euros contre 290 milliers d'euros en 2009.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 434 milliers d'euros.

Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2009, les capitaux propres s'élèvent à 984.6 milliers d'euros.

La trésorerie active est de 91,5 milliers d'euros, et la société n'est pas endettée auprès d'établissements financiers.

Le Public Système Cinéma

Après une belle croissance en 2009, le chiffre d'affaires de la société s'est stabilisé cette année et s'élève à 5.889,8 milliers d'euros. La marge brute atteint 2.390 milliers d'euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier. Cette hausse s'explique par une bonne maîtrise de l'activité traditionnelle des festivals et des opérations de relations publiques reconduites cette année.

Le résultat d'exploitation de 432 milliers d'euros est en légère augmentation par rapport à l'an passé (407 milliers d'euros en 2009).

Le résultat net, après participation des salariés, et impôt sur les sociétés, s'élève à 259,3 milliers d'euros.

Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2009, les capitaux propres s'élèvent à 732,2 milliers d'euros, contre 720,2 milliers d'euros l'an passé.

Les disponibilités sont de 124,4 milliers d'euros. Il n'y a pas de dettes financières dans les comptes de la société.

System TV

Le chiffre d'affaires augmenté de diverses subventions s'élève à 3.664 milliers d'euros pour 2010 contre 5.319 milliers d'euros pour l'année 2009. Cette baisse provient essentiellement du report de plusieurs contrats importants en 2011, conséquence de la réorganisation des chaînes publiques en 2010.

Le résultat d'exploitation est une perte de 433 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre un bénéfice de 267 milliers d'euros l'année précédente. Les charges financières et les diverses charges exceptionnelles conduisent à un résultat déficitaire après impôt de 327 milliers d'euros.

Au cours de l'année 2010 SYSTEM TV a développé de nombreux programmes courts d'informations, en produisant plus de 150 programmes pour les chaînes Directe 8 et BFM TV.

De plus, 48 documentaires de création ont été produits au cours de l'année 2010 pour les diffuseurs, Arte, France 5 et la chaîne Planète.

LE PUBLIC SYSTEME PCO

Le chiffre d'affaires du Public Système PCO atteint 5.588 milliers d'euros en décroissance par rapport à 2009. Cette décroissance s'explique par la diminution des partenariats ; cette décroissance n'a donc pas d'effet sur la marge qui affiche une croissance de 3% pour s'établir à 1.712 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 1.765 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

La société dégage un résultat d'exploitation en perte de 30 milliers d'euros en raison essentiellement d'une hausse des charges fixes.

Au final, après les impôts sur les bénéfices, la société dégage un résultat net de 14 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 207 milliers d'euros. La société dispose d'une trésorerie satisfaisante de 385 milliers d'euros, et ne reconnaît aucune dette.

La société est donc prête à rebondir dès 2011 dans de bonnes conditions de rentabilité.

HOPSCOTCH

Consolidé à partir du 1er juin 2011, Hopscotch et ses filiales ont contribué aux comptes du Groupe pour un chiffre d'affaires de 7 770 milliers et une marge brute de 6 587milliers d'euros.

Les conditions d'exploitation profitables ont permis à Hopscotch de présenter un résultat d'exploitation de 1 000 milliers d'euros.

Le résultat net du groupe Hopscotch sur la période s'élève à 720 milliers d'euros.

HEAVEN

Le sous groupe Heaven constitué des filiales Agent Influence, Fresh Média, Heaven Conseil, Extralab et Blog Agency a dégagé au 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires de 6 832 milliers d'euros et une marge brute de 4 317 milliers d'euros.

Cette activité, conforme aux prévisions établies, n'a cependant pas permis de dégager un résultat positif malgré une restructuration en cours qui devrait porter pleinement ses fruits en 2011.

IV. ACTIVITE RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier trimestre 2011 montre une bonne tenue des activités par rapport à la même période en 2010. Le Groupe profitera en outre d'une consolidation qui n'était pas intégrée au périmètre alors. Par ailleurs le carnet de commande du Groupe, plus élevé, laisse espérer un exercice 2011 plus favorable que l'exercice 2010. Toutefois, le Groupe reste prudent et axe ses principaux efforts sur l'amélioration de la rentabilité dans l'hypothèse d'un volume d'activité comparable.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au jour de l'établissement du présent rapport, la société n'a pas relevé d'événements importants post clôture.

VI. MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AUX METHODES D'EVALUATION ADOPTEES POUR LES EXERCICES PRECEDENTS

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 17 décembre 2008.

En conséquence le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont présentées dans l'état du résultat global.

Cette présentation a été retenue pour les états financiers du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les comptes.

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2009 la norme IFRS 8 – Définition d'un secteur opérationnel : Information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles le Groupe est engagé et les environnements économiques dans lesquels il opère.

L'application de cette norme constitue un changement de méthode et n'affecte que la présentation, sans impact sur les comptes.

VII. RESULTATS COMPTES SOCIAUX- AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1.025.992 €.euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :
en € :

Origine

Bénéfice de l'exercice	1.025.992 €
Report à nouveau antérieur :	2.049.791 €
Soit un total distribuable de	3.075.783 €

Affectation

Réserve légale :	19.567 €
Dividendes:	724.677,75 €
Report à nouveau:	2.331.538,25 €

Soit un dividende de 0,25€ par action qui serait mis en paiement le 23 juin 2011 et dont le détachement du coupon interviendrait le 20 juin 2011.

Montant calculé sur la base de 2.898.711 actions, pour un dividende annuel ordinaire de 0,25 €.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 2 898 711 actions composant le capital social au 31 décembre 2010, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le Président rappelle que les capitaux propres s'élèvent à 14.745 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'assemblée prend acte en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	* Compte non tenu des sommes correspondantes aux
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS		
2007	1 450 798,8 €* Soit 0,55 € par action	–	–	
2008	1 318 908 €* Soit 0,50 € par action	–	–	
2009	1 978 362 €* soit 0,75 € par action	–	–	

dividendes non distribués à raison des actions autodétenues

VIII. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (article L 225-102-1 al 5 c.com.)

1/ Informations environnementales

Perception des enjeux environnementaux

Même s'il existe un débat sur les causes et les grandes échéances, les scientifiques, les Etats, les entreprises et l'opinion publique ont pris conscience du réchauffement climatique global, de l'atteinte à la biodiversité, de la nécessité d'économiser les ressources naturelles, de penser autrement la gestion des déchets...

Les acteurs économiques des différents secteurs ont mis en place des plans d'action comprenant des mesures en faveur de la réduction de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

A ce titre, Public Système Hopscotch a initié, depuis sept ans maintenant, une démarche engagée et volontariste sur les enjeux du développement durable dans ses métiers, afin d'allier la pérennité économique de notre activité à nos responsabilités en matière environnementale ainsi que sociale et sociétale.

Les fondements de cette responsabilité sont les principes de transparence, d'ouverture et de dialogue, de gestion durable, d'intégrité et de respect du principe de légalité.

Partant du constat que seuls, nous ne changerons pas le monde, nous avons souhaité associer à notre démarche nos différentes parties prenantes, les collaborateurs du groupe, nos fournisseurs et nos clients, et nous travaillons avec l'ensemble de la filière de la communication pour contribuer à inventer ensemble une communication plus responsable.

Cette politique se concrétise au travers de sept engagements sur des chantiers déjà initiés depuis plusieurs années, et qui impliquent nos parties prenantes.

1. Donner à nos collaborateurs toutes les clefs pour intégrer le développement durable à leur activité professionnelle et au quotidien ;
2. Réduire les impacts directs sur l'environnement du fonctionnement du groupe ;
3. Améliorer le cadre de travail de nos collaborateurs, pour plus de diversité, de sécurité et de transfert de compétences ;
4. Soutenir des projets solidaires en cohérence avec les métiers du groupe ;

5. Accompagner nos fournisseurs dans leur démarche de progrès ;
6. Conseiller et accompagner nos clients dans leur politique de développement durable ;
7. Inventer de nouvelles techniques de communication alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Chacun de ces engagements a été affecté à un des membres de la commission RSE du groupe qui a élaboré une feuille de route et des indicateurs de suivi. L'ensemble de ces feuilles de route constitue notre plan d'action de notre politique RSE.

En 2010, nous avons donc atteint l'objectif de formalisation de notre démarche d'éco-conception et plus globalement de RSE que nous nous étions fixés dans une logique d'amélioration permanente.

Nous avons mis en place, comme nous l'avions planifié, les outils de mesure pour suivre les différents chantiers qui nous permettent de quantifier nos efforts et d'élaborer notre démarche de progrès.

Dans ce cadre, la caleulette nous permettant de réaliser un bilan carbone simplifié d'un événement a été déployée auprès des équipes de production afin de leur permettre d'affiner l'éco-conception de nos productions.

Un Bilan Carbone de l'agence a été réalisé par le cabinet Labelia Conseil afin de visualiser les différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'activité du siège social dans l'objectif de mettre en place un plan d'amélioration quantifié. Différents résultats de cette étude sont présentés dans les paragraphes suivants de ce document.

1. Consommation en eau

Les fontaines à eaux installées au sein de l'agence dès 2006 sont munies d'électrovannes qui permettent de réguler la consommation.

Les sanitaires sont équipés de cuves économiseur d'eau (3/6 L). Pour aller plus loin, nous avons étudié la faisabilité de récupérer les eaux de pluies pour alimenter les sanitaires. N'ayant pas trouvé de solution concluante, nous avons décidé de poursuivre nos recherches.

Par ailleurs, sur l'année 2010 la consommation d'eau de l'agence s'élève à 1076 m³, ce qui fait une consommation de 4100 litres par personne par an.

2. Consommation en matières premières / Chiffres 2010

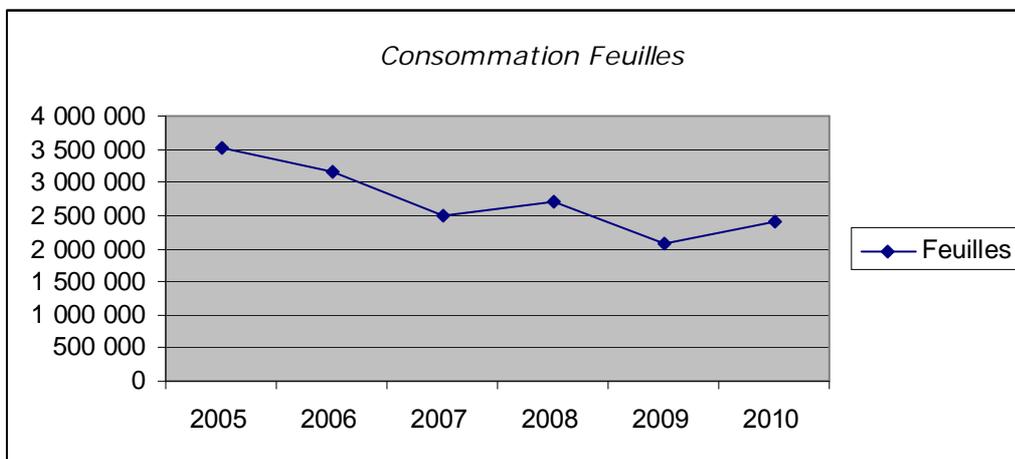
Dans l'élaboration de notre plan d'action, nous avons identifié le papier comme un chantier prioritaire. Les résultats du Bilan Carbone l'ont confirmé puisque le papier représente 75% de l'impact global des matières premières utilisées. Nous avons changé notre parc de photocopieurs, imposé le recto-verso, limité les impressions couleur et dématérialisé par l'usage de clés USB une partie de nos documents internes et commerciaux. Nous avons par ailleurs limité l'utilisation du papier 100g aux rendus de création graphique depuis juin 2007, entraînant une baisse de 75 % de la consommation de ce type de papier.

Ainsi, entre 2005 et 2009, la consommation globale de papier a diminué de près de 58% alors que l'activité de l'agence augmentait de plus de 45 %.

Entre 2009 et 2010, l'augmentation des effectifs de 8.15 % et l'acquisition d'un copieur supplémentaire ont entraîné une légère augmentation de la consommation de papier à hauteur de 12 %.

L'ensemble de ces efforts amène une consommation de 18 ramettes de 500 feuilles A4 par personne et par an pour une consommation moyenne française de 30 dans le secteur tertiaire (source ADEME-Guide Ecocitoyen-bureau).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de feuilles de papier	3 532 051	3 153 000	2 490 500	2 697 500	2 078 795	2 407 000



Nous avons aussi fait de l'éco-conception de nos campagnes un chantier prioritaire. Nous continuons notre démarche d'utilisation raisonnée du papier en achetant du papier recyclé ou issu de forêts durablement gérées, en utilisant les outils développés avec notre filière, en formant nos collaborateurs, en optimisant le tri des déchets et en proposant à nos clients d'éco-concevoir leurs campagnes.

3. Consommation en énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Un plan d'économie de l'électricité a été mis en œuvre par les équipes de maintenance de l'immeuble avec les services généraux et les prestataires :

- Une coupure automatique générale des éclairages intervient chaque jour à 22h00,
- Un détecteur de présence a été installé dans la cour, nous étudions la possibilité d'en installer à d'autres espaces de l'agence,
- Un dispositif d'information a été mis en place pour sensibiliser les collaborateurs de l'agence à la nécessité d'éteindre les ordinateurs et de limiter les dispositifs de veille,
- Nous avons installé des thermomètres dans l'agence pour nous assurer de ne pas dépasser notre objectif de 19° dans la journée.
- Le système d'éclairage du hall et de l'espace réception de l'immeuble a été refait en 100% LED, il n'y a plus de lampes à incandescence dans les locaux.
- Le service informatique du groupe a achevé la virtualisation des serveurs et a ainsi optimisé la consommation électrique du système informatique.

Nous lançons une étude pour repenser le chauffage et la ventilation de l'un des bâtiments du siège social à Levallois Perret.

L'étude Bilan Carbone a mis en avant des pistes d'amélioration afin de réduire nos consommations d'énergies. Différents orientations sont à l'étude :

- a. Relamping et zoning des bureaux et plateaux de travail,
- b. Coupure automatique en fin de journée des ordinateurs et tous appareils électriques,
- c. Mise en place de détecteur de présence dans le maximum d'espaces de l'agence,

La mise en place de ces différentes améliorations permettra l'économie de 14 T eq. CO₂, soit 53 000 km en voiture citadine en ville.

4. Recours aux énergies renouvelables

Une étude est toujours en cours concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments et plus globalement nous étudions les solutions nous permettant d'améliorer le rendement énergétique de nos bâtiments pour diminuer la consommation d'électricité et de gaz.

5. Condition d'utilisation des sols

Non applicable.

6. Rejets dans l'air, l'eau, le sol

L'émission de gaz à effet de serre liée aux transports professionnels des équipes du Public Système Hopscotch étant importante, nous avons mis en place des dispositifs de sensibilisation visant à inciter les collaborateurs à privilégier les transports en commun, le train plutôt que l'avion quand cela est possible ou le vélo. Cette année nous avons lancé le service de covoiturage initié par la ville de Levallois et acquis trois vélos électriques pour en tester l'usage.

Par ailleurs, nous travaillons depuis 2008 avec des sociétés de coursier disposant de parc de scooters électriques ou de vélo. Et en 2010 nous avons mis en place un service de livraison de plis en métro.

Le gain de CO2 réel sur nos consommations en 2008 est d'un peu moins de 8 tonnes.

7. Nuisances sonores et olfactives

Nous lançons en 2011 une étude avec un de nos partenaires sur la maîtrise des niveaux sonores lors de la diffusion de musique dans les différents événements que nous organisons.

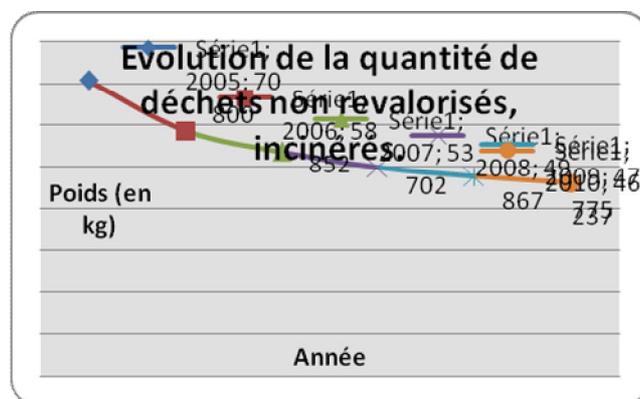
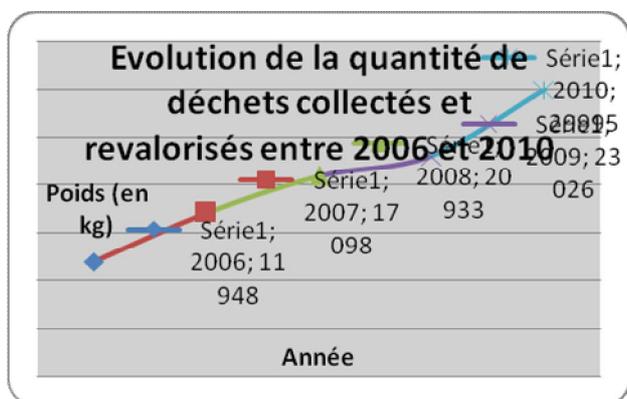
8. Traitement des déchets

La comptabilisation des déchets est essentiellement liée à l'activité des bureaux. Au cours de l'année 2010, 76,2 tonnes de déchets ont été comptabilisées dont 30 tonnes triées. Nous disposons d'un outil de suivi assez précis mis en place depuis 2005 par les équipes de la société Public Système Hopscotch et nos partenaires.

Depuis 2005 l'agence a mis en place des collectes sélectives de nos déchets en sélectionnant 4 partenaires : Elise, Conibi, APR2 et ATS qui se chargent de collecter tous nos déchets du siège social.

COLLECTE ET REVALORITION DES DECHETS ET DU TRI SELECTIF en Kg

Partenaires	Désignation	*2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005/2010
Elise	Papier & Cartons	NQ	11 448	16 698	17 773	18 268	23513	87700
APR2	Piles	NQ	0	0	0	58	0	58
APR2	Traitement des déchets bureautique, électrique, électronique obsolètes et matériaux divers. Spécialiste en valorisation en plastique.	STOCK	0	0	2584	3688	2307	8579
APR2	Boitier CD	NQ	0	0	0	400	194	594
Conibi	Consommable Bureauatique " Copieur" Toner - Photorécepteur	NQ	500	400	500	480	514	2 394
Elise	Piles	NQ	0	0	56	65	61	182
Elise	Bouchon						25	25
Elise	Néon	NQ	0	0	10	19	85	114
Elise	Cannettes	NQ	0	0	4	20	158	181,5
Elise	Bouteilles en Plastique	NQ	0	0	6	28	38	72
VEOLIA		STOCK	0	0	0	0	800	800
VEOLIA		STOCK					900	900
VEOLIA		STOCK					1400	1400
Elise-APR2- Conibi- Veolia	Déchets Collectés & Revalorisés	NQ	11 948	17 098	20 933	23 026	29995	103 000
Marie de Levallois	Autres déchets non revalorisés, incinérer. Quantité estimée pour 3 conteneurs de 770 L collectés quotidiennement depuis 2006 par SITA	70 800	58 852	53 702	49 867	47 775	46 237	256 433



Bilan collecte 2010 APR2

	Poids (kg)											
date collecte	EM	ECR	MD	MDMOB	SOLT	PMA	SMAG	FROID	TB	CTRB	EMB	TOTAL (en kg)
11/06/2010	59	229	624	200	0	0	11	35	0	2	0	1160
26/10/2010	161	239	218	191	0	0	194	0	0	11	133	1147
	220	468	842	391	0	0	205	35	0	13	133	2307

EM	ECR	MD	MDMOB	SOLT	PMA	SMAG	FROID	TB	CTRB	EMB
électronique mélangée, imprimantes	écrans, moniteurs	matériel divers, claviers, souris	matériel divers	solvant	batteries, piles, accus	supports magnétiques, CD Rom	?	tubes fluorescents	cartouche, toners	CPC, palette bois...

Le bilan carbone a mis en avant le fait que le travail mis en œuvre par la société avait porté ses fruits avec une réduction de l'impact réel. L'impact réel représente la différence entre les émissions et l'impact évité. Cet impact est passé de 11 tonnes éq.CO2 en 2005 à 2,4 tonnes en 2009, soit une réduction de 79% de l'impact. Cela est principalement dû à la mise en place de différentes filières de recyclage permettant d'éviter la production de nouvelles matières premières.

En poursuivant cette politique, le groupe pourrait d'ici quelques années aboutir à un impact réel proche de zéro. Concernant l'année 2010, nous obtenons des émissions de CO2 équivalentes à 11,9 tonnes et un impact évité de 8,4 tonnes, ce qui entraîne un impact réel de 3,5 tonnes. Cette augmentation s'explique par le déstockage de plus de 3 tonnes de matériel de bureau par la société Véolia.

9. Mesures limitant les atteintes aux écosystèmes et aux espèces protégées

Nous avons étudié la possibilité d'installer dans la cour de nos bureaux de Levallois des salles de réunions supplémentaires dans des containers. Ce projet intègre des toits végétalisés pour contribuer à apporter de la biodiversité en milieu urbain.

10. Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Nous sommes impliqués dans deux commissions d'élaboration de normes ISO dédiées à notre activité : avec Syntec RP nous participons à l'adaptation de la norme ISO 2600 au secteur de la communication et Benoît Désveaux préside la commission miroir représentant la France au comité ISO/PC 250 en charge de la création d'une norme "Organisation d'événements et développement durable" à partir du BS 8901.

Nous sommes également en cours de certification selon la norme BS 8901 du système de management d'un des business unit de notre pôle événement.

11. Dépenses engagées pour prévenir les impacts environnementaux

En 2010, nous avons pour objectif de quantifier le temps passé par les collaborateurs sur des missions précises en vue de diminuer l'impact environnemental des événements et campagnes que nous concevons et réalisons. Ce temps passé représente un effort important d'autant qu'il faut y ajouter le temps passé dans les commissions dans notre filière.

Aussi, nous avons effectué un bilan carbone de l'agence. Cette démarche nous a permis d'une part de quantifier et qualifier les impacts environnementaux de son fonctionnement et d'autre part de cibler les actions à mener pour les réduire. Nous fondons cette démarche sur le principe d'amélioration continue.

Pour cela, nous avons investi un temps important de nos équipes dans le cadre de notre démarche de certification BS 8901.

12. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement / accidents de pollution

Non applicable

13. Mesures pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

En amont des plans d'actions, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, d'hygiène et de sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Un groupe transversal qui implique notamment le service juridique, le service des achats et celui des ressources humaines a été mis en place à cet effet.

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

Il existe un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ce comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- ► l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et, en particulier, les femmes enceintes ;
- ► la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- ► le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.
- ► l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- ► la réalisation des plans de prévention sur toute opération qui le nécessite.

15. Formation et information des salariés

Un programme de formation a été dispensé à l'ensemble des salariés, tous métiers confondus, abordant non seulement les enjeux du développement durable mais également les moyens de les intégrer dans leurs métiers (nouveaux comportements au bureau et éco-conception).

Le personnel est aussi régulièrement informé via de l'affichage interne et des e-mailings envoyés essentiellement par les membres du comité RSE.

Une rubrique dédiée au développement durable a par ailleurs été créée sur l'intranet de l'agence. Il regroupe l'essentiel des bonnes pratiques, une bibliographie mais également des fiches méthodologiques concernant l'éco-conception.

Par ailleurs, cette année, a été mis en place un programme actif avec la société Adecco Insertion et l'association Secours Emploi, association spécialisée dans la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté. L'objectif est de pouvoir intégrer dans nos équipes d'entretiens de nos bureaux et sur nos événements des personnes en réinsertion. Pour développer cette démarche au sein de notre agence, nous allons en 2011 former quelques collaborateurs sur « l'accompagnement des personnes en insertion ».

Au début de l'année a été lancé un atelier de création pour sensibiliser les salariés aux enjeux de l'éco conception. L'atelier ambitionne de rendre « abordable » l'éco-conception dont les enjeux (réduction des impacts environnementaux du produit ou du service) sont déjà globalement assimilés par les salariés mais dont la mise en œuvre est un peu plus fastidieuse.

Cette démarche tente de supprimer la perception négative, des alternatives « écologiques » existantes.

2/Effectifs moyens du groupe et bilan social

Au 31 décembre 2010, le groupe compte 406 collaborateurs permanents en équivalent temps plein auxquels s'ajoute une moyenne de 89 intermittents.

Bilan social du groupe PSH :

Effectif total (moyenne annuelle) :

495

Embauches CDD:

51

Embauches CDI :

83

Contrats qualifications :

5

Difficultés éventuelles de recrutement :

Néant

Licenciement/motifs :

Cause économique : 0

Motif personnel : 4

Au cours de la période d'essai à l'initiative de l'employeur : 7

Au cours de la période d'essai à l'initiative du collaborateur: 0

Rupture conventionnelle : 34

Démissions : 35

Fin de CDD : 57

Départ à la retraite :

0

Main d'œuvre extérieure à la société :

Le groupe a marginalement recours à l'intérim.

Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

Néant

Efforts de reclassement, réembauche et mesures d'accompagnement

Néant

Organisation du temps de travail :

Horaires de jour de type administratif.

Salariés à temps plein (37 heures par semaine)

Lundi au jeudi : 9h00-12h45 et 14h00-17h45

Vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15

Salariés à temps partiel

Lundi au vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15

Durée du travail pour les salariés à temps plein

37 heures par semaine avec crédit de 1 jour de RTT par mois

Nombre de salariés permanents à temps plein :

447

Durée du travail pour les salariés à temps partiel

7 heures par jour travaillé (équivalent temps plein : 35 heures par semaine)
4 RTT

Nombre de salariés à temps partiel :

14

Absentéisme :

Maladie/ Accident du travail : 1960 jours

Maternité ou Paternité : 2193 jours

Congés autorisés (enf mal) : 60 jours

Congés parental : 556 jours

Evolution annuelle de la rémunération

/Charges sociales :	La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le groupe ne bénéficiant que très exceptionnellement des allègements existants.
Egalité professionnelle :	Le groupe Public Système Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est à dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs :	Le groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (DP-CE-CHS-CT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES.
Conditions Hygiène et sécurité	Le groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent pas de commentaire particulier.
Formation :	141 salariés ont reçu une formation en 2010.
Emploi et insertion des personnes handicapées :	dans la mesure du possible, le groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).
Œuvres sociales :	Activités développées par le comité d'entreprise. Actions dans le cadre du 1% logement qui ont profité à 2 salariés.
Importance de la sous-traitance :	La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

3/Activité de la société en matière de recherche et développement

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2010, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Public Système Hopscotch intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

IX. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EST CONFRONTE ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CES SOCIÉTÉS (article L.225-100 al.4 et 6 c.com issus de l'ordonnance 2004-1382 du 20/12/2004)

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Risques opérationnels

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2010 en a apporté la preuve.

En cas de fortes fluctuations, notamment à la baisse, le Groupe dispose de deux variables d'ajustements principales qui sont :

- la partie variable des rémunérations (environ 15% des rémunérations globales)
- et du recours aux free lances et contrats d'usage qui permettent d'ajuster correctement la ressource travail à la charge, à la baisse comme à la hausse.

Quant au risque de rupture de contrat, les contrats sont de nature éphémère et le Groupe n'est pas exposé significativement à des ruptures de contrats.

Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 12.766 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 6.276 milliers d'euros à plus d'un an, et de 2.460 milliers d'euros à moins d'un an.

La trésorerie nette au bilan est de 6.806 milliers d'euros au 31 décembre 2010, incluant 149 milliers d'euros de concours bancaires courants.

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 21 et 23) au 31 décembre 2010.

Exposition au risque de taux de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2010.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

10 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Un seul d'entre eux est à taux variable non couvert, et susceptible de générer une exposition de taux. Toutefois, le montant restant dû en capital est de 300 milliers d'euros au 31 décembre 2010 avec une échéance en 2011. L'impact d'une variation de taux est donc peu significatif.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 23 et en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 1.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2010, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Public Système Hopscotch d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 306 milliers d'euros. La variation à la baisse par rapport à l'an dernier provient exclusivement de l'actualisation de la dette.

Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions entre 2010 et 2012 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 1.853 milliers d'euros. La variation à la baisse par rapport à l'an dernier provient exclusivement de l'actualisation de la dette.

Au 31 décembre 2010, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 77 milliers d'euros à moins d'un an, et à 919 milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2010, les actions auto-détenues représentent 7,58 % du capital, soit 219.733 actions (cf. paragraphe 18.1 du présent document de référence) pour un cours d'acquisition de 7,21 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 7,50 à 10 euros.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2010 n'a pas conduit Public Système Hopscotch à constater une dépréciation dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2010 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 24.

Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

Risque clients

En 2010, le groupe compte plus de 400 clients.

Hors opération exceptionnelle, les dix plus gros clients représentent environ 31,2% du chiffre d'affaires et 21% de la marge du Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client se monte à 9.315 milliers d'euros et avec les 5 premiers clients à 27 717 milliers d'euros.

Risques liés aux emprunts

Public Système Hopscotch a souscrit en 2006 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2011 à taux variable. Ce taux est basé sur l'Euribor à 3 mois + 0,85% avec un taux initial de 3,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 300 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2008 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2013 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 5,15%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 1 100 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2009 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2014 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,37%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 1.412 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance mai 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,39%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 2.650 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance juillet 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,52%. Le montant restant dû au 31 décembre 2010 est de 2.850 milliers d'euros.

Les 5 emprunts sont assortis de covenants. Au 31 décembre 2010, ces derniers sont respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement anticipé d'emprunt n'est à prévoir tel qu'il en ressort des notes annexées aux états financiers (note 27.4).

Notons que les autres emprunts ne sont pas significatifs en terme de risque (note 27.4).

X. PRISES OU CESSIION DE PARTICIPATION – MODIFICATION DE PERIMETRE

Durant l'exercice 2010, la société Public Système Hopscotch a procédé à l'acquisition de 100% des actions du groupe Hopscotch.

XI. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

a) Structure du capital de la société au 31 décembre 2010

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Action de concert (1)	1 503448	51,87%	2 430 535	60,18%
Dont : - Groupe Chouchan (2) :	482 491	16,65%	959 721	23,60%
Dont Lionel Chouchan	479 104	16,53%	953 022	23,47 %
- Groupe BDLM (3)	1 020 957	35,22%	1 470 814	36,42%
Dont Frédéric Bedin	223 023	7,69%	444 987	11,02%
Dont Benoît Desveaux	226 214	7,80%	442 997	10,97%
Dont Pierre-Franck Moley	61 874	2,13%	72 984	1,81%
Dont Jérôme Lascombe	765	0,03%	765	0,02%
Dont Le Holding System	254 726	8,79%	254 726	6,31%
Dont Lascorp	254 355	8,77%	254 355	6,30%
Salariés (hors épargne collective) (4)	193 034	6,66%	350 276	8,72%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	8 789	0,3%	17 178	0,43%
Autres nominatifs	526 405	18,16%	781 909	19,46%
Dont GL Event	266 120	9,18%	266 120	6,54%
Dont Christophe Goy	87 921	3,03%	175 842	4,32%
Dont Nathalie Marquis	60 000	2,07%	120 000	2,95%
Auto détention	219 733	7,58%	0	0%
Contrat de liquidité	8 386	0,29%	0	0
Public (actions au porteur)	438 916	15,14%	438 916	10,92%
TOTAL	2 898 711	100%	4 038 814	100%

(1) L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDLM est décrite ci après dans le paragraphe (e)

(2) Le groupe Chouchan comprend : Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez.

(3) Le groupe BDLM comprend :

- Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley qui sont membres du directoire,
- la société Le Holding système. Cette société est détenue à la date du présent rapport par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley à hauteur de 33,32% du capital chacun.
- Monsieur Jérôme Lascombe
- La société Lascorp SARL, contrôlée par Monsieur Jérôme Lascombe.

(4) Il s'agit de salariés du groupe, bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

A la connaissance de la société aucun autre actionnaire que ceux présentés dans le tableau ci-dessus, ne détient, seul ou de concert, directement ou indirectement plus de 2 % du capital ou des droits de vote.

b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

c) Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci (art. L.225-100-3, 4° du Code de commerce)

L'article 12-3 des statuts de la Société prévoit qu'« un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ».

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé. »

Nous vous présentons ci-après la liste des détenteurs de droit de vote double au 31 décembre 2010 correspondant à leurs actions nominatives :

ACTIONNAIRES	QUANTITE D' ACTIONS AYANT UN DROIT DE VOTE DOUBLE	QUANTITE DE TOTALE D' ACTIONS DETENUES (incluant les actions à droit de vote double)	NOMBRE DE VOIX
Groupe Chouchan:	477 230	482 491	959 721
3 membres du Directoire	449 857	511 111	960 968
8 Salariés (hors épargne collective)	159 959	175 168	331 127
Membres du Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	8 389	8 389	8 389
17 autres nominatifs particuliers dont des anciens collaborateurs du Groupe	256 787	261 402	518 189

d) Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

e) Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (art. L.225-100-3, 6° du Code de commerce)

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Ce pacte a fait l'objet de plusieurs avenants et mises à jour.

Les membres de ce pacte se divisent en deux groupes :

- Le groupe Chouchan comprenant Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance, Madame Sylvie Estevez ainsi que Monsieur Thomas Chouchan,
- Le groupe BDLM comprenant Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux, Pierre-Franck Moley et Jérôme LASCOMBE, membres du directoire, la Société LE HOLDING SYSTÈME³ ainsi que la société Lascorp⁴.

Le pacte d'actionnaires dans sa dernière version en date du 20 mai 2010 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Action de concert :

Les membres du groupe BDLM déclarent agir de concert et s'engagent à adopter une position commune sur le sens du vote à émettre en Assemblée Générale.

- Gérance du pacte :

La gérance du pacte est assurée par Monsieur Pierre-Franck Moley et Monsieur Lionel Chouchan qui en est le Président, étant précisé que les décisions de la gérance sont prises à l'unanimité.

- Nantissement :

Les signataires ne peuvent nantir tout ou partie des titres de la société Public Système Hopscotch qu'après avoir obtenu l'accord de la gérance.

- Droit de préemption :

Un droit de préemption est institué (i) au profit des actionnaires du groupe BDLM en priorité puis au profit des actionnaires du groupe Chouchan en cas de cession par un membre du groupe BDLM, et (ii) au profit du groupe BDLM en cas de cession par un membre du groupe Chouchan.

Ce droit de préemption s'applique notamment en cas d'offre publique ou de décès de l'un des signataires du pacte avec des modalités adaptées.

- Droit de sortie proportionnel :

En cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption, chacun des signataires disposera d'un droit de sortie proportionnel au même prix que celui de la cession si le cessionnaire acquiert ou porte sa participation à plus de 25 % du capital.

³Société anonyme contrôlée par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley détenant chacun 33,32 % du capital.

⁴SARL contrôlée et représentée par Monsieur Jérôme Lascombe qui en est le gérant.

- Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

- Clause de non concurrence :

Les signataires prennent un engagement de non concurrence.

- Entrée d'un nouvel actionnaire :

En cas de cession de titres par l'un des signataires à un tiers, les parties s'engagent à ce que le cessionnaire adhère au pacte.

- Durée du pacte :

Le pacte décrit ci-dessus sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

Règles de nomination et de remplacement des membres du Directoire et de modification statutaire

Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts et décrites au paragraphe 21 du document de référence.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

f) Pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (art. L.225-100-3, 8° du Code de commerce)

Le Directoire bénéficie de délégations de compétence en matière d'émissions financières (cf. paragraphe XXI du présent rapport) et est habilité à opérer sur les actions de la Société en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée générale du 24 juin 2010 (cf. paragraphe XII du présent rapport). A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 24 juin 2010 aux termes de sa 15^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Directoire à utiliser les autorisations et délégations financières qui lui ont été consenties en période d'offre publique.

g) Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (art. L.225-100-3, 10° du Code de commerce)

Néant.

Certains accords conclus par la société peuvent être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la société. Toutefois, pour des raisons de confidentialité, ces accords ne sont pas rendus publics.

XII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL – OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

(a) Participation des salariés.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

(b) Options de souscription et d'achat d'actions.

Conformément à l'article L 225-184 du Code du Commerce, l'ensemble des informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés par la société vous est indiqué dans un rapport spécial.

Nous vous rappelons que, l'Assemblée en date du 29 mai 2008 a autorisé le Directoire à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société (provenant de leur achat préalable par la Société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la Société.

Tableau 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (1)	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)	
Date d'Assemblée accordant l'autorisation au Directoire	25 juin 2004
Date du Directoire	15 janvier 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (à l'origine)	49.500
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux	Néant
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2010
Date d'expiration des options	15 janvier 2013
Prix d'exercice	12,28
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées 30 mars 2011	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	19.500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes <u>en fin d'exercice</u>	30.000

Tableau 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant

(c) Attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée le 29 mai 2008 a également autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II.

L'ensemble des informations relatives aux attributions intervenues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 vous est indiqué dans un rapport spécial, en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

Par décision du Directoire en date du 7 avril 2010 :

- 30.000 actions gratuites de performance avaient été attribuées à Monsieur Pierre Franck Moley membre du Directoire de la société,
- 10.000 actions gratuites au profit de deux personnes salariées de la société Hopscotch SA.

Soit un total de 40.000 actions attribuées à certains collaborateurs. A ce jour, en raison de départ, 32.000 actions sont susceptibles d'être attribuées gratuitement.

-
Le détail des autres plans d'actions gratuites en cours est précisé au paragraphe 17.2 du document de référence.

▪ **Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires**

Il est précisé que les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites dans les conditions suivantes :

Pierre Franck Moley :

- 30.075 actions le 28 mars 2008
- 30.075 actions le 30 mars 2009
- 30.000 actions le 7 avril 2010.

Dans le cadre de cette attribution, le conseil a décidé que le mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 50% des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

(d) Augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi que cela vous est rappelé au paragraphe XXI du présent rapport, il est proposé à votre assemblée, pour une durée de vingt-six (26) mois, de déléguer au Directoire la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

XIII. RACHAT D' ACTIONS PROPRES

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010, aux termes de sa treizième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 40 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 10 551 240 €.

Il est également rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009 a autorisé le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent. :

Nombre d'actions achetées ou vendues au cours de l'exercice 2010	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat			
20.000	8,05 €	croissance externe	0,69%
Cession			
3.000	6,89 €	Contrat de liquidité	0,10%

Montant total des frais de négociation :

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture : 228 119 (7,87% du capital)

Valeur comptable du portefeuille : 1.651.236,70 € au 31 décembre 2010

Valeur de marché du portefeuille : 1.939.011,50 € au 31 décembre 2010

Valeur nominale totale: 171.089,25 €

Au 30 mars 2011, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 187.687 suite à l'utilisation de 48 200 actions autodétenues en vue d'assurer la couverture de l'attribution définitive d'actions gratuites existantes dans le cadre du Plan 2009, hors contrat de liquidité..

Enfin il vous est proposé dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous du présent rapport le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions ; le détail de ce nouveau programme est donné ci-après.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENUE PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO DETENUS

Au 31 décembre 2010, la société détient 228.119 de ses propres actions soit 7,87% de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions acquises	% du capital	Prix des actions acquises	Volume des actions utilisées pour cette finalité	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues
Objectif a)	219.733	7,58 %	7,21 €	0	40.200
Objectif b)	0			40.200	
Objectif c)	0				
Objectif d)	0				
Objectif e)	8.386	0,29%	8,04€		

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites.

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2011 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTODETENUES

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération 11.594.840 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

XIV. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des éléments de la rémunération totale et des avantages en nature versés par la société durant l'exercice à chaque mandataire social :

Tableau 1 :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Frédéric Bedin, Président du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	260.002 €	240.023 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	260.002 €	240.023 €
	Exercice 2009	Exercice 2010
Benoit Désveaux, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	260.002 €	240.023 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	260.002 €	240.023 €
	Exercice 2009	Exercice 2010
Pierre Franck Moley, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	211.902 €	174.478 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	160.800 €	261.000 €
TOTAL	372.702	435.478 €
	Exercice 2009	Exercice 2010
Jérôme Lascombe, Membre du Directoire		

Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	5.250€*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	5.250 €

Tableau 2 :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Frédéric Bedin Président du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus au titre de l'exercice 2009	Montants versés en 2009 au titre de l'exercice précédent	Montants dus au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2010 au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable *	135.000 €	125.000 €*	105000 €	105000 €*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	6.002 €	6.002 €	6.023 €	6.023 €
TOTAL	270.002 €	260.002 €	240023 €	240023 €
* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.				
Benoît Désveaux Membre du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants Versés
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable*	135.000€	125.000 €*	105000 €	105000 €*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant		
Avantages en nature*	6.002 €	6.002 €	6.023 €	6.023 €
TOTAL	270.002€	260.002 €	240.023 €	240.023 €
* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.				
Pierre Franck Moley Membre du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants Versés
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable*	70.000€	77.500 €*	40000€	40000€

Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	5.402 €	5.402 €	5.478 €	5.478 €
TOTAL	204.402€	211.902 €	174.478€	174.478€

* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Jérôme Lascombe Membre du Directoire			Exercice 2010	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants Versés
Rémunération fixe	-	-	5.250€	5.250€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Honoraires perçus indirectement			73.548 €	5.250 €
Jetons de présence	-	-	Néant	Néant
Avantages en nature*	-	-	-	-
TOTAL	-	-	78.598 €	5.250 €

Il est précisé en préambule que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessous :

- il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;
- il existe un seul et unique régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Pierre-Franck Moley exclusivement auprès de la société Generali. Le montant de la cotisation est de 8% des salaires bruts versés (base : tranches A et B de la sécurité sociale) et se répercute dans les avantages en nature.
- Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en quatrième partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne.

Il est précisé que les mandataires sociaux au sens des membres des organes d'administration de la société Public Système Hopscotch n'ont bénéficié d'aucun plan d'options au cours de l'exercice 2010 et durant l'exercice en cours. L'un des membres du Directoire a bénéficié d'une attribution gratuite d'actions existantes en 2010 à hauteur de 30.000 actions.

Toute autre information se rapportant aux plans de stocks options en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 17.2 du document de référence.

Tableau 3 :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Lionel Chouchan		
Jetons de présence	60.000 €	60.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Roux		
Jetons de présence	0 €	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Christophe Chenut		
Jetons de présence	0 €	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
21 Centrale Partners*		
Jetons de présence	0 €	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Laure Chouchan		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	60.000 €	75.000 €
François MERLE **		
Jetons de présence	N/A	Néant
Autres rémunérations	N/A	Néant
Total	60.000 €	75.000 €

* Le mandat de membre du Conseil de surveillance de 21 Centrale Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010

** Monsieur Merle a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010

Tableau 4 : **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.**

NEANT

Tableau 5 : **Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire ou social.**

NEANT

Tableau 6 :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	de Conditions de performance
Pierre Franck Moley	7 avril 2010	30.000	261.000	04/04/2010	07/04/2012	Niveau de résultat opérationnel*

Tableau 7 :

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date :	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Pierre Franck MOLEY	28 mars 2006	11.110	Néant

Au cours de l'exercice 2010, 30.075 attribués par le Directoire du 28 mars 2008 ont été attribués définitivement à M. Moley.

Tableau 8 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui(2)	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric Bedin Président du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Benoît Désveaux Membre du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Pierre Franck Moley Membre du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Monsieur Jérôme Lascombe Membre du Directoire Début de mandat 20/05/2010 Fin de mandat 23/06/2016		X		X		X		X

(1) A ce jour, Monsieur Pierre Franck Moley a renoncé explicitement au bénéfice de la clause d'indemnisation forfaitaire d'éviction en cas de changement de contrôle du groupe telle qu'elle avait été conclue à son contrat de travail en septembre 2000.

1/Le président du Directoire bénéficie d'un contrat de travail salarié. En effet, celui-ci existe depuis de nombreuses années d'une part, et d'autre part le président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire, dont la rémunération au titre de son contrat de travail, est par ailleurs tout à fait comparable à celle des directeurs d'activité du groupe.

2 /Concernant le régime de retraite supplémentaire, il ne s'agit pas de régime à prestations définies mais d'un régime à cotisations définies. La cotisation est calculée selon un pourcentage de 8% appliqué à la rémunération annuelle plafonnée aux tranches A et B de la Sécurité Sociale, et a représenté 4,70% de la rémunération annuelle brute totale des membres du Directoire en 2010.

Figure par ailleurs ci-après, conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

DIRECTOIRE :

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Public Système Hopscotch –Président de Croissance Plus -Vice président de Foire Salon Congrès Evenements de France.

✓ M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Public Système Hopscotch - Vice-président de Syntec conseil en relations publiques et administrateur de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable.

M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président Directeur Général de Think For.

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances Public Système Hopscotch ; administrateur de Middle Next

✓ M. Jérôme Lascombe exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe du Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur de Hopscotch SA,

Gérant de Hopscotch Broadcast Media,

Gérant de HDL

Autres mandats sociaux hors groupe :

Président Directeur général de la société Art Communication Creation– SAS, administrateur de Dorval Finance SA,

Autres fonctions salariées ou non : Néant

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

✓ 21 Central Partners exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch

Le mandat de 21 Central Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

- Administrateur dans les sociétés suivantes :

Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)
Egide	Trappes (78)
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)
Meccano	Clichy (92)
SFTF Interflora	Paris (75)
Club Med Gym	Paris (75)

- Membre du Comité de Surveillance ou du Conseil de Surveillance dans les sociétés suivantes:

Allvalv	Marseille (13)
Drive Planet	Abrest (03)
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)
Financière Verlys	Les Andelys (27)
Financière Storage	Paris (75)
Financière Aramis	Glos (14)
Financière Italyc	La Courneuve (93)
Jet Multimédia Group	Saint Didier au Mont d'Or
Almaviva Santé	Marseille (13)
Financière CMG	Paris (75)
Newgate	Paris (75)
Global Financial Services	Paris (75)
Financière Vivaldi	Nanterre (92)
Financière Louis	Paris (75)

Le mandat de 21 Central Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

✓ *M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Conseil de Surveillance : Public Système Hopscotch,

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : Fonction d'Administrateur de Rosa.

Autres fonctions salariées ou non : Président de sa propre société Rosa.

✓ *M. Christophe Chenut exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe :

Fonctions d'administrateur du Paris Saint Germain et de Evian-Thonon-Gaillard Football Club SASP, Directeur général de la société LACOSTE SA.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

• *Monsieur François MERLE exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : administrateur D'ADDING Group, société d'actuariat-conseil

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Les membres du Conseil de surveillance mentionnés ci-dessus ont été nommés ou renouvelés une durée de 6 ans par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010. Leur mandat prendra ainsi fin à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Montant global de jetons de présence à verser

L'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010 a fixé le montant global de jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours à 75.000 euros.

XV. INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL (articles L.233-13, L.233-7, L.233-12 du Code de commerce)

a) identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 1/20^e, du 1/10^e, des 3/20^e, du 1/5^e, du 1/4, des 3/10^e, du 1/3, de la moitié, des 2/3, , des 18/20^e, des 19/20^e du capital ou des droits de vote

Cf. Tableau de répartition du capital paragraphe X ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE - (a- structure du capital de la société au 31 décembre 2010)

b) Modification de cette liste au cours de l'exercice

1- Par courrier reçu le 19 février 2010, complété notamment par un courrier reçu le 25 février, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été effectuées :

la société anonyme Le Holding Système (la MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley détiennent chacun 33,32% du capital de cette société) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 février 2010, le seuil de 5% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir individuellement 154 726 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant autant de droits de vote de cette société, soit 5,87% du capital et 3,82% des droits de vote de cette société ;

M. Benoit Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir individuellement 226 214 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 442 997 droits de vote de cette société, soit 8,58% du capital et 10,95% des droits de vote de cette société ;

M. Frédéric Bedin a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir individuellement 221 964 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 443 928 droits de vote de cette société, soit 8,41% du capital et 10,97% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature de 150 000 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) par MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley (à raison de 50 000 actions chacun) à la société Le Holding Système.

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDM[3] n'a franchi aucun seuil et détient 1 213 353 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 2 243 783 droits de vote de cette société, soit 46,00% du capital et 55,45% des droits de vote de cette société.

2- Par courrier reçu le 12 avril 2010, la société anonyme 21 Centrale Partners (9 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque 21 Développement, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 avril 2010, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 266 120 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) hors marché.

3- Par courrier reçu le 16 avril 2010, la société anonyme GL events (Contrôlée par la société anonyme Polygone, elle-même contrôlée par M. Olivier Ginon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir 266 120 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant autant de droits de vote, soit 10,09% du capital et 6,65% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) hors marché.

Par courrier reçu le 16 avril 2010, complété par un courrier reçu le 19 avril, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « GL events a financé l'acquisition de titres sur fonds propres et agit seule. GL events pourra poursuivre ses achats d'actions en fonction des opportunités de marché mais n'envisage pas de prendre le contrôle de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME). GJ events ne souhaite pas intervenir dans la gestion de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et à ce titre aucune opération visé par l'article 223-17 du règlement général de l'AMF n'est envisagée, et ne demandera pas la nomination d'un représentant, ni au directoire, ni au conseil de surveillance. Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote l'émetteur n'a été conclu. »

4-Par courriers reçus le 13 mai 2010, complété par un courrier reçu le 18 mai, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées à l'Autorité des marchés financiers :

la société anonyme Le Holding Système (MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley détiennent chacun 33,32% du capital de cette société) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 mai 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir individuellement 254 726 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant autant de droits de vote de cette société, soit 9,66% du capital et 6,54% des droits de vote de cette société ;

M. Lionel Chouchan a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 7 mai 2010, les seuils de 25% des droits de vote et de 20% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir individuellement 476 301 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 950 219 droits de vote de cette société, soit 18,06% du capital et 24,39% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession de 100 000 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) par M. Lionel Chouchan, au profit de la société Le Holding Système.

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDM[3] n'a franchi aucun seuil et détient 1 213 353 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 2 129 330 droits de vote de cette société, soit 46,00% du capital et 54,66% des droits de vote de cette société.

5- Par courriers reçus le 26 mai 2010, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées à l'Autorité des marchés financiers :

Monsieur Jérôme Lascombe a déclaré avoir franchi en hausse le 20 mai 2010, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Lascorp SARL (31, avenue Trudaine, 75009, Paris) qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir directement et indirectement 255 120 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant autant de droits de vote de cette société, soit 8,80% du capital et 6,14% des droits de vote de cette société .

Le concert constitué entre les membres du groupe familial Chouchan et le groupe BDLM a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mai 2010, le seuil de 50% du capital de la société PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) et détenir 1 468 473 actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH (ex LE PUBLIC SYSTEME) représentant 2 384 450 droits de vote de cette société, soit 50,66% du capital et 57,37% des droits de vote de cette société.

c) modifications intervenues au cours de l'exercice sur le capital

Le Directoire, conformément à la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009, a décidé une augmentation de son capital de la société augmenté de 195.671,25 euros, par l'émission de 260.895 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros, entièrement libérées, le capital étant ainsi porté de 1.978.362 euros à 2.174.033,25 euros.

d) nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent

Le nom des sociétés contrôlées par la société Public Système Hopscotch est exposé au paragraphe I du présent rapport dans le cadre du périmètre de consolidation.

Aucune des sociétés en cause ne détient d'actions au sein de la société Public Système Hopscotch.

XVI. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (art. L.621-18-2 C.mon.fin.)

Le 12 avril 2010, Monsieur Pierre Franck MOLEY, membre du directoire a acquis 830 actions de la société au prix moyen de 9,58 € par action, représentant un montant total de l'opération de 7.951,40 euros.

XVII. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

XVIII. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice	12 mois				
Capital social	2 174	1 978	1 978	1 910	1 910
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 898 711	2 637 816	2 637 816	2 546 294	2 546 294
<i>dont actions d'autocontrôle</i>	<i>219 733</i>	<i>242 933</i>	<i>200 133</i>	<i>70 960</i>	<i>40 355</i>
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	85 070	92 902	74 433	66 842	55 320
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	830	5 988	3 951	3 793	2 738
Impôts sur les bénéfices	- 304	1 328	424	543	260
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	518	64	243	222
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 026	1 834	955	2 601	2 216
Résultat à distribuer de l'exercice	724	1 978	1 319	1 400	940
Résultat par action (1)					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,29	2,27	1,50	1,49	1,07
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,69	0,36	1,02	0,87
Résultat dilué après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (2)	0,38	0,67	0,17	0,99	0,89
Dividende attribué à chaque action	0,25	0,75	0,50	0,55	0,46
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	215	173	191	156	137
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	9 843	7 828	6 713	5 992	4 793
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	4 646	3 603	3 367	2 905	2 298

(1) En euros

(2) Calcul comprenant le nombre de stock options attribuées au prorata temporis des dates d'attribution.

XIX. RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-68, al.7 du Code de Commerce le rapport du Président du Conseil de surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

XX. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice 2010 visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

XXI. DELEGATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

1 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes expire le 26 juillet 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Directoire pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1.500.000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 26 juillet 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1.500.000 euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation

ne pourrait être supérieur à 15.000.000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.500.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 15.000.000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.500.000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 15.000.000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

2.2.3 Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce d'autoriser le Directoire, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur à la moyenne de 20 cours consécutifs cotés de l'action parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.]

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre à la société de saisir rapidement les opportunités de marchés qui pourraient se présenter.

2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Directoire une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

4 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

5 Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

5.1 Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminée par les dispositions légales en vigueur.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

5.2 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le Directoire serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

6. Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir consentir au Directoire une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions Public Système Hopscotch et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2.000.000 euros. Le plafond ainsi arrêté n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

7. Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directoire pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir aux termes des cinquième à dix-septième résolutions en période d'offre publique.

Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

Un rappel synoptique des délégations autorisations en matière d'augmentation de capital en vigueur au 31 décembre 2010 dans votre société est inséré ci après, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS ACCORDEES AU DIRECTOIRE EN
MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2010**

(article L.225-100 al.7 C.com)

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation faite de ces délégations et autorisation au cours des exercices précédents	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010	Montant résiduel au 31 /12/ 2010
Délégation de compétence aux fins d'augmenter le capital (avec droit préférentiel de souscription) par émission d'actions et/ ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	1.500.000 € ¹³ (montant nominal maximum des actions) 15.000.000 € ² (montant nominal maximum des valeurs mobilières)	26 mois, à compter du 27 mai 2009	Néant	Néant	1 304 328,75 €€ (actions) 15.000.000 € (valeurs mobilières)
Délégation de compétence aux fins d'augmenter le capital (sans droit préférentiel de souscription) par émission d'actions, et/ ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par une offre au public ou par placement privé	1.500.000 € ¹³ (et 20% du capital par an pour le placement privé) (montant nominal maximum des actions) 15.000.000 € ² (montant nominal maximum des valeurs mobilières)	26 mois, à compter du 27 mai 2009	Néant	Néant	1 304 328,75 €€ (actions) 15.000.000 € (valeurs mobilières)
Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	10% du capital social au jour de l'Assemblée du 27 mai 2009 ³	26 mois, à compter du 27 mai 2009	Néant	9, 89% du capital social Directoire du 20 mai 2010	0,11% du capital social au 27 mai 2009
Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au profit du personnel ou des mandataires sociaux	10 % du capital social au jour de la décision du Directoire	38 mois, à compter du 29 mai 2008	Directoire du 30 mars 2009 ⁴	Directoire du 7 avril 2010	6,58%
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 27 mai 2009	Néant	Néant	1.500.000 €
Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription d'actions	10% du capital social	38 mois, à compter du 29 mai 2008	Néant	Néant	10% du capital social
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution gratuite de bons soumis au régime des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce en cas d'offre publique visant la Société dans le cadre de l'exception réciprocité	2.000.000 €	18 mois à compter du 24 juin 2010	NA	Néant	2.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents d'un PEE	5% du capital social au jour de la décision du Directoire	26 mois, à compter du 24 juin 2010	NA	Néant	5% du capital social

¹Plafond commun

²Plafond commun

³Le montant de l'augmentation de capital réalisée sur la base de la délégation permettant d'augmenter le capital social en rémunération d'apports en nature s'impute sur le plafond des délégations permettant d'augmenter le capital social avec et sans droit préférentiel de souscription

⁴ Le directoire du 20 mai 2010 a décidé de procéder à une augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature d'un montant de 195 671,25 € par émission de 260 895 actions nouvelles.

⁵ Le directoire du 30 mars 2009 a décidé l'attribution gratuite de 59 000 actions (existantes et/ou à émettre), représentant 2,23 % du capital social sur la base du capital au jour de la décision du directoire. Parmi ces actions 48 200 ont fait l'objet d'une attribution définitives d'actions gratuites existantes le 30 mars 2011.

⁶ Le directoire du 7 avril 2010 a décidé l'attribution gratuite de 10 000 actions à émettre et de 30 000 actions existantes ou à émettre, représentant 1,52 % du capital social sur la base du capital au jour de la décision du directoire. Compte tenu du départ de l'un des bénéficiaires seules 32.000 actions seront susceptibles d'être attribuées gratuitement soit une dilution potentielle maximum de 1,1 % du capital actuel (uniquement si actions à émettre).

XXII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (article 39-5 du Code Général des Impôts) ET DEPENSES SOMPTUAIRES (Article 223 quater CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 45.874 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant d'une somme de 15.291 euros.

XXIII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES

Les frais d'acquisition des titres de participations sont désormais intégrés au coût d'entrée desdits titres ; un amortissement dérogatoire sur 5 ans est pratiqué prorata temporis conformément aux dispositions du CGI art. 209-VII.

XXIV. PROPOSITION DE MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts concernant les modalités de réponses aux questions écrites compte tenu de récentes réformes législatives et réglementaires.

A cet égard, il est rappelé que l'ordonnance du 9 décembre 2010 a modifié l'article L. 225-108 du Code de commerce en vue de préciser que la réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Il vous est demandé de modifier le dernier alinéa de l'article 16 des statuts afin de tenir compte de cette faculté nouvelle de réponse aux questions écrites en prévoyant que le Directoire est tenu de répondre aux questions écrites dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire
Par son Président

20.2 Information proforma

Suite à l'acquisition d'Hopscotch le 20 mai 2010, des comptes proforma ont été établis au 31 décembre 2010 pour prendre en compte l'impact de l'intégration du Groupe Hopscotch sur 12 mois.

Ces comptes sont présentés en note 28.3 des comptes consolidés en annexe 1 de ce présent document

20.3 États financiers

Les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent aux annexes 1 et 2 du présent document de référence.

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2010.

20.5 Informations intermédiaires

Le présent document de référence étant établi moins de 4 mois après la clôture annuelle des comptes, et avant la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2011, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

20.6 Politique de distribution des dividendes

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système Hopscotch est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Le montant des dividendes distribués au cours des derniers exercices est présenté dans le paragraphe 3 et dans le rapport de gestion du directoire inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence, en note 6.

Le montant unitaire distribué en 2010 au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 0,75 € par action se décomposant en un dividende annuel ordinaire de 0,50 € et un dividende exceptionnel, de 0,25 €.

Au titre de l'exercice 2010, le Directoire proposera à Assemblée Générale un montant qui tiendra compte à cette date de la situation du groupe au regard de son activité 2010.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Informations sur le capital social

Il est précisé que toutes les informations relatives au capital et aux règles régissant les actions du Public Système Hopscotch sont détaillées dans les statuts de la société.

Le capital social de la société est, à ce jour, de 2.174.033,25 euros, divisé en 2 898 711 actions de 0,75 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le montant du capital social et du nombre d'actions correspondant sont ceux après l'augmentation du capital du 20 mai 2010. La prime d'émission lors de cette augmentation s'est élevée à 3 356 377 euros.

Depuis cette date, il n'y a pas eu d'autre augmentation de capital.

Le capital autorisé est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1.

Le capital autodétenu est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1 ainsi que dans le descriptif du programme figurant en annexe 3.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le capital potentiel est à ce jour constitué de 81.000 actions nouvelles ou existantes attribuées gratuitement et citées au chapitre 17 du présent document. Elles représentent une dilution potentielle maximum de 2,79%.

Pour mémoire, seules des options d'achat d'actions ont été accordées à ce jour et sont au nombre de 30.000 options. Ces options donnent droit à l'achat d'action existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

Droit de vote double (art. 12 - 3 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété (sauf transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible), la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un état membre de l'Union européenne font perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nantissement

Il n'existe pas de nantissement sur le capital.

L'historique des mouvements sur le capital du Public Système Hopscotch est repris dans le tableau ci-dessous. L'attention est attirée sur le fait que les données sont en francs avant le 10 mai 2001 et en euros à compter de cette date.

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale	Capital après opération
29/12/94	Augmentation par fusion absorption d'Animation Art Événement	51 000	425 085	1 505	200	301 000
29/12/97	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport fusion société Groupe I	240 000		2 705	200	541 000
29/12/97	Réduction de capital par annulation d'actions d'apport fusion société Groupe I	(298 600)	-	1 212	200	242 400
18/06/98	Augmentation par apports des titres Pavillon Production et BCDH Voyages	48 600	4 964 490	1 455	200	291 000
	Incorporation de la prime d'apport et de réserves	8 177 100	-	1 455	5820	8 468 100
	Division du nominal par 1 164	-	-	1 693 620	5	8 468 100
16/07/98	Augmentation de capital par apport en numéraire consécutive à l'introduction en Bourse	2 500 000	20 500 000	2 193 620	5	10 968 100
10/05/01	Réduction par conversion du capital social en euros (1)	(26 861,07)		2 193 620	0,75	1 645 215
06/07/01	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport acquisition Sagarmatha	90 000	748 469,59	2 313 620	0,75	1 735 215
04/08/05	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apports d'action de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (2)	64 053	704 583	2 399 024	0,75	1 799 268
15/05/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	21 000	147.580-	2 427 024	0,75	1 820 268
27/07/06	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions Communicum	73 702,50	N/C	2 525 294	0,75	1 893 970,50
05/09/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	15.750	121.650	2 546 294	0,75	1 909 720,50
13/05/08	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions CSAA	68 641,50	749 565,18	2 637 816	0,75	1 978 362
20/05/10	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions HOPSCOTCH	260 895	3 3356 377	2 898 711	0,75	2 174 033,25

- (1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2000 a décidé la conversion du capital social en euros et a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette conversion.
- (2) La société Le Public Système a acquis 49% des titres de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (ex Blues Steam) afin de porter sa participation à 100%, en appliquant un multiple du résultat net dégagé par la filiale et comportant un plafond fixé à 1 850 milliers d'euros pour 100% des titres. Dans ce cadre, il a été émis 85 404 actions nouvelles en échange de titres ainsi qu'un paiement en numéraire de 400 milliers d'euros.

21.1.2 Actions détenues par Public Système Hopscotch ou par ses filiales

L'émetteur est la seule entité du Groupe Public Système Hopscotch à détenir de ses propres actions.

Au 31 décembre 2010, les actions propres détenues par la société anonyme Public Système Hopscotch sont au nombre de 219.733 actions, soit 7,58% du capital (hors contrat de liquidité pour lequel ce dernier comprend 8.386 actions).

A ce jour, les actions propres détenues par la société anonyme Public Système Hopscotch sont au nombre de 187.562 actions, soit 6,47% du capital, hors contrat de liquidité.

Il est rappelé que les actions propres du Groupe auto détenues ne le sont que dans l'objectif de rémunération des acquisitions de sociétés dans le cadre de la politique de croissance externe. Toutefois, en cas de besoin, une partie du stock auto-détenu pourra être affecté au service des droits détenus par les collaborateurs sur le capital.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social du Public Système comme suit :

La société a pour objet :

- la production et la distribution de films institutionnels d'entreprise et pour le cinéma ;
- l'organisation d'événements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et plus généralement de manifestations de communication ;
- l'organisation de spectacles et plus particulièrement de variété ;
- la réalisation de prestations de services et conseil en techniques de communication ;
- l'édition de tous supports de communication et de promotion ;
- le colportage et la diffusion de tracts sur la voie publique ;
- la création, l'installation, l'acquisition, la location ou la prise à bail de tout établissement de même nature ;
- la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires ayant un objet similaire ou connexe et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions statutaires sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le conseil de surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de six ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante.

Le président constate les délibérations par des procès-verbaux qui sont établis sur un registre spécial et signés par lui et un autre membre.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis à vis des tiers tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

Si la faculté offerte par la loi est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un membre du conseil de surveillance est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Ce membre du conseil de surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'une d'action.

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements, et leurs conditions d'application, pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil de surveillance donne en outre au Directoire les autorisations prévues, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, par l'article 13 des présents statuts.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes

Les statuts du Public Système mentionnent quelques spécificités sur les droits, privilèges et restrictions attachées aux actions.

Sont rappelés ci-dessous les articles spécifiques s'y rapportant :

L'article 12 intitulé « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS ORDINAIRES -VOTE » précise le privilège suivant attaché aux actions:

12-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

12-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

12-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

L'article 19 intitulé « Affectation et répartition du Bénéfice » mentionne les règles qui y sont attachées :

« Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. »

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » précise les restrictions suivantes en matière de détention du capital :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés selon les conditions légales et réglementaires.

21.2.5 Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité .

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le directoire.

21.2.6 Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il a été signé en date du 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par le conseil des marchés sous le numéro 199 C041 (ci-après le "pacte initial"). Ce document est résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence.

21.2.7 Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

Par ailleurs, l'article 9.2 des statuts stipule que « La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers. »

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception de protocoles liés aux opérations de croissance externe, il n'existe aucun contrat important, notamment de nature commerciale, en dehors de l'exploitation normale et naturelle des activités du groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS & DECLARATIONS D'INTERETS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du groupe par les Commissaires aux Comptes et par les organes de direction.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Public Système Hopscotch est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de Monsieur Pierre-Franck Moley.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 51

Par mail : pfmoley@le-public-systeme.fr

Par courrier : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois-Perret Cedex

Les informations financières, les statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la société :

www.publicsystemehopscotch.com

Les informations légales concernant le groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET SUR LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE L'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2010

25.1 Tableau des filiales et participations au 31 12 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
Filiales détenues à + de 50% directement ou indirectement						
Le Public Système Cinéma	264	468	100,00%	694	694	-
Pavillon Production	37	301	100,00%	555	555	-
Sagarmatha	58	927	100,00%	1 601	1 019	-
Le Public Système PCO	37	170	100,00%	2 605	2 605	-
System TV	650	232	56,00%	1509	1509	-
Heaven	14	581	50,81%	935	935	-
Hopscotch	39	109	100,00%	7 042	7 042	-
Autres	-	-	-	5	0	-
Think For	-	-	-	70	0	-
TOTAL				15016	14 359	

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	5 890	259	247
Pavillon Production	-	4 743	68	116
Sagarmatha	-	15 510	434	362
Le Public Système PCO	-	5 588	14	259
System TV	-	3 325	(327)	45
Heaven	-	1 445	(191)	-
Hopscotch (7 mois)	-	5 071	313	-

25.2 Capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2010

La capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2010 s'élève à 12 261 milliers d'euros et se décompose de la façon suivante :

	En K€
Bénéfice de l'exercice 2010	1 026
Report à nouveau au 31.12.2010	2 050
Autres réserves au 31.12.2010	27
Primes liées au capital au 31.12.2010	9 178
[dotation à la réserve légale]	(20)
Total distribuable au 31.12.2010	12 261

26 INFORMATIONS NON FINANCIERES

Le groupe publie plusieurs documents informatifs généraux, et notamment :

- Un document institutionnel intitulé Rapport Annuel, distinct des divers documents légaux tels que le rapport de gestion, le rapport financier, etc...
- Des Lettres d'informations périodiques traitant de l'actualité du groupe
- Le site général du groupe, régulièrement mis à jour.

Tous ces documents peuvent être demandés ou consultés par Internet ou auprès du service de communication au siège du groupe.

27 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	KPMG		Cabinet		Ernst & Young		Total	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<u>Audit</u> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<u>PSH</u>	50		50	57		116	100	173
<u>Filiales</u>	46			-		22	46	22
Sous-total	96	-	50	57	-	138	146	195
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<u>PSH</u>								
<u>Filiales</u>								
Sous total								
TOTAL	96	-	50	57	-	138	146	195

28 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Selon l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, est communiqué ci-après, le document d'information annuel qui récapitule depuis sa dernière diffusion les documents et informations publiés ou rendus publics au cours des douze derniers mois, soit du 15 avril 2010 au 15 avril 2011.

Date	Objet	Support
26 avril 2010	Document de référence 2009 (valant rapport financier annuel 2009)	Information réglementée
5 mai 2010	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 1 ^{er} trimestre 2010	Information réglementée
19 mai 2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010	BALO
20 mai 2010	Acquisition du groupe HOPSCOTCH	Mise en ligne sur le site de la société
28 mai 2010	Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010	BALO
4 juin 2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010	BALO
19 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire du journal La Tribune en date du 4 juin 2010 portant avis de convocation à l'Assemblée. - Un exemplaire du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 16 mai 2010, portant avis de réunion valant avis de convocation ainsi que l'additif au BALO du 28 mai 2010 - Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives. - Une copie de la lettre de convocation adressée au Comité d'entreprise. - La copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception. - La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance. - Un exemplaire des statuts de la Société. - Un exemplaire de l'AGM du 27 mai 2009. - Les rapports du Directoire. - Les rapports du Conseil de surveillance. - Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes. - Le texte des projets de résolution. 	Informations mises à la disposition des actionnaires du Public Système dans le cadre de la tenue de ses assemblées générales
4 juin 2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010	BALO
4 juin 2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010	La Tribune
24 juin 2010	Nouvelle dénomination de la société :PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH	Information réglementée
14 juillet 2010	Avis d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	BALO

4 août 2010	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 1 ^{er} semestre 2010	Information réglementée
15 septembre 2010	Communiqué sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2010	Information réglementée
15 septembre 2010	Rapport financier semestriel	Information réglementée
3 novembre 2010	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010	Information réglementée
2 février 2011	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 4 ^{ème} trimestre	Information réglementée
13 avril 2011	Communiqué sur les résultats annuels 2010	Information réglementée
19 avril 2011	Déclaration d'une opération dans le cadre du programme de rachat d'actions (Hors contrat de liquidité)	Mise en ligne sur le site de la société
Chaque début de mois	Information relative au nombre de droits de vote et d'actions pour le mois précédent	Mise en ligne sur le site de la société

L'information réglementée est disponible sur le site www.info-financiere.fr ainsi que sur le site de la société www.publicsystemehopscotch.com.

Informations mises à la disposition des actionnaires du Public Système Hopscotch dans le cadre de la tenue de ses assemblées générales :

Date	Information
Lors de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire du journal La Tribune en date du 4 juin 2010 portant avis de réunion et de convocation à l'Assemblée. - Un exemplaire du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 19 mai 2010, portant avis de réunion valant avis de convocation et l'additif du 28 mai 2010, - Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives. - Une copie de la lettre de convocation adressée au Comité d'entreprise. - La copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception. - La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance. - Un exemplaire des statuts de la Société. - Un exemplaire de l'AGM du 27 mai 2009. - Les rapports du Directoire. - Les rapports du Conseil de surveillance. - Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes. - Le texte des projets de résolution.

ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

ANNEXE 1

Comptes consolidés au 31 décembre 2010

Table des matières

Etat du résultat global.	5
Etat de la situation financière.....	6
Etat de variation des capitaux propres	8
Tableau des flux de trésorerie.....	9
Notes aux états financiers.....	10 - 48

Notes aux états financiers

1. Informations générales	126
1.1 Présentation du groupe	126
1.2 Evènements significatifs de la période.....	127
2. Adoption de normes nouvelles et révisées.....	127
.....2.1 Normes et Interprétations en vigueur appliquées pour la première fois au cours de la période considérée.....	127
2.2 Adoption anticipée de Normes et d'Interprétations	128
3. Principales méthodes comptables.....	128
3.1 Déclaration de conformité	128
3.2 Base d'établissement	128
3.3 Présentation des états financiers consolidés	128
3.4 Méthode de consolidation	129
3.5 Regroupements d'entreprises.....	129
3.6 Goodwill	130
3.7 Actifs incorporels	130
3.8 Immobilisations corporelles	131
3.9 Locations	131
3.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill	131
3.11 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés	132
3.12 Capital et réserves	132
3.13 Provisions	132
3.14 Coûts d'emprunt	133
3.15 Chiffre d'affaires	133
3.16 Prestations de retraite	133
3.17 Droit individuel de formation (DIF).....	134
3.18 Paiements fondés sur des actions	134
3.19 Imposition.....	134
3.20 Actifs et passifs financiers	136
3.21 Méthode de calcul du résultat par action	136
3.22 Information sectorielle.....	136
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations....	137
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	139
7. Matières premières et consommables utilisés.....	140
8. Charges externes	140
9. Charges de personnel	141
10. Dotations aux amortissements et provisions.....	141
11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	142
12. Impôt sur le résultat.....	142
13. Résultat par action.....	144
14. Goodwill	145
15. Autres actifs incorporels	148
16. Immobilisations corporelles	149
17. Autres actifs financiers.....	150
18. Stocks	150
19. Créances clients et comptes rattachés	151
20. Autres actifs.....	151
21. Trésorerie et soldes bancaires.....	151
22. Capitaux propres.....	152
23. Emprunts	154
24. Provisions	154
25. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155
26. Autres passifs.....	155
27. Instruments financiers	155

28. Acquisition de filiales	158
29. Transaction avec les parties liées	160
30. Honoraires des commissaires aux comptes	160
31. Engagements hors bilan	161
32. Événements postérieurs à la clôture	161

État du résultat global

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€	Variation en milliers d'€	Variation en %
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	6	128 757	136 126	(7 370)	-5%
Autres profits et pertes			39	(39)	-100%
Variations des stocks et de produits en cours		(37)	123	(160)	-130%
Achats consommés	7	(84 325)	(95 951)	11 626	-12%
Charges externes	8	(9 944)	(7 290)	(2 654)	36%
Impôts et taxes		(1 258)	(1 412)	154	-11%
Charges de personnel	9	(29 118)	(24 648)	(4 470)	18%
Dotations aux amortissements	10	(1 951)	(2 627)	676	-26%
Dotation aux provisions	10	34	(196)	230	-117%
Autres produits et charges d'exploitation		217	559	(342)	-61%
Résultat opérationnel courant		2 374	4 723	(2 349)	-50%
Autres produits et charges opérationnels		82	(2 074)	2 156	-104%
Résultat opérationnel		2 456	2 649	(194)	-7%
Coût de l'endettement financier net	11	(326)	(187)	(139)	74%
Autres produits et charges financières	11	138	(178)	316	-178%
Résultat avant impôt		2 268	2 284	(17)	-1%
Charge d'impôt sur le résultat	12	(972)	(1 611)	639	-40%
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice		1 296	674	622	92%
Résultat de l'exercice		1 296	674	622	92%
Total des autres éléments du résultat global		0	0	0	
Résultat global		1 296	674	622	92%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		1 153	673	479	71%
Participations ne conférant pas le contrôle		143	0	143	n/a
Total		1 296	674	622	92%
Résultat par action					
	13				
Activités poursuivies et activités abandonnées :					
De base (Euros par action)		0,45	0,26	0,19	73%
Dilué (Euros par action)		0,43	0,25	0,18	72%
Activités poursuivies :					
De base (Euros par action)		0,45	0,26	0,19	73%
Dilué (Euros par action)		0,43	0,25	0,18	72%

État de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Actif			
Actifs non courants			
Goodwill	14	13 791	9 415
Autres actifs incorporels	15	907	912
Immobilisations corporelles	16	1 648	1 504
Actifs d'impôt différé	12	800	857
Autres actifs financiers	17	899	635
Autres actifs			30
Total des actifs non courants		<u>18 045</u>	<u>13 353</u>
Actifs courants			
Stocks	18	209	238
Créances clients et comptes rattachés	19	35 833	23 323
Autres actifs	20	16 785	13 839
Trésorerie et soldes bancaires	21	10 954	12 280
Total des actifs courants		<u>63 781</u>	<u>49 680</u>
Total de l'actif		<u>81 826</u>	<u>63 033</u>

État de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Capitaux propres et passif			
Capital et réserves			
Capital émis		2 174	1 978
Primes d'émission		8 027	5 822
Réserves		1 129	2 056
Résultats		1 153	673
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		12 483	10 529
Participations ne conférant pas le contrôle		283	
Total des capitaux propres	22	<u>12 766</u>	<u>10 529</u>
Passifs non courants			
Emprunts	23	7 514	4 142
Passif au titre des prestations de retraite	24	525	412
Passifs d'impôt différé	12	14	
Provisions	24	7	33
Autres passifs			
Total des passifs non courants		<u>8 060</u>	<u>4 587</u>
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	29 127	21 620
Emprunts	23	7 033	2 737
Passifs d'impôt exigible		187	283
Provisions	24	130	44
Autres passifs	26	24 523	23 233
Total des passifs courants		<u>61 000</u>	<u>47 917</u>
Total du passif		<u>69 060</u>	<u>52 504</u>
Total des capitaux propres et du passif		<u>81 826</u>	<u>63 033</u>

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Solde au 1er janvier 2009	1 978	5 822	2 757	472	11 029		11 029
Résultat de l'exercice				673	673		673
Total du résultat global	0	0	0	673	673	0	673
Affectation du résultat			472	(472)	0		0
Titres d'autocontrôle			(171)		(171)		(171)
+/- value sur cession d'actions propres			(115)		(115)		(115)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			310		310		310
Dividendes			(1 197)		(1 197)		(1 197)
Solde au 31 décembre 2009	1 978	5 822	2 056	673	10 529	0	10 529
Solde au 1er janvier 2010	1 978	5 822	2 056	673	10 529	0	10 529
Résultat de l'exercice				1 153	1 153	143	1 296
Total du résultat global	0	0	0	1 153	1 153	143	1 296
Emission d'actions ordinaires	196	2 205			2 401		2 401
Affectation du résultat			673	(673)	0		0
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			259		259		259
Regroupement d'entreprises						182	
Dividendes (0,75€ par action)			(1 860)		(1 860)	(42)	(1 902)
Solde au 31 décembre 2010	2 174	8 027	1 129	1 153	12 482	283	12 766

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

Notes	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	1 296	673
Total de la charge/(du produit) d'impôt	972	1 611
Charges financières comptabilisées dans le compte de résultat	326	186
Amortissements et provisions	2 011	2 858
Elimination des profits / pertes sans incidence sur la trésorerie	(214)	105
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		49
Elimination des produits de dividendes	(12)	(8)
Elimination de l'impact des stocks options et actions gratuites	260	310
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 640	5 784
Variations du besoin en fonds de roulement	(6 860)	1 322
Trésorerie générée par les opérations	(2 220)	7 106
Intérêts payés		
Impôts sur le résultat payés	(785)	(1 114)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles	(3 005)	5 992
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dividendes reçus d'entreprises associées	12	8
Variation des prêts et avances consenties		(6)
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles	(1 027)	
Paiements au titre d'immobilisations corporelles	(391)	(454)
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles	35	38
Incidence des regroupements d'entreprises	28 (2 347)	(357)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		3
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	(3 718)	(768)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiement lié au rachat d'actions aux :		
* Porteurs de capitaux propres de la société mère	(161)	(342)
* Intérêts minoritaires		
Encaissement découlant d'emprunts	6 000	2 008
Remboursement d'emprunts	(2 339)	(1 703)
Intérêts financiers nets versés	(326)	(233)
Dividendes versés aux actionnaires	(1 902)	(1 197)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement	1 272	(1 467)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 451)	3 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	12 257	8 500
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	21 6 805	12 257

1. Informations générales

1.1 Présentation du groupe

Né du rapprochement entre le groupe Le Public Système et le groupe Hopscotch, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est un Groupe Conseil en Communication.

Avec une forte culture des relations publiques, le groupe s'est structuré autour 3 grandes enseignes - **LE PUBLIC SYSTÈME**, agence de communication intégrée, **HOPSCOTCH**, agence de Relations publiques et communication digitale, **HEAVEN**, agence de communication et marketing digital. – et de plusieurs **agences spécialisées**.

Agissant avec une approche globale ou en pure player, le groupe intervient sur plusieurs domaines d'expertises :

- Relations publiques (Relations presse et média, stratégies d'influence et e-réputation)
- Opérations de marketing « off et on line »
- Communication digitale (stratégies et optimisation de la présence des marques sur le web)
- Événements Corporate et grand public
- Organisation et logistique de congrès professionnels
- Production et distribution audiovisuelle pour télévision et internet

Organisé de façon à répondre aux grands enjeux de ses clients, le Groupe travaille sur :

- L'Image : développer la réputation, la visibilité et la crédibilité d'une marque ou d'un produit
- L'Entreprise : cultiver la ressource humaine et la qualité relationnelle
- Le Business : développer les ventes et créer du trafic

Il n'est pas rare que ces trois domaines s'imbriquent étroitement et qu'il faille aborder plusieurs aspects simultanément : les interventions du Groupe sont sur mesure autant que subtiles, comme le sont les besoins des clients annonceurs.

Public Système Hopscotch fonde son action sur l'événementialisation de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages, des annonces, et des médias chargés de les véhiculer.

Il est également créateur de contenus pour susciter l'intérêt des publics et leur délivrer les bons messages, au bon moment. Cette approche trouve une place grandissante entre le mass média et le marketing relationnel, et donne lieu à de véritables campagnes structurées et multi-métiers.

Enfin, le Groupe se veut spécialiste sur des domaines ou territoires de communication tels que le cinéma, l'entertainment, le luxe et le Développement Durable.

1.2 Evènements significatifs de la période

Acquisition de Hopscotch

Le Groupe a annoncé le 29 mars 2010 son rapprochement avec le groupe Hopscotch en vue de créer le groupe Public Système Hopscotch, premier groupe de communication indépendant en France, numéro 1 des relations publiques et de l'évènement et leader de la communication digitale.

Le rapprochement a été réalisé fin mai 2010 par acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch par Le Public Système, en partie en numéraire pour un montant de 3.5 M€ et en partie en échanges de titres, conduisant à une augmentation de capital de 260 895 actions.

Jérôme Lascombe, Président d'Hopscotch, devient ainsi l'un des principaux actionnaires Du Public Système Hopscotch. Il rejoint Frédéric Bedin, Benoit Desveaux et Pierre-Franck Moley au Directoire du groupe.

L'acquisition de la société Hopscotch est à l'origine du changement de dénomination de la société mère Le Public Système devenue Public Système Hopscotch.

Actions gratuites

Par décision du 07 avril 2010, le Directoire a attribué 40 000 actions gratuites à des collaborateurs du groupe et des membres du directoire.

Par ailleurs, 40 200 actions gratuites attribuées en mars 2008 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées. (cf. Notes 22.3 – 22.4)

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1 Normes et Interprétations en vigueur appliquées pour la première fois au cours de la période considérée

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2010.

- IFRS 1 – Première adoption des IFRS (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.
- IFRS 3 – Regroupement d'entreprises (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- Amendement 2008 IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- Amendements à IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.
- Améliorations annuelles 2008 – Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- Améliorations annuelles 2009 – Amélioration annuelle des normes IFRS avril 2009, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 12 – Concessions, applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009.
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

- IFRIC 17 – Distributions d’actifs non monétaires aux actionnaires, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009.
- IFRIC 18 – Transferts d’actifs des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009.
- Amendement d’IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les 1^{er} adoptants IFRS, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

2.2 Adoption anticipée de Normes et d’Interprétations

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, seront en vigueur pour l’exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2010 et n’ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d’effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe, à l’exception d’IFRS 9 : Instruments financiers, qui est applicable obligatoirement pour les états financiers consolidés 2013 du Groupe, et pourrait modifier la classification et l’évaluation des actifs financiers. Le Groupe ne prévoit pas d’adopter cette norme par anticipation et les impacts éventuels n’ont pas été déterminés.

3. Principales méthodes comptables

3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS) publiées par l’International Accounting Standards Board (IASB) telles qu’adoptées dans l’Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

3.2 Base d’établissement

Les présents états financier sont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 28 mars 2011 à la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2010. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 28 mars 2011 et seront soumis à l’assemblée générale des actionnaires le 26 mai 2011 pour approbation.

3.3 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d’euros, arrondis au millier le plus proche.

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l’activité du Groupe.

3.4 Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2010 comprennent les états financiers de la Société Public Système Hopscotch et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par d'autres membres du Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Toutes les sociétés du Groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Voir en note 28 l'application de cette nouvelle méthode comptable au regroupement d'entreprises intervenu au cours de l'exercice.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de Participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement de l'écart d'acquisition au même titre que les variations subséquentes de la dette.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. L'évaluation est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Elle ne peut être reprise lorsqu'elle a été imputée sur l'écart d'acquisition.

3.6 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, comptabilisée à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Dans le cadre des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

À la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat de la cession.

La méthode utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise associée est décrite plus haut aux notes 3.5 et 14.1.

3.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.
- Les immobilisations incorporelles (films) sont amorties par imputation préalable des recettes, ou à défaut de recettes, annuellement par tiers. En tout état de cause, l'amortissement est pratiqué pour une durée maximale de 3 ans, conformément aux méthodes généralement admises dans le secteur de l'audiovisuel.

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité économique estimées des immobilisations correspondantes

3.9 Locations

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit au bilan comme dette découlant d'un contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement aux résultats à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par le Groupe pour la comptabilisation des coûts d'emprunt (se reporter à la note 3.14 ci-après). Les loyers éventuels sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers éventuels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

3.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

3.11 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

3.12 Capital et réserves

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats. Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.15 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires prend en compte les rabais remises ristournes accordés aux clients.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir (en créances clients) ou de produits constatés d'avance (en comptes de régularisation passifs) lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.16 Prestations de retraite

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- la table de mortalité (TV 88/90) ;
- taux d'actualisation de 4,75%
- taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%)

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Le Groupe n'a pas tenu compte de l'"interprétation large" de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2008, considérant son effet comme non significatif compte tenu du volume des engagements.

3.17 Droit individuel de formation (DIF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

3.18 Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Notes 22.3 et 22.4).

3.19 Imposition

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.19.1 Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.19.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.19.3 Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.20 Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 39 et IFRS 7. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

L'ensemble des actifs financiers a été classifié dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur et sont désignés comme tels car ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les titres de participation non consolidés, les créances liées, les titres immobilisés, les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de couvertures mises en place par le groupe ne sont pas désignées en tant que telles ; en conséquence les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées en compte de résultat.

3.21 Méthode de calcul du résultat par action

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.22 Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'activité du Groupe Public SystèmeHopscotch est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en trois Segments Stratégiques. Ceux-ci se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance.

Ce sont :

- Communication Événementielle
- Communication Relationnelle
- Communication et Marketing Digital

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Public SystèmeHopscotch), portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier mensuel du Groupe,

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, est présentée à la note 6.

Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

Modification des segments stratégiques

Les acquisitions externes ainsi que la réorganisation fonctionnelle et juridique du Groupe ont conduit le Groupe Public système Hopscotch à concentrer ses métiers autour de trois secteurs d'activité principaux :

- La communication Évènementielle : regroupant les métiers de l'évènement d'entreprise, Incentive, Séminaires, Tourisme d'affaires et Congrès Professionnels
- La communication Relationnelle et Opérationnelle : regroupant les métiers de Relations Publiques et Relations Presse
- La communication etMarketing Digital : regroupant les métiers on line du Groupe

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que Public Système Hopscotch procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants:

- Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas
- Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, relatives à la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation.

5. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation du Groupe s'établit comme suit :

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2010	% d'intérêt 12.2009
Public Système Hopscotch	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Le Public Système M.I.C.E	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	NC (1)	0%	100%
Pavillon Production	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Le Public Système Cinéma	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Le Public Système Marketing Opérationnel	38 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	NC (1)	0%	100%
Sagarmatha	4 rue Claudius Linossier 69004 Lyon	IG	100%	100%
Parisiana Capdel	46 rue Sainte Anne 75002 Paris	IG	100%	100%
CSAA	144 rue de Billancourt 92100 Boulogne	NC (1)	0%	100%
Le Public Système PCO (ex-Communicum)	6 bld du Général Leclerc 92115 Clichy cedex	IG	100%	100%
System Tv	45 rue Paul Bert 92100 Boulogne	IG	100%	100%
Think For	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Allo La Terre	8 rue des Gardes 92190 Meudon	NC (1)	0%	100%
Heaven	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Agent Influence	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Fresh Media	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Heaven Conseil	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Extralab	43 rue Petits Carreaux 75002 Paris	IG	100%	100%
Blog Agency	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Hopscotch	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	
Blog Spirit	3 rue Danton 92240 Malakoff	IP	50%	
Human To Human	81 rue Réaumur 75002 Paris	IG	56%	
Hopscotch Broadcast Média	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	
HDL Communication	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	
Hopscotch Europe In One Ltd	22 kildare street Dublin	IG	65%	
Hopscotch Espagne	Madrid	IG	100%	

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

NC : non consolidée

Les sociétés Le Public Système M.I.C.E, Le Public Système Marketing Opérationnel, CSAA et Allo la terre ont été fusionnées sur la période.

Les sociétés System TV Mobile et Son d'Image, filiales de System TV, ne sont pas consolidées car dormantes et non porteuses d'engagement.

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe Public SystèmeHopscotch (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci.
- de la marge de contribution par activité : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs).

	Produits des activités ordinaires		Marge brute		Marge de contribution	
	31-déc-10	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies						
Communication Evènementielle	88 579	109 339	24 693	29 798	7 677	12 946
Communication Relationnelle	26 195	17 935	12 799	8 353	4 549	2 835
Communication et Marketing Digital	13 984	8 852	8 064	3 542	2 676	253
Total des activités poursuivies	128 758	136 126	45 556	41 693	14 902	16 034
Frais fixes (1)					(12 528)	(11 310)
Résultat opérationnel courant					2 374	4 724

(1) Les frais fixes de structure groupe représentent 9,7% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 contre 8% au 31 décembre 2009, et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des contrats de maintenance de matériels informatique.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des secteurs sont présentés après élimination des résultats inter-secteurs.

7. Matières premières et consommables utilisés

	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(84 844)	(97 637)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(467)	(191)
Achats de marchandises	0	174
Production immobilisée	986	1 703
Total des activités poursuivies	(84 325)	(95 951)

8. Charges externes

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Activités poursuivies		
Sous-traitance générale	(815)	(247)
Locations	(2 723)	(2 144)
Entretiens et réparations	(645)	(535)
Primes d'assurance	(211)	(147)
Etudes et recherches		(155)
Personnels extérieurs à l'entreprise	(143)	47
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 701)	(2 244)
Publicité, publications, relations publiques	(213)	(150)
Transports de biens et transports collectifs	(34)	(35)
Déplacements, missions et réceptions	(854)	(695)
Frais postaux et frais de télécommunications	(807)	(595)
Services bancaires et assimilés	(150)	(107)
Autres charges externes	(649)	(151)
Divers		(130)
Total des activités poursuivies	(9 944)	(7 290)

9. Charges de personnel

	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€	<u>31-déc-09</u> en milliers d'€
Activités poursuivies		
Salaires et traitements	(19 603)	(16 539)
Charges sociales	(8 902)	(7 027)
Participation des salariés	(187)	(678)
Autres Charges de personnel	(338)	(414)
Dotations aux provisions sur engagement de retraite	(210)	(18)
Reprise de provisions sur engagement de retraite	121	28
Transfert de charges de personnel		
Autres		
Total des activités poursuivies	<u>(29 118)</u>	<u>(24 648)</u>

Effectif total moyen des permanents	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Cadres	264	171
Employés	142	127
Total des effectifs permanents moyen	<u>406</u>	<u>298</u>

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale. Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice. L'augmentation des effectifs est liée à l'acquisition de la société Hopscotch en mai 2010.

10. Dotations aux amortissements et provisions

	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€	<u>31-déc-09</u> en milliers d'€
Activités poursuivies		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(1 098)	(1 814)
- sur immobilisations corporelles	(853)	(813)
Total des dotations aux amortissements	<u>(1 951)</u>	<u>(2 627)</u>
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(78)	(159)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(74)	(37)
Reprises de dépréciations / actifs circulant	172	
Reprises de provisions pour risques et charges	14	
Total des dotations aux provisions	<u>34</u>	<u>(196)</u>
Total des activités poursuivies	<u>(1 917)</u>	<u>(2 823)</u>

11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
Charges d'intérêts	(326)	(193)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6
Coût de l'endettement net	(326)	(187)
Gain de change	112	39
Produits nets sur cession de VMP	22	0
Autres produits financiers	14	9
Produits de cessions de titres		
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	10	1
Produits financiers de juste valeur	161	
Reprises de provisions sur actifs financiers	0	6
Total des autres produits financiers	319	55
Pertes de change	(156)	(38)
Variation de juste valeur (VMP)		(18)
VNC des titres cédés	(6)	
Autres charges	(9)	(73)
Charges financières de juste valeur		(103)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	(9)	(1)
Total des autres charges financières	(181)	(233)
Autres produits et charges financiers	138	(178)

12. Impôt sur le résultat

12.1 Impôt sur le résultat comptabilisé en résultat

La charge d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
La charge d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge d'impôt exigible	(786)	(1 703)
Charge d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(185)	93
Total de la charge/(du produit) d'impôt	(972)	(1 611)
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	(972)	(1 611)
Activités abandonnées		
	(972)	(1 611)

12.2 Preuve d'impôt

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	1 296	673
Réintégration de la charge d'impôt	972	1 611
Résultat avant impôt	<u>2 268</u>	<u>2 284</u>
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 33,33 %	(756)	(761)
Incidence des différences permanentes	30	(890)
Activation de déficits		16
CVAE	(278)	
Crédits d'impôts et autres impôts	7	56
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	25	(32)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat	(972)	(1 611)
Taux d'impôt effectif	42,9%	70,5%

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement des résultats de 2010 et de 2009 présenté ci-dessus est le taux d'impôt de 33,33% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France.

12.3 Actifs et passifs d'impôts différés

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Actifs d'impôt différés		
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	61	226
Contrats de location-financement	12	6
Juste valeur des instruments financiers	14	35
Provisions internes	17	
Engagements de retraite	175	138
Autres différences temporaires fiscales		94
Plus-values de cession internes éliminées		41
Activation des déficits	513	489
Autres	63	(172)
Compensation	(56)	
Actifs d'impôt différés	800	857
Passifs d'impôt différés		
Contrats de location-financement	(8)	
Provisions internes	(24)	
Suppression des provisions réglementées	(35)	
Autres	(4)	
Compensation	56	
Passifs d'impôt différés	(14)	0

13. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants:

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Résultat de l'exercice		
Activités poursuivies	1 153	673
Total du résultat de l'exercice	1 153	673

	31-déc-10	31-déc-09
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	2 585 826	2 602 517
AGA et Options attribuées	126 972	125 354
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	2 712 798	2 727 871

	31-déc-10 Euros par action	31-déc-09 Euros par action
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	0,45	0,26
Total du résultat de base par action	0,45	0,26

Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	0,43	0,25
Total du résultat dilué par action	0,43	0,25

14. Goodwill

Les goodwills figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2010 sont détaillés ci-après :

	au 31 décembre 2010				
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
	Agence Le Public Système	Heaven	Audiovisuel	Hopscotch	Total
Coût					
Solde au début de l'exercice	12 870	2 157	709	0	15 737
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice				5 084	5 084
Variations sur Engagements de Rachat		(305)	(404)		(708)
Solde à la fin de l'exercice	12 870	1 853	306	5 084	20 112
Cumul des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(6 322)	0	0	0	(6 322)
Solde à la fin de l'exercice	(6 322)	0	0	0	(6 322)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2009	6 548	2 157	709	0	9 415
Solde au 31 décembre 2010	6 548	1 853	306	5 084	13 791

L'affectation des goodwills aux différents secteurs d'activités a été modifiée sur l'exercice afin de tenir compte de l'entrée d'Hopscotch dans le périmètre.

14.1 Test de dépréciation

Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT.

En tant qu'actifs incorporels à durée de vie indéterminée, les goodwills font l'objet d'un suivi d'évaluation selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6. Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

A des fins d'évaluation, les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT, et ce en fonction de l'activité qu'ils portent. La valeur d'utilité retenue pour le regroupement d'UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2011 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur d'activité.

Dans la détermination des UGT, nous prenons en compte l'analyse sectorielle de notre activité, le suivi de gestion disponible avec des instruments de mesure simples et pérennes et la possibilité d'affectation des goodwills.

Tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2010.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 20 %.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 1,5 % et d'une prime de risque de 6,35 %.

Le coût de la dette financière non risquée est évaluée à 3,32% à fin décembre 2010.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Les bêtas observés sur les sociétés cotées comparables sont relativement homogènes et nous conduisent à retenir leur valeur médiane désendettée. En conséquence, les tests au 31 décembre 2010 sont conduits sur la base du bêta médian désendetté de 0,773.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 9.00% au 31 décembre 2010 (conforme au taux retenu au 31 décembre 2009).

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des différentes UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarii pessimiste, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires et Marge brute

- Année 2010 : données sociales issues des reporting de gestion, rapprochés des balances générales sociales,
- Année 2011 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- Années 2012 à 2015 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%

EBIT

- Année 2010 : données sociales issues des reporting de gestion, rapprochés des balances générales sociales,
- Année 2011 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- Années 2012 à 2015 : croissance annuelle des frais fixes de 2% (taux d'inflation)

Les tests de dépréciation ne conduisent pas à constater de dépréciation dans les comptes.

Les plan de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1% et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5% ne remet pas en cause les tests réalisés.

Le taux d'actualisation qui conduirait à une première dépréciation partielle de certains actifs s'élève à 14,5%.

14.2 Attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie

Le recouplement des écarts d'acquisition entre entités juridiques et UGT se caractérise de la manière suivante :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
UGT		
Agence Le Public Système	6 548	6 548
Heaven	1 852	2 157
Audiovisuel	306	710
Hopscotch	5 084	0
	<u>13 791</u>	<u>9 415</u>

14.3 Attribution du goodwill aux secteurs d'activité

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
SECTEUR D'ACTIVITE		
Communication Evènementielle	5 729	6 132
Communication Relationnelle	6 210	1 126
Communication et Marketing Digital	1 852	2 157
	<u>13 791</u>	<u>9 415</u>

15. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

	Logiciels et programmes TV en milliers d'€	Immobilisations incorporelles en cours en milliers d'€	Marques en milliers d'€	Autres immobilisations incorporelles en milliers d'€	Total en milliers d'€
Coût					
Solde au 1er janvier 2010	16 259		779	110	17 148
Entrées d'immobilisations	1 031				1 031
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	314			10	324
Cessions ou classements comme détenus en vue de la vente	(35)				(35)
Autres mouvements	7				7
Solde au 31 décembre 2010	17 576	0	779	120	18 475
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2009	(14 317)			(105)	(14 422)
Charge d'amortissement	(1 809)			(5)	(1 814)
Solde au 1er janvier 2010	(16 126)	0	0	(110)	(16 236)
Charge d'amortissement	(1 104)			(1)	(1 105)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	(247)			(9)	(256)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats	35				35
Autres	(6)				(6)
Solde au 31 décembre 2010	(17 448)	0	0	(120)	(17 568)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2009	133	0	779	0	912
Solde au 31 décembre 2010	128	0	779	0	907

Logiciels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

Films

Les films produits par System TV sont amortis au rythme de l'encaissement des recettes. Celles-ci sont pour la majeure partie concomitante à la production.

Programmes TV

Les programmes TV produits par la société System TV sont inscrits à l'actif pour leur valeur de production, et ils sont amortis au fur et à mesure des recettes générées.

Marques

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

16. Immobilisations corporelles

	Constructions	Installations générales, agencements, aménagement	Autres immobilis ations corporelle s	Immo en cours	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût ou évaluation					
Solde au 1er janvier 2009	245	3 092	2 488		5 825
Variation de périmètre		76	236		312
Cessions		(4)	(76)		(80)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		71	426	25	522
Autres mouvements		(62)	17		(45)
Solde au 1er janvier 2010	245	3 173	3 091	25	6 534
Entrées d'immobilisations	3	34	686		723
Cessions			(1 050)		(1 050)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	53		738		791
Reclassement		(272)	272		-
Autres		(853)	1 222		369
Solde au 31 décembre 2010	301	2 082	4 959	25	7 367
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2009	(228)	(2 396)	(1 595)		(4 219)
Charge d'amortissement	(5)	(226)	(581)		(812)
Solde au 1er janvier 2010	(233)	(2 622)	(2 176)	-	(5 031)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			(563)		(563)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats		3	1 040		1 043
Charge d'amortissement	(3)	(64)	(785)		(852)
Reclassement		226	(226)		-
Autres		512	(828)		(316)
Solde au 31 décembre 2010	(236)	(1 945)	(3 538)	-	(5 719)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2009	12	551	915	25	1 503
Solde au 31 décembre 2010	65	137	1 421	25	1 648

Les durées d'utilité suivante sont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement:

- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau 5 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- matériel informatique 3 à 5 ans

16.1 Immobilisations corporelles financées avec des contrats de location financement

L'impact des retraitements des contrats de location financement dans le poste autres immobilisations corporelles est présenté ci-après :

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Valeur brute	1 175	979
Amortissements cumulés	(555)	(520)
Valeur nette	620	458

L'échéancier de paiement des loyers minimaux futurs s'établit comme suit :

	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€	<u>31-déc-09</u> en milliers d'€
A moins d'un an	354	283
Entre 1 et 5 ans	328	225
A plus de 5 ans		
Total	<u>682</u>	<u>508</u>

17. Autres actifs financiers

	Non courants	
	<u>31 déc 2010</u> en milliers d'€	<u>31 déc. 2009</u> en milliers d'€
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Titres de participation non consolidés (1)	187	58
Autres actifs financiers (2)	34	137
	<u>221</u>	<u>195</u>
Prêts comptabilisés au coût amorti		
Prêts à des parties liées	2	
Dépôt et cautionnements (3)	761	523
	<u>763</u>	<u>523</u>
Valeurs brutes	<u>984</u>	<u>718</u>
Dépréciations	(85)	(83)
Valeurs nettes	<u>899</u>	<u>635</u>

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres des sociétés Techsell (détenion de 10% de la société), System TV Mobile et Son d'Image, filiales dormantes et non porteuses d'engagement de la société System TV.

(2) Les Autres actifs financiers correspondent principalement à des SICAV. La juste valeur correspond au prix d'acquisition.

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

18. Stocks

	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€	<u>31-déc-09</u> en milliers d'€
En-cours de production de services	209	238
Total stocks	<u>209</u>	<u>238</u>

19. Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	35 660	23 977
Créances douteuses	1 096	15
Provisions pour créances douteuses	(923)	(668)
Total créances clients et autres créances	35 833	23 323

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

20. Autres actifs

	Courants	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	12 677	8 600
Créances sociales	208	94
Créances fiscales		2 531
Compte Courant - actif	176	103
Débiteurs divers	2 808	1 904
Charges constatées d'avance	916	607
Créances sur cession titre		30
Provisions sur autres créances		(30)
Total autres actifs	16 785	13 839

21. Trésorerie et soldes bancaires

	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	523	6 653
Trésorerie et soldes bancaires	10 431	5 627
Total trésorerie active au bilan	10 954	12 280
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(149)	(23)
Créances Dailly	(3 999)	
Total trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	6 806	12 257

22. Capitaux propres

La société est cotée sur le listing d'Euronext Paris (compartiment C): code ISIN: PUS FR 0000065278.

22.1 Actions ordinaires entièrement libérées

Au 31 décembre 2010, le capital de Public Système Hopscotch est composé de 2 898 711 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 174 033 euros. Il est entièrement libéré.

	<u>Nombre d'actions en unité</u>
Solde au 1er janvier 2010	2 637 816
Augmentation de capital	260 895
Solde au 31 décembre 2010	<u>2 898 711</u>

L'augmentation de capital est liée à la rémunération d'une partie des titres Hopscotch apportés.

22.2 Actions propres

	<u>Actions propres en unité</u>
Solde au 1er janvier 2010	242 933
Acquisition	20 000
Cession	(43 200)
Solde au 31 décembre 2010	<u>219 733</u>

Au 31 décembre 2010, la société détient 219 733 de ses propres actions soit 7,58 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,21 euros pour un montant de 1.583 milliers d'euros. Dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

22.3 Actions gratuites

En date du 07 avril 2010 le directoire a approuvé l'attribution gratuite de 40 000 actions aux salariés ou membres du directoire. Ceux-ci bénéficieront de ces actions sous condition de vingt-quatre mois de présence à compter de la date d'attribution.

La juste valeur de l'ensemble des actions gratuites attribuées ressort à 738 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 259 milliers d'euros (à comparer à 310 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

	<u>Actions gratuites en unité</u>
Solde au 1er janvier 2010	97 200
Attribution	40 000
Exercice	(40 200)
Annulation	(10 200)
Solde au 31 décembre 2010	<u>86 800</u>

22.4 Stock options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. La juste valeur des stocks options ressort au 31 décembre 2010 pour 29.500 options (salariés encore présent à la clôture) à 251 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 432 euros.

	Options d'achat d'actions <u>en unité</u>
Solde au 1er janvier 2010	32 500
Attribution	
Exercice	
Annulation	(3 000)
Solde au 31 décembre 2010	<u>29 500</u>

22.5 Politique de gestion du capital du Groupe

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système Hopscotch est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

23. Emprunts

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	149	12		
Créances Dailly (a)	3 999			
Emprunts contractés auprès :				
* de parties liées				
* d'autres entités (b)	2 460	1 351	6 276	2 877
Emprunts liés aux locations financement de crédit baux	310	283	319	225
Dettes sur acquisitions de titres (c)	77	936	919	1 034
Intérêts courus et autres	38	155		6
Total emprunt	7 033	2 737	7 514	4 142

(a) les créances Dailly ont été intégralement recouvertes au premier trimestre 2011

(b) le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2010 est présenté à la note 27.

(c) les dettes sur acquisitions de titres intègrent l'évaluation des engagements d'achat dans le cadre de l'acquisition des sociétés System TV et le groupe Heaven.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Total taux fixe	423	1 959
Total taux variable	8 313	2 270
	8 736	4 229

Les emprunts à taux variable sont couverts par des swap à hauteur 8 012k€.

24. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€	31-déc-09 en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)		-	525	412
Litiges	130	28		21
Litiges personnel		16		-
Autres		-	7	12
Total provisions	130	44	532	445

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.16.

25. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-10	31-déc-09
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
Dettes fournisseurs	28 737	21 100
Dettes fournisseurs d'immobilisations	390	520
Total dettes fournisseurs	29 127	21 620

26. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31 déc.	31 déc.
	2010	2009
	en milliers	en milliers
	d'€	d'€
Dettes fiscales & sociales	7 635	9 639
Comptes courants - passif	880	144
Clients créditeurs	5 576	4 083
Autres dettes	523	260
Produits constatés d'avance (1)	9 910	9 107
Total autres passifs	24 523	23 233

(1) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement.

27. Instruments financiers

27.1 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 23, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

27.2 Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

27.3 Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2010 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

27.4 Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Dettes amortissables Capital emprunté	Fin de remboursement	Taux contractuel	Taux initial	Couverture	Covenants	Restant dû à la clôture	Restant dû à - 1 an	Restant dû de 1 an à 5 ans
1 400 000	05/03/2010	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,5%	3,34%	CAP 3,70% FLOOR 2%		0		
2 000 000	31/07/2011	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,85%	3,75%	N/A	oui	300	300	
2 000 000	05/07/2013	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,80%	5,76%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	oui	1 100	400	700
2 000 000	10/05/2014	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,90%	3,61%	SWAP TAUX FIXE 1,37	oui	1 412	404	1 009
3 000 000	20/05/2015	Taux Variable Euribor 1 mois + 0,75%	1,17%	SWAP TAUX FIXE 1,39 PCT	oui	2 650	600	2 050
3 000 000	05/07/2015	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,50%	1,38%	SWAP TAUX FIXE 1,52 PCT	oui	2 850	600	2 250
108 279	13/08/2011	Taux fixe	4,06%	N/A	N/A	0		
35 000	18/07/2011	Taux fixe	5,00%	N/A	N/A	7	7	
71 118	16/06/2011	Taux fixe	4,75%	N/A	N/A	11	11	
130 000	01/05/2011	Taux fixe	4,75%	N/A	N/A	19	19	
300 000	22/10/2013	Taux fixe	5,55%	N/A	N/A	180	60	120
300 000	01/04/2014	Taux fixe	3,90%	N/A	N/A	206	59	147
Total						8 736	2 460	6 276

Les emprunts assortis de covenants doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- Le fonds de roulement doit être positif
- Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%
- Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts
- Le ratio dette financière consolidée (dette financière à terme consolidée – trésorerie nette) / CAF consolidée ne doit pas être supérieur à 3,5 ou 4 selon les contrats durant toute la durée des prêts.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2010, les covenants sont respectés.

27.5 Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations

27.6 Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2010 a conduit Public Système Hopscotch à reprendre une dépréciation de 215 milliers d'euros constatée dans ses comptes sociaux au 31 décembre 2009 (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

27.7 Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée.

28. Acquisition de filiales

28.1 Filiales acquises

	Principale activité	Date d'acquisition	Pourcentage d'actions acquises (%)	Coût du regroupement en milliers d'€
2009				
Groupe HEAVEN	Marketing en ligne, relations publiques	10/07/2009	100%	1 849
				<u>1 849</u>
2010				
Groupe HOPSCOTCH	Relations publiques et média, communication sur internet	10/05/2010	100%	5 890
				<u>5 890</u>

28.2 Analyse des actifs acquis et des passifs pris en charge

Le goodwill issu de l'acquisition du sous-groupe Hopscotch est provisoire au 31 décembre 2010 et est déterminé comme suit :

	Total de la juste valeur à l'acquisition en milliers d'€
Actif courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 143
Créances clients et autres créances	4 554
Stocks	9
Actif non courant	
Immobilisations incorporelles et corporelles	421
Passif courant	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(4 502)
Passif non courant	
Emprunts	(474)
Autres	(149)
Actif net acquis	<u>1 002</u>
Participations ne conférant pas le contrôle	(197)
Goodwill	5 084
Contrepartie Transférée	<u>5 889</u>

Les frais relatifs à l'acquisition du sous-groupe Hopscotch s'élèvent à 96 milliers d'euros et sont présentés dans la ligne « charges externes » du compte de résultat.

28.3 Analyse du résultat annuel du groupe Hopscotch

Le résultat annuel 2010 du groupe Public Système Hopscotch intégrant 12 mois d'activité du sous-groupe Hopscotch s'établit comme suit :

	Données	Ajustements	Comptes Pro
	Historiques	Pro Forma	Forma
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies			
Produits des activités ordinaires	128 757	8 302	137 059
Produits tirés des placements			
Autres profits et pertes			
Quote-part du résultat des entreprises associées			
Variations des stocks de produits finis et de produits en cours	(37)		(37)
Matières premières et consommables utilisés	(84 325)	(2 111)	(86 436)
Charges externes	(9 944)	(1 900)	(11 844)
Impôts et taxes	(1 258)	(123)	(1 381)
Charges de personnel	(29 118)	(3 781)	(32 899)
Dotations aux amortissements	(1 951)	(77)	(2 028)
Dotations aux provisions	34	112	146
Autres produits et charges d'exploitation	217	5	222
Résultat opérationnel courant	2 374	427	2 801
Autres produits et charges opérationnels	82		
Résultat opérationnel	2 456	427	2 883
Coût de l'endettement financier net	(326)	(7)	(333)
Autres produits et charges financières	138	513	651
Quote-part du résultat des entreprises associées			
Résultat avant impôt	2 268	934	3 202
Charge d'impôt sur le résultat	(972)	(172)	(1 144)
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	1 296	762	2 058

Les produits des activités ordinaires et le résultat net du sous-groupe Hopscotch depuis la date d'acquisition s'élèvent respectivement à 7 770 milliers d'euros et 720 milliers d'euros.

28.4 Incidence des regroupements d'entreprises sur les flux de trésorerie

	31-déc.-10	31-déc.-09
	en milliers d'€	en milliers d'€
Hopscotch - Acquisition de 100% des titres	(5 890)	
Hopscotch - Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	1 143	
Hopscotch - Augmentation de capital en rémunération de l'apport de titres	2 400	
CSAA - règlement des 10% de dettes minoritaires résiduelles en numéraire		(537)
Sytem TV - paiement des dividendes aux actionnaires minoritaires		(31)
GDP - encaissement partie de la créance sur la cession des titres GDP		40
Groupe Heaven - acquisition de 50,81% du Groupe Heaven, nette de la trésorerie		171
	(2 347)	(357)

Le groupe Hopscotch a été créé en 2000 par Jérôme Lascombe et des consultants issus des RP et de l'internet. En 2009, il a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3M€ et une marge brute de 11,9 M€ dont 40% dans le domaine du numérique. Il est aussi expert des campagnes d'information à forte audience sur les médias audiovisuels.

29. Transaction avec les parties liées

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération allouée, sont données de façon globale pour les membres des organes d'administration et de direction de la société Public Système Hopscotch et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€	<u>31-déc-09</u> en milliers d'€
Salaires et Autres avantages en nature	2 926	2 862
Jetons de présence	60	60
Total	<u>2 986</u>	<u>2 922</u>

30. Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	KPMG		Cabinet		Ernst & Young		Total	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
PSH	50		50	57		116	100	173
Filiales	46			-		22	46	22
Sous-total	96	-	50	57	-	138	146	195
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
PSH								
Filiales								
Sous total								
TOTAL	96	-	50	57	-	138	146	195

31. Engagements hors bilan

31.1 Engagements donnés

31.1.1 Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

Au 31 décembre 2010, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

Un nantissement sur les titres du Groupe COMMUNICUM garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,

Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013

Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015.

31.1.2 Garantie bancaire à première demande

La société Public Système Hopscotch a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 400 milliers d'euros en contrepartie d'une avance financière de même montant consentie par celui-ci en couverture des dépenses opérationnelles régulièrement engagées pour son compte.

La société Public Système Hopscotch a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 1 050 milliers de dirhams marocains (soit 309 K€). Cette dernière est échue au 31 décembre 2010.

31.1.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 20 003 heures.

31.2 Engagements reçus

Néant.

32. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Public Système Hopscotch S.A.

Siège social : 40, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

Capital social : €2 174 033

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Public Système Hopscotch S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.15 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 13 791 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note 14 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Paris, le 28 avril 2011

KPMG Audit IS

Cabinet Foucault

Grégoire Menou
Associé

Olivier Foucault
Associé

ANNEXE 2

Comptes Sociaux au 31 décembre 2010

Public Système Hopscotch

Comptes sociaux

BILAN ACTIF

En milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	BRUT	AMORT / PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concession de brevets et droits similaires	1 143	330	812	851
Fonds commercial	3 762	314	3 448	1 112
Autres immobilisations incorporelles	28	28	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
	4 932	672	4 260	1 963
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels	521	505	16	22
Autres immobilisations corporelles	1 836	1 450	386	389
Immobilisations corporelles en cours	25	-	25	25
	2 382	1 955	427	436
Immobilisations financières				
Participations	15 051	590	14 460	11 207
Prêts	1	-	1	1
Autres immobilisations financières	2 033	26	2 007	1 934
	17 084	616	16 468	13 142
Total I	24 399	3 243	21 156	15 541
ACTIF CIRCULANT				
En cours de production de service	89		89	-
Avances, acomptes versés sur commandes	-		-	2 158
Clients et comptes rattachés	23 118	403	22 715	17 969
Autres créances	16 543	-	16 543	5 634
Valeurs mobilières de placement	68	-	68	6 111
Disponibilités	7 030	-	7 030	2 610
Total II	46 848	403	46 446	34 482
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	250	-	250	307
Ecart de conversion actif	7	-	7	-
Total III	257	-	257	307
TOTAL ACTIF	71 504	3 646	67 858	50 330

BILAN PASSIF

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres		
Capital social	2 174	1 978
Primes d'émission	9 178	5 822
Réserves	225	225
Report à nouveau	2 050	2 040
Résultat de l'exercice	1 026	1 834
Provisions réglementées	92	58
	14 745	11 957
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	35	14
Provisions pour charges		
	35	14
Dettes		
Emprunts et dettes financières	11 782	4 306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 318	16 809
Dettes fiscales et sociales	7 199	6 792
Autres dettes	5 499	5 524
	46 798	33 431
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	6 271	4 928
Ecart de conversion passif	9	-
TOTAL PASSIF	67 858	50 330

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	2010	2009
Production vendue (services)	85 070	92 902
Production stockée	88	
Reprises sur provisions et transferts de charges	26	475
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	85 184	93 377
Achats matières & autres approvisionnements	(62 496)	(69 101)
Autres achats et charges externes	(6 787)	(6 514)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 065)	(867)
Salaires et traitements	(9 843)	(7 828)
Charges sociales	(4 646)	(3 603)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(238)	(280)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(59)	(127)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14)	(14)
Autres charges	(85)	(342)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(85 232)	(88 677)
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	(48)	4 700
Produits financiers de participation	1029	2 190
Autres intérêts et produits assimilés	116	189
Reprises sur provisions et transferts de charge	215	8
Différences positives de change	94	14
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19	12
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1473	2 413
Dotations financières aux amortissements et provisions	(6)	(2 369)
Intérêts et charges assimilées	(248)	(246)
Différence négative de change	(130)	(14)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(6)	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(390)	(2 629)
2- RESULTAT FINANCIER	1 083	(216)
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 034	4 484
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	126	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	82	26
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	21
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	211	60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(135)	(1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(352)	(828)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(35)	(35)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(522)	(864)
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(312)	(804)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	(518)
Impôts sur les bénéfices	304	(1 328)
5- BENEFICE OU PERTE	1 026	1 834

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2010

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Evénements significatifs de la période

Note 2 : Principales données financières

Note 3 : Changement de méthodes comptables

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Note 7 : Produits et charges imputables à un autre exercice

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions pour risques et charges

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Produits et charges financiers

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

Note 16 : Tableau des filiales et participations

Note 17 : Effectif et rémunération des dirigeants

Note 18 : Engagements hors bilan

Note 19 : Intégration fiscale

Note 20 : Droit individuel à la formation

Note 21 : Opérations avec les entreprises liées

Note 1 : Événements significatifs de la période

Acquisition de Hopscotch et changement de dénomination sociale

Public Système Hopscotch, ex Le Public Système, a annoncé le 29 mars 2010 son rapprochement avec le groupe Hopscotch en vue de créer le groupe Public système Hopscotch, premier groupe de communication indépendant en France, numéro 1 des relations publiques et de l'évènement et leader de la communication digitale.

Le rapprochement a été réalisé fin mai 2010 par acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch par la société Public Système Hopscotch, ex Le Public Système, en partie en numéraire pour un montant de 3.500 milliers d'euros et en partie en échanges de titres, conduisant à une augmentation de capital de 260 895 actions.

Jérôme Lascombe, Président d'Hopscotch, devient ainsi l'un des principaux actionnaires du Public Système Hopscotch. Il rejoint Frédéric Bedin, Benoit Desveaux et Pierre-Franck Moley au Directoire du groupe.

L'acquisition de la société Hopscotch est à l'origine du changement de dénomination de la société mère Le Public Système devenue Public Système Hopscotch.

Fusions

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe, les sociétés Le Public Système Marketing Opérationnel, Allo la Terre, Le Public Système MICE et CSAA ont été fusionnées dans la société mère Public Système Hopscotch, ex Le Public Système. Ces sociétés étaient détenues à 100% par celle-ci. Ces fusions ont générées 2.336 milliers d'euros d'actifs incorporels à l'actif du bilan du Public Système Hopscotch ainsi que 80 milliers d'euros de produits financiers.

Options d'achat d'actions

En date du 15 janvier 2007, le Directoire du Groupe a mis en œuvre un plan d'options d'achat d'actions aux salariés du Groupe. La mise en œuvre de ce plan avait été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 25 juin 2004.

Ce plan représente initialement un volume de 49.500 options d'achat d'actions existantes au prix de 12,28 euros, seules 29.500 options restent exerçables à la clôture de l'exercice 2010, suite aux départs intervenus.

Actions gratuites

Par décision le 7 avril 2010, le Directoire a attribué 40 000 actions gratuites à des collaborateurs du groupe et des membres du directoire. Par ailleurs, 40 200 actions gratuites attribuées en mars 2008 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

Note 2 : Principales données financières en milliers d'euros

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	85 158	92 902
Résultat courant avant impôts	1 034	4 484
Résultat net	1 026	1 834
Capitaux propres	14 745	11 957
Total Bilan	67 858	50 330

Note 3 : Changements de méthodes comptables

Néant.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

(Code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables ;
- la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan :

- Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque,...) ;
- en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour chaque actif concerné, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est inférieure à la valeur actuelle.

- **Fonds commercial**

Ce poste comprend :

- Les fonds de commerce constatés lors de la fusion dans Public Système Hopscotch, ex Le Public Système, des sociétés Réclame et Génériques, pour respectivement 152 milliers d'euros et 162 milliers d'euros, tels qu'ils ressortent du traité de fusion du 22 novembre 1999. Ils ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2001.
- Le fonds de commerce constaté à l'issue de la TUP de la filiale GO PUBLIC intervenue fin 2008 pour un montant de 1 112 milliers d'euros.
- Le fonds de commerce constaté à l'issue de la TUP de la filiale CSAA intervenue en 2010 pour un montant de 2 336 milliers d'euros.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

- Logiciels	Linéaire	1 an
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
- Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
- Agencements installations	Linéaire	10 ans
- Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
- Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable (cf paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs » ci-dessus).

- **Actions propres**

Les actions propres, destinées à être attribuées aux salariés, sont comptabilisées en compte valeurs mobilières de placement.

Les autres actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société Public Système Hopscotch et l'ensemble de ses filiales. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal minimum autorisé et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition. Les plus-values potentielles calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

- Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Selon les normes en usage dans sa profession, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique.

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Concessions et droits	779				779
Logiciels	307	38	19		364
Fonds commercial	1 426		2 336		3 762
Autres immobilisations incorporelles	25	2			27
Immobilisations incorporelles en cours	0				-
TOTAL	2 537	40	2 355	-	4 932

Amortissements <i>En milliers d'euros</i>	Amortissements à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Logiciels	235	32	64		331
Fonds commercial	314				314
Autres immobilisations incorporelles	25	2			27
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
TOTAL	574	34	64	0	672

Valeurs nettes	1 963				4 260
-----------------------	--------------	--	--	--	--------------

L'augmentation du poste Fonds commercial résulte des fusions intervenues au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	521				521
Autres immobilisations corporelles	1 206	685	70	127	1 836
Immobilisations en cours	25				25
TOTAL	1 753	685	70	127	2 382

Amortissements <i>En milliers d'euros</i>	Amortissement à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage	499	6			505
Autres immobilisations corporelles	818	584	173	125	1 450
Immobilisations en cours	-				-
TOTAL	1 317	590	173	125	1 955

Valeurs nettes	436				427
-----------------------	------------	--	--	--	------------

Les variations de périmètre des autres immobilisations correspondent à la reprise des immobilisations en valeurs brutes de CSAA (455k€), Le Public Système Marketing Opérationnel (107k€), le Public Système MICE (54k€) et Allo la terre (37k€).

Les diminutions des autres immobilisations sont essentiellement des mises au rebut de vieilles immobilisations intégralement amorties.

Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009			
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	14 947	(591)	14 356	16 364	(5 157)	11 207
Autres titres	103		103			
Titres auto-détenus	1 584		1 584	1 794	(214)	1 580
Créances rattachées à des participations						
Dépôts et cautionnements	449	(25)	424	380	(25)	355
Autres immobilisations financières	1		1	1		1
	17 084	(616)	16 468	18 539	(5 397)	13 142

Au cours de l'exercice, les mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- Sortie des titres des sociétés fusionnées CSAA, Le Public Système MICE, Le Public Système Marketing Opérationnel et Allo la terre ;
- Prise de participation de 100% dans le groupe Hopscotch. Les titres de la société Hopscotch sont valorisés à 7.042 milliers d'euros à l'actif du bilan de Public Système Hopscotch.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2010, la société détient donc 219 733 de ses propres actions soit 7.58 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,21 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière pour un montant de 1.584 milliers d'euros.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2010 a atteint 8,50 euros. Aucune provision sur actions propres n'a donc été constatée.

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients détenues par la société Public Système Hopscotch sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2010, l'encours client s'élève à 23.118 milliers d'euros et sont ventilées comme suit:

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à moins de 3 mois	Dues à plus de 3 mois
Créances Clients	23 118	15 557	4 617	1 394	1 550
<i>Dont Factures à établir</i>		9 067			
<i>Dont Clients Douteux</i>					517

La provision pour dépréciation s'élève à 403 milliers d'euros contre 235 milliers d'euros au 31 décembre 2009 ; la variation résulte des incidences des variations de périmètre (132 milliers d'euros), des dotations de l'exercice (+60 milliers d'euros) et des reprises de provisions (-24 milliers d'euros dont 9 milliers d'euros de reprises utilisées).

Note 7 : Produits et charges imputables à un autre exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits constatés d'avance	(6 271)	(4 928)
Factures à établir	9 067	6 054
Charges constatées d'avance	250	307

Les produits constatés d'avance correspondent à un excédent de facturation par rapport à l'état d'avancement de projets représentatifs de contrats à long terme. Corrélativement, les factures à établir correspondent majoritairement à un retard de facturation au regard de l'avancement du chiffre d'affaires reconnu sur la période. Ces principes de comptabilisation sont détaillés dans la note 4.

La forte variation des Factures établir client est essentiellement liée aux variations de périmètre, et plus particulièrement à la fusion de la société Le Public Système MICE ; cette dernière présentait un solde de 2M€ au 31 décembre 2009.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2010 se rapportent exclusivement aux frais de fonctionnement de la société.

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits à recevoir		
Factures à établir (cf. note 7)	9 067	6 054
Avoirs à recevoir	333	917
Autres	34	86
TOTAL	9 434	7 057
Charges à payer		
Factures non parvenues	12 703	10 474
Avoirs à établir	1 006	3 366
Dettes fiscales et sociales	2 546	2 604
Autres		
TOTAL	16 255	16 444

Note 9 : Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société Public Système Hopscotch est composé de 2 898 711 actions de 0,75 euro chacune.

	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	1 978			196	2 174
Prime d'émission	2 433				2 433
Prime d'apport	3 389			3 356	6 745
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	198				198
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	2 040	1 834	(1 978)	154	2 050
Résultat de l'exercice	1 834	(1 834)		1 026	1 026
Amort. dérogatoires	58			34	92
TOTAL	11 957	-	(1 978)	4 766	14 745

Attributions d'options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. La juste valeur des stocks options ressort au 31 décembre 2010 pour 29.500 options (salariés encore présent à la clôture) à 30 milliers d'euros.

Le Directoire a attribué 40 000 actions gratuites à des collaborateurs du groupe et des membres du directoire. Par ailleurs, 40 200 actions gratuites attribuées en mars 2008 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

	Actions gratuites		Option d'achat d'actions	
	Actions gratuites	Prix d'exercice	Quantités d'Actions	
	(en unité)	(en euros par action)	(en unité)	
Au 1er janvier 2010	97 200		32 500	
Attribuées	40 000			
Exercées	(40 200)			
Annulées	(10 200)		(3 000)	
Au 31 décembre 2010	86 800		29 500	

Note 10 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour risques	28	14
Provisions pour charges	7	0
Total	35	14

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2010 se rapportent à des départs de salariés (28 milliers d'euros) et des pertes de change (7 milliers d'euros).

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Ventilation de la dette au 31 décembre 2010 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	8 312	2 304	6 008	
Concours bancaires courants	0	0		
Avances en comptes courants consentis par les filiales	3 418	3 418		
Autres	51	51		
TOTAL	11 782	5 765	6 008	

Au 31 décembre 2010 les emprunts se détaillent comme suit :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Couverture	Restant du à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an à 5 ans
CIC	1 400	05/03/2010	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,5%	CAP 3,70% FLOOR 2%	70		70	-	-	-
CIC	2 000	31/07/2011	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,85%		700		400	300	300	-
CIC	2 000	05/07/2013	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,80%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	1 500		400	1 100	400	700
HSBC	2 000	10/05/2014	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,90%	SWAP TAUX FIXE 1,37 PCT	1 816		404	1 412	404	1 009
CIC	3 000	20/05/2015	Taux Variable Euribor 1 mois + 0,75%	SWAP TAUX FIXE 1,39 PCT		3 000	350	2 650	600	2 050
HSBC	3 000	05/07/2015	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,50%	SWAP TAUX FIXE 1,52 PCT		3 000	150	2 850	600	2 250
CA	108	13/08/2011	Taux fixe		29		29	-	-	-
					4 115	6 000	1 802	8 312	2 304	6 008

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2010 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs débiteurs	9 291	9 291		
Avoirs à recevoir des fournisseurs	333	333		
Créances de TVA	2 544	2 544		
Crédit IS	1261	1261		
Avances en compte courant consenties aux filiales	104	104		
Autres	3010	3010		
TOTAL	16 543	16 543		

La forte variation des fournisseurs débiteurs (1.703 milliers d'euros au 31 décembre 2009) est lié aux variations de périmètre et notamment à la fusion de la société Le Public Système MICE qui historiquement présente des soldes fournisseurs débiteurs très élevés en raison de la nature son activité et de la gestion de certains clients dans le cadre de contrats de mandat.

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2010 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients créditeurs	3 349	3 349		
Avoirs à établir aux clients	1 006	1 006		
Avances en compte courant consenties par les filiales				
Autres	1 144	1 144		
TOTAL	5 499	5 499		

Note 13 : Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	68	6 111
Disponibilités	7 030	2610
Trésorerie brute au bilan	7 098	8 721
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie nette	7 098	8 721

La trésorerie nette comprend 3.999 milliers d'euros de créances Dailly cédées et entièrement recouvertes dans les deux premiers mois de l'exercice 2011.

Note 14 : Produits et charges financiers

Les produits financiers, soit 1 473 milliers d'euros, sont principalement composés :

- de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (19 milliers d'euros) ;
- de dividendes reçus de ses filiales (1 029 milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération des comptes courants des filiales (35 milliers d'euros)
- de différences positives de changes (94 milliers d'euros)
- du boni de fusion de la société Le Public Système MICE (82 milliers d'euros)
- de la reprise de provision sur actions propres (214 milliers d'euros)

Les charges financières, soit 390 milliers d'euros sont principalement composées :

- d'une dotation aux provisions sur titres de participations (6 milliers d'euros)
- d'intérêts sur emprunts et dettes financières (190 milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération de comptes courants des filiales (57 milliers d'euros) ;
- de différences négatives de changes (130 milliers d'euros)
- de charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (6 milliers d'euros)

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est un déficit de 312 milliers d'euros et se compose principalement du mali provenant du rachat par la société de ses propres actions à hauteur de - 350 milliers d'euros.

Note 16 : Tableau des filiales et participations

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
Filiales détenues à + de 50% directement ou indirectement						
Le Public Système Cinéma	264	468	100,00%	694	694	-
Pavillon Production	37	301	100,00%	555	555	-
Sagarmatha	58	927	100,00%	1 601	1 019	-
Le Public Système PCO	37	170	100,00%	2 605	2 605	-
System TV	650	232	56,00%	1 444	1 444	-
Heaven	14	581	50,81%	935	935	-
Hopscotch	39	109	100,00%	7042	7042	-
Autres	-	-	-	5	-	-
Frais d'acquisition des titres	-	-	-	65	65	-
TOTAL				14 946	14 359	

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	5 890	259	247
Pavillon Production	-	4 743	68	116
Sagarmatha	-	15 510	434	362
Le Public Système PCO	-	5 588	14	259
System TV	-	3 325	(327)	45
Heaven	-	1 445	(191)	0
Hopscotch (7 mois)	-	5 071	313	0

Note 17 : Effectif et rémunérations des dirigeants

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2010 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	103	54	157
Intermittents	19	39	58
Total	122	93	215

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2010	2009
<i>Membres des organes d'administration</i>	915	893
<i>Membres des organes de direction</i>	728	744
<i>Membres des organes de surveillance</i>	60	60

Note 18 : Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Nantissement sur fonds de commerce :

Néant.

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie:

Au 31 décembre 2010, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

- Un nantissement sur les titres du Public Système PCO garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,
- Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013
- Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015

Engagement d'achat d'actions:

- HEAVEN

La société Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009, avec un engagement ferme et réciproque de rachat du complément des actions en 2011 et 2012.

- SYSTEM TV

La société Public Système Hopscotch a pris une participation de 56% dans la société System TV le 18 février 2008 avec un engagement de racheter le complément des actions en 2011.

Engagements envers les salariés :

- Engagements de retraite :

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 191 milliers d'euros.

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- un taux de turne over de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au delà ;
- la table de mortalité (TV 88/90) ;
- les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation de 4.75% et taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Par conséquent, le Groupe n'intègre pas les charges sociales dans le calcul de la provision. La prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Fillon n'a pas d'impact significatif sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2010, compte tenu de la structure de l'effectif.

- Engagement de départ :

Au titre des engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements, un des mandataires sociaux bénéficie d'un engagement d'une indemnité particulière de 6 mois de salaire brut selon des modalités précises stipulées dans son contrat de travail en cas de rupture de contrat de travail.

Engagements de crédit-bail mobilier et location financement :

Les comptes de la société Public Système Hopscotch comprennent des contrats de location financement et des contrats de location simple, concernant principalement du matériel informatique et de reprographie.

Les engagements de location financement en cours au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros), se détaillent comme suit :

Engagements	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur d'achat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de + 1 an à - 5 ans	+ 5 ans	Total	
1 951	401	1 314	329	308		637	1 717

Engagements reçus :

La société Public Système Hopscotch a consenti en 2001 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à la société Pavillon Production pour 506 milliers d'euros. Aucun remboursement de la société Pavillon Production n'est intervenu au cours de l'exercice.

Il n'a pas été omis d'engagements significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur (COB BM n° 375 - janvier 2003).

Note 19 : Intégration fiscale

La société Public Système Hopscotch a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société Public Système Hopscotch.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- Public Système Hopscotch (tête du groupe);
- Pavillon Production ;
- Sagarmatha ;
- LPS Cinéma;
- Le Public Système PCO

Impôt comptabilisé :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
IS social Public système Hopscotch	288,0	(1 370,0)
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	16,0	42,0
IS comptabilisé	304,0	(1 328,0)

Note 20 : Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Les actions de formation de la société n'ayant pas en 2009 donné lieu à un accord préalable entre l'entreprise et les salariés, l'ensemble des droits individuels à la formation restent ouverts au 31 décembre 2010, ces heures n'ayant pas donné lieu à demande. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 11 675,23 heures au 31 décembre 2010 pour la société et de 20 000 heures pour l'ensemble du groupe.

Note 21 : Opérations effectuées avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont constituées de l'ensemble des filiales détenues par la société Public Système Hopscotch (cf. note 16) et des participations détenues par ces dernières.

Bilan

	31/12/2010	31/12/2009
<i>En milliers d'euros</i>		
Dettes fournisseurs	3 332	8 081
Clients avoires, à établir	45	230
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale		573
Comptes courants passifs	4 238	259
Clients et comptes rattachés	4 154	5 345
Fournisseurs Avoir à recevoir	93	
Créances liées à l'intégration fiscale		
Comptes courants actifs	1 347	62

Compte de résultat

	2010	2009
<i>En milliers d'euros</i>		
Charges d'exploitation	(5 305)	(6 154)
Produits d'exploitation	4 357	4 706
Charges d'intérêts	(43)	(49)
Autres revenus des actifs hors équivalents trésorerie		
Autres produits financiers	20	
Charges exceptionnelles		(610)
Produits exceptionnels		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Public Système Hopscotch S.A.

Siège social : 40, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret
Capital social : €2 174 033

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblée générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Public Système Hopscotch S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à la « méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires » selon la méthode de l'avancement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société constitue, le cas échéant, des provisions pour dépréciation pour couvrir les risques de surévaluation de ses actifs, tel que décrit en note 4 « Suivi ultérieur de la valeur des actifs » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Paris, le 28 avril 2011

KPMG Audit IS

Cabinet Foucault

Grégoire Menou
Associé

Olivier Foucault
Associé

ANNEXE 3

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 174 033,25 €.
Siège social : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois Perret Cedex.
602 063 323 R.C.S. Nanterre.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 26 mai 2011.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 20 avril 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte 196.204 représentant 6,77% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 0
- Opérations de croissance externe : 148.004
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 48.200
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 26 mai 2011
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 289.871 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 202.733 actions (soit 7,68% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 61.048 actions (soit 2,32 % du capital) sauf à céder [ou à annuler] les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 40 euros
- **Montant maximal du programme** : 11.594.840 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 26 mai 2011 soit jusqu'au 25 novembre 2012.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.le-public-système.com).

Pour toute information : Pierre-Franck Moley – DG- +33 1 41 34 20 51 pfmoley@le-public-systeme.fr